

au sommaire

- Après la fusillade de la Robin Hood: un éditorial de Claude Ryan
- Les non-réponses de M. Begin: une analyse de Georges Vigny
- La discrimination contre les "vieux": un commentaire de J.-C. Leclerc
- page 4
- Féminin pluriel: Marthe Vaillancourt a le goût du Saguenay
- page 7
- Patrimoine: une corporation récupère le moulin Légaré de Saint-Eustache
- page 9
- Chronique des ondes: Rue des Pignons signe la fin de plusieurs époques
- page 10

En matière de commerce avec l'étranger

Chrétien déplore le manque de collaboration du Québec

par Michel Vastel

OTTAWA — Cela va mal au Québec, très mal, et le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce a bien l'intention de continuer d'en avertir les Québécois, même s'il se fait accuser de "faire du terrorisme". Seulement, M. Jean Chrétien voudrait aussi trouver le moyen de faire savoir à ses compatriotes que cela pourrait aller "moins mal" si le gouvernement Lévêque acceptait davantage de collaborer avec les fédéraux.

Au cours d'une entrevue avec LE DEVOIR, M. Chrétien a formellement accusé le gouvernement Lévêque de ne pas tirer tout ce qu'il devrait des institutions fédérales, parce que ses ministres refusent de jouer le jeu: "Ils sont toujours pris dans les cordes des drapeaux à Québec", lance le député de Saint-Maurice aux Communes.

Depuis l'automne 1976 qu'on lui a confié le portefeuille de l'Industrie et du Commerce, M. Chrétien a eu l'occasion de comparer l'attitude du Québec et celle des autres provinces canadiennes. Ainsi prétend-il que l'Ontario ne s'embarrasse guère des questions de juridiction. "Très business", ils font bien plus souvent appel aux services du ministère fédéral. On s'étonne également à Ottawa qu'au moment même où l'Ontario décide d'avoir davantage recours aux services canadiens à l'étranger, le Québec décide de multiplier les siens.

Mais M. Chrétien ne déplore pas seulement ces duplications inutiles et coûteuses. Il s'en prend aussi à de véritables "mémorables" qui pénalisent inutilement les contribuables québécois. Ainsi, au cours de son récent voyage au Moyen-Orient, M. Chrétien aurait tenté d'apporter son appui à un projet de contrat entre

une firme québécoise et le gouvernement iranien, à la demande, semble-t-il, des dirigeants de la société québécoise. Le ministre canadien de l'Industrie n'est pas encore revenu de sa surprise de s'être fait dire, par le ministère des Affaires intergouvernementales, de "ne pas se mêler de ça".

Il semble toutefois que le malentendu vienne de ce que tous les dossiers actuellement en cours de négociations en Iran découlent des accords conclus en 1975 entre MM. Bourassa et Amir Abbas Hoveyda, et qu'il avait été conclu d'avance que le suivi de cet accord cadre serait directement négocié entre le Québec et l'Iran.

Principal responsable de la politique commerciale canadienne, M. Jean Chrétien a souvent été le cible des ministres québécois: on lui attribue, à Québec, tous les maux de l'industrie québécoise des

textiles, du vêtement, de la chaussure, du meuble. On sait que ces industries tiennent une grande place dans l'ensemble du secteur de la fabrication au Québec mais qu'ils sont aussi victimes d'une concurrence particulièrement vive des importations en provenance de pays où les prix de revient, notamment les salaires, sont beaucoup moins élevés.

Le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, a déjà fait le procès de cette "National policy" qui, au nom de l'intérêt national, maintient certaines régions, particulièrement le Québec, dans un état de sous-développement chronique. Plus récemment, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, prétendait que "les grands leviers de la politique commerciale sont à Ottawa, pas à Québec". De là à prétendre que lorsque tout va mal au Québec, "c'est la faute des

ministres fédéraux", il n'y avait qu'un pas que les ministres québécois ont souvent, et vite, franchi.

M. Chrétien rappelle qu'il "est passé à travers le dossier du textile en six ou sept semaines", une diligence dont syndicats et manufacturiers l'ont d'ailleurs publiquement félicité. Sans attendre vraiment des fleurs de ses collègues du gouvernement provincial, le ministre canadien souhaiterait qu'on fasse davantage justice à sa vérité.

De toute manière, et malgré les revendications du Québec, M. Chrétien estime qu'il est allé "le plus loin qu'il pouvait" dans le dossier du textile, affirmant même qu'il est aujourd'hui l'objet de menaces de représailles de la part de certains pays.

Se refusant à engager une polémique avec Québec, M. Jean Chrétien ne semble

Voir page 6: Chrétien



Dix ans après, le cri du général de Gaulle s'est fait entendre hier soir sur la place Vauquelin à quelques pas du balcon de l'hôtel de ville où il fut lancé le 24 juillet 1967. Près de 2.000 québécois invités par la SSJB-M ont commémoré avec le ministre du travail M. Pierre-Marc Johnson, fils du premier ministre Daniel Johnson, hôte du général français et le ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, ce geste "qui a infléchi le cours de l'histoire du Québec". Le comédien Gilles Pelletier a relu le fameux discours devant une garde du régiment LaSalle de l'Assomption et plusieurs fois la foule a repris à son compte le "Vive le Québec libre".

(Photo Jacques Grenier)

Devant la médiation de Boumediène

Sadate ordonne la fin de l'offensive en Libye

LE CAIRE — Le président Anouar Sadate a ordonné l'arrêt des opérations militaires sur la frontière égypto-libyenne hier soir, au début de ses entretiens avec le président algérien Houari Boumediène qui venait d'arriver de Tripoli porteur d'une acceptation de cessez-le-feu du chef de l'Etat libyen Mouammar Kadhafi.

Ce cessez-le-feu intervient au quatrième jour des affrontements qui, depuis jeudi, ont mis aux prises les forces armées des deux pays dans la région frontalière et à l'intérieur du territoire libyen.

L'ordre donné par le président Sadate a été précédé ce week-end d'une recrudescence des opérations militaires. En effet, les forces aériennes égyptiennes ont bombardé hier plusieurs objectifs militaires libyens situés dans la région frontalière et à l'intérieur du pays.

Selon les communiqués de l'armée égyptienne, l'aviation a bombardé la base d'El Adem, où elle a détruit des rampes de fusées antiaériennes et cloué six avions au sol.

Au cours de ces bombardements, deux avions égyptiens ont été abattus. Les avions égyptiens ont également attaqué un camp d'entraînement de "saboteurs" à proximité de l'aérodrome.

Dans l'après-midi, deux stations radar ont été bombardées l'une près de la base d'El Adem, l'autre à une cinquantaine de kilomètres au sud-ouest du village égyptien frontalier de Solloum.

Enfin, un communiqué a confirmé dans

la soirée l'information parvenue de Tripoli, selon laquelle des avions égyptiens ont attaqué l'aérodrome de la ville de Kouffra au sud-est de la Libye. Selon le communiqué officiel, ce bombardement a eu lieu en raison d'une concentration d'avions sur la base de Kouffra "qui auraient pu constituer une menace pour l'Egypte vu l'inconséquence des dirigeants li-

byens".

Pendant la journée, la Libye a mis en cause le Soudan en affirmant que les avions égyptiens qui avaient attaqué l'Oasis de Kouffra, à 800 km au sud des côtes méditerranéennes, étaient partis du Soudan. L'Agence libyenne Arna a affirmé qu'un avion en ce sens avait été donné par

Voir page 6: Libye

Fusillade à la Robin Hood

Accusations portées contre les gardes

par Gérald LeBlanc

Des accusations criminelles ont été portées contre trois gardes de sécurité de l'agence "Bureau de détectives industriels", qui ont ouvert le feu, vendredi, sur les grévistes de la minoterie Robin Hood à Saint-Henri, avec des fusils de chasse de calibre .12.

Les trois employés de l'agence de sécurité, dirigée notamment par l'ex-lutteur

Paul Leduc, sont accusés, en vertu de l'article 228 du Code criminel, d'avoir déchargé une arme à feu avec l'intention de blesser.

Les trois hommes, MM. Antonio Roland, Marc Lévêque et Roger Rousseau, ont été admis à caution samedi par le juge Maurice Allard, moyennant dépôt de \$1.000 et promesse de ne pas porter d'armes à feu jusqu'à la tenue de l'enquête

Voir page 6: Robin Hood

La nourriture dans les hôpitaux montréalais

1) L'hôpital ne joue pas son rôle de prévention en nutrition

par Renée Rowan

L'hôpital devrait être l'endroit tout indiqué pour faire de la prévention en nutrition. Tel n'est pourtant pas le cas. De l'avis de certains médecins, dont le Dr George Blackburn, il semblerait même que nous soyons en train de créer des problèmes de malnutrition dans nos hôpitaux.

Nombreuses sont les personnes qui, ayant fait un séjour à l'hôpital, se plaignent de la qualité des mets offerts, de la soupe-crème farineuse, de la viande sèche, des légumes trop cuits, fades et peu variés, du manque de crudités et de fruits frais, de cabarets où tout est froid ou à peine tiède.

Dans un article paru en avril dernier dans la revue *Madame au foyer* sous le titre *La nourriture dans les hôpitaux*, Carroll Allen n'hésite pas à affirmer que, dans la plupart des cas, il s'agit d'une véritable honte nationale, "d'une

horrible histoire de calories vides et de mauvaise nutrition".

Ce reportage portait sur l'ensemble des 1.392 hôpitaux du Canada sans s'attarder à une région plutôt qu'à une autre. Nous avons voulu, pour notre part, en savoir davantage sur la situation dans les hôpitaux montréalais.

Profitant de la collaboration de trois internes en diététique en stage au DEVOIR — Marie-Luce Fecteau, Sylvie Langlois et Louise Poisson — nous avons visité les services alimentaires des hôpitaux suivants: Hôtel-Dieu, Notre-Dame, Saint-Luc, Sacré-Coeur, Rosemont-Maisonnette, Sainte-Justine, Jean-Talon, Charles LeMoine, Jewish General et Montreal General. Le Royal Victoria, l'hôpital St. Mary's et le Montreal Children Hospital n'étaient pas disponibles pour nous recevoir au moment où nous avons sollicité une entrevue.

Les objectifs visés: étudier les menus et les cabarets, recueillir des témoignages,

mais surtout, vérifier s'il existe dans ces institutions une politique alimentaire "préventive".

On peut conclure, d'une façon générale, que s'il est toujours possible de manger à sa faim et même de manger sainement si on "sait" choisir, le patient non averti, par contre, ne dispose pas de l'information voulue pour faire les bons choix. Par bons choix, nous entendons ici ceux qui lui permettraient de s'alimenter de façon équilibrée, de repartir de l'hôpital mieux armé pour combattre les problèmes de l'alimentation mis au jour par l'enquête Nutrition Canada: embonpoint, carence en fer, consommation insuffisante d'aliments riches en calcium et en vitamine D, manque d'acide folique.

Si, d'une part, un effort a été fait dans plusieurs hôpitaux montréalais au niveau des menus pour les "alléger" en mettant l'accent sur une cuisine plus saine, d'autre part, dans la plupart des institutions visitées, il n'existe pas de véritable

politique alimentaire préventive. A peine y a-t-il un éveil.

Dans un milieu où la prévention devrait être une des grandes priorités — le malade étant particulièrement réceptif parce qu'il veut retrouver la santé et la conserver — on rate souvent l'occasion de "l'endoctriner" dans le bon sens du terme. Il continue d'ingurgiter d'importantes quantités de sucre, de féculents et de calories vides sans que l'on tente de lui faire prendre conscience de la nécessité de modifier ses habitudes alimentaires et des bienfaits qu'il en retirerait, non seulement pendant son séjour à l'hôpital, mais surtout une fois rentré à la maison.

À quoi cela sert-il, en effet, de mettre au menu des céréales et du pain de blé à grains entiers, du lait 2%, de la margarine, des légumes crus et des fruits frais si on n'indique pas aux patients pourquoi ces aliments sont meilleurs pour la santé, si on ne les aide pas, par de l'information et de l'enseignement, à bâtir un menu équi-

libré et sain. Nous avons noté dans presque tous les hôpitaux, à quelques exceptions près, une absence de programmes en ce sens. Rares sont les institutions où l'on distribue le nouveau Guide alimentaire canadien, ce qui serait déjà une amorce incitant le patient à se renseigner davantage.

Si au même menu il y a du beurre et de la margarine, du lait entier, de la crème et du lait partiellement écrémé, des plats simples et d'autres plus riches, des pâtisseries, des desserts au lait et des fruits frais, le tout présenté sans aucune indication permettant de faire le partage entre le bon et le moins bon, le patient non informé continuera à manger ce qu'il a toujours mangé, flattant ainsi sa gourmandise. On ne saurait l'accuser, il ne sait pas davantage. Il serait facile, croyons-nous, d'indiquer sur le menu, à l'aide d'un astérisque, les meilleurs choix. Le guide alimentaire canadien pourrait être imprimé au verso du menu ou sur le napperon.

Les goûts de la population sont souvent conditionnés par la publicité et faussés par l'habitude des produits commerciaux (soupe-crème en conserve, "egg rolls" congelés, macaroni en boîte, gâteau déjà préparé recouvert d'une glace crémeuse et sucrée, etc.). Les gens ont oublié la saveur des plats maison et réclament des additifs chimiques à saveur épicée. L'hôpital doit-il céder à la tentation de n'offrir au malade que ce qu'il aime et auquel il est habitué sans au moins essayer de lui présenter quelque chose qui soit meilleur pour sa santé?

Par contre, les patients soucieux de bien s'alimenter, c'est-à-dire d'une façon saine et nutritive, ont plusieurs motifs à griefs.

D'accord, l'hôpital n'est pas une auberge pour touristes ni un relais gastronomique, mais cela ne veut pas dire qu'une alimentation rationnelle ne doit pas être bonne au goût et que l'on ne doit pas at-

Voir page 6: Nourriture

 PERFECTA 6/36 GROS LOT MINIMUM \$100,000. VENDREDI		NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE <table><tr><td>4</td><td>7</td><td>15</td><td>19</td><td>25</td><td>28</td></tr><tr><td>6 SUR 6</td><td> NOMBRE DE GAGNANTS 1 </td><td colspan="2"> PRIX \$673,669.10 </td><td colspan="2" rowspan="4"> NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 10 VENTES TOTALES \$1,395,833.00 </td></tr><tr><td>5 SUR 6</td><td>150</td><td colspan="2"> \$804.00 </td></tr><tr><td>4 SUR 6</td><td>5770</td><td colspan="2"> \$58.00 </td></tr><tr><td>5 SUR 6+</td><td>7</td><td colspan="2"> \$11,485.70 </td></tr></table>						4	7	15	19	25	28	6 SUR 6	NOMBRE DE GAGNANTS 1	PRIX \$673,669.10		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 10 VENTES TOTALES \$1,395,833.00		5 SUR 6	150	\$804.00		4 SUR 6	5770	\$58.00		5 SUR 6+	7	\$11,485.70		Mini-loto  TIRAGE: 717 VENDREDI 22 JUILLET 1977 36 Séries émises- 90,000 chacune <table><tr><td> GAGNANTS POSSIBLES 140 </td><td> NUMÉROS SANS SÉRIE 58649 32933 38065 75613 </td><td> PRIX \$1,000 </td></tr><tr><td> 12,816 </td><td> 649 933 065 613 </td><td> \$25 </td></tr></table>				GAGNANTS POSSIBLES 140	NUMÉROS SANS SÉRIE 58649 32933 38065 75613	PRIX \$1,000	12,816	649 933 065 613	\$25
4	7	15	19	25	28																																				
6 SUR 6	NOMBRE DE GAGNANTS 1	PRIX \$673,669.10		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 10 VENTES TOTALES \$1,395,833.00																																					
5 SUR 6	150	\$804.00																																							
4 SUR 6	5770	\$58.00																																							
5 SUR 6+	7	\$11,485.70																																							
GAGNANTS POSSIBLES 140	NUMÉROS SANS SÉRIE 58649 32933 38065 75613	PRIX \$1,000																																							
12,816	649 933 065 613	\$25																																							

PERFECTA
6/36

GROS LOT
MINIMUM
\$100,000.
VENDREDI

Débat sur la lutte contre le chiendent

par Rodolphe Morissette

QUÉBEC — On ne saura que cette semaine qui aura le droit de forcer les municipalités et le ministère des Transports à détruire les mauvaises herbes qui prolifèrent dans les campagnes et qui contribuent à endommager les terres cultivables.

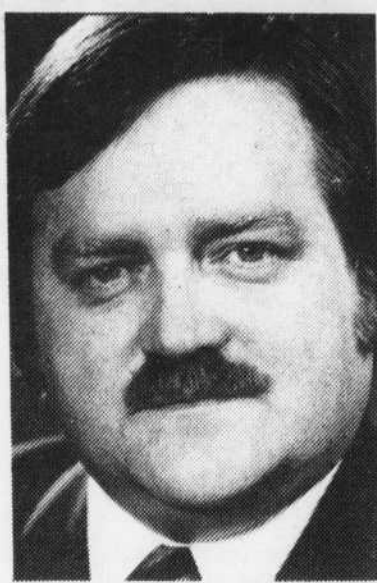
La discussion s'est engagée vendredi dernier à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la présentation pour étude en deuxième lecture, par le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, d'une loi modifiant la loi existante des abus préjudiciables à l'agriculture. Mais le ministre qui sortait des tiroirs libéraux un projet de loi qui avait été présenté en 1976, puis qui est resté sur les tablettes à cause de la tenue des élections, n'avait pas prévu rencontrer un mur d'objections tenant, en première ligne, à des questions herméneutiques de définitions de termes.

L'objet de la loi corrective est de ramener de "25 contribuables agricoles" à "cinq contribuables" (purement et simplement) le nombre des contribuables d'une municipalité dont la signature est requise pour obliger cette dernière à nommer, avant le premier mai de chaque année, une ou des personnes (= des inspecteurs) chargées de l'application de la section de la loi qui porte sur la destruction des mauvaises herbes.

Le motif premier de l'amendement législatif comporte deux volets. D'un côté, rappelle M. Garon, une clôture n'a jamais été un obstacle efficace à la prolifération des graminées de mauvaises herbes et à leur prolifération. De l'autre, il y a, dans les campagnes, de plus en plus de terres abandonnées et non cultivées puisqu'elles appartiennent maintenant à des citadins, à des vacanciers qui en font des terrains pour des chalets et à des propriétaires occasionnels. Des gens pour qui les mauvaises herbes — telle la moutarde, n'apparaissent pas aussi nocives que pour les véritables agriculteurs.

Le nouveau projet de loi vise donc à réduire le nombre des gens qui pourraient se plaindre de pareille situation aux municipalités (de 25 à 5) et de permettre aux plaignants d'inscrire parmi les cinq signatures requises celles de personnes qui ne sont pas nécessairement des agriculteurs, de façon à ne pas avoir à faire le tour de la province à la recherche d'agriculteurs véritables, qui se font de plus en plus rares dans les rangs de nos campagnes.

L'opposition, officielle ou non, tient à ce que les cinq personnes (on irait même jusqu'à deux ou trois) soient des agriculteurs ou des "cultivateurs" ou encore des "producteurs agricoles". Autrement, les "contribuables" à qui on veut étendre le droit en question pourraient en abuser, forcer les municipalités à engager une armée d'inspecteurs des mauvaises herbes à la vue de la moindre parcelle de chien-



M. Jean Garon, ministre de l'agriculture.

dent et entraîner ainsi des coûts astronomiques aux budgets des municipalités.

C'est pourquoi l'opposition, libérale, unioniste et péquiste, voudrait que seuls les véritables "agriculteurs", "cultivateurs" ou "producteurs agricoles" puissent déposer de telles plaintes. Mais le ministre de l'Agriculture, estomaqué par la nature de ces objections inattendues, remet en question, en sa qualité d'avocat, la valeur juridique de ces expressions. Il voudrait simplement que la loi soit plus facile à appliquer et c'est pourquoi il tient à étendre aux "contribuables" en général le droit de revendiquer des municipalités qu'elles s'occupent de faire disparaître le chiendent, aux frais, bien entendu, des responsables de leur prolifération, fût-ce du ministère des Transports. L'opposition officielle conteste même la notion de "contribuable" avancée par M. Garon...

En somme, la moutarde — et l'herbe à puces — commence à monter au nez des véritables agriculteurs. Mais on ne saura que cette semaine, quand la commission plénière sur le sujet reprendra ses travaux, si la décision d'en finir avec le chiendent appartiendra, suivant les termes de la nouvelle loi, aux seuls "cultivateurs" véritables ou si les nouveaux citadins qui ont récupéré le thème littéraire du retour à la terre auront aussi le droit de faire valoir leur souci de faire la lutte contre la prolifération des mauvaises herbes.

Le ministre voit venir l'opposition et sa perspective est de nature eschatologique: "La principale difficulté en agriculture, c'est que tout le monde veut aller au ciel, mais (que) personne ne veut mourir". On ne saura que cette semaine qui sont les véritables candidats du ciel.

Parizeau: les provinces ont autorité directe sur les compagnies d'assurance

par Louis La Rochelle

QUÉBEC (PC) — Une décision de la Cour suprême, intervenue il y a quelques mois, autorise maintenant les gouvernements des provinces du Canada à légiférer et à réglementer les placements des compagnies d'assurances, même celles qui opèrent en vertu d'une Charte fédérale.

C'est ce qu'a soutenu au cours d'une interview récente à la Presse Canadienne, le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau.

Selon M. Parizeau, cette décision du plus haut tribunal canadien a fait que son gouvernement a radicalement modifié "son approche tactique" à l'égard de la question du contrôle de l'épargne.

"Jusqu'à maintenant, a expliqué M. Parizeau, on prenait pour acquis qu'un gouvernement de province n'a presque aucune capacité de changer vraiment la canalisation de l'épargne, à cause de questions constitutionnelles."

"Or, a-t-il poursuivi, quand on parlait de canalisation de l'épargne à l'intérieur du Parti québécois, on disait: On va avoir un pays indépendant. Dieu que cela va être le fun. On va être capable de canaliser l'épargne autrement. On ne se faisait pas d'illusions, comme gouvernement de province, on ne pouvait pas."

Jusqu'à ce qu'intervienne, il y a trois ou quatre mois cette décision de la Cour suprême, une compagnie d'assurances devait, en vertu de la loi fédérale, "établir une espèce d'adéquation entre les primes perçues et les placements faits au Canada."

Rien cependant dans la loi fédérale n'interdisait à une compagnie d'assurances de percevoir des primes au Québec et

d'en investir le produit en Ontario.

Selon le ministre des Finances, la décision de la Cour suprême représente "un coup de théâtre."

"It's a different ball game," a-t-il observé.

Cela, a poursuivi M. Parizeau, change complètement les perspectives. Je ne suis pas moins enthousiaste que je l'étais. Je le suis surtout plus. Quand on voit comme cela des perspectives qui viennent de s'ouvrir, d'abord, on avale notre gomme

et on met du monde au travail."

Le ministre québécois, conseiller financier de divers gouvernements québécois avant de se joindre au Parti québécois à l'aube des élections de 1970, a indiqué que son gouvernement veut d'abord mesurer la portée juridique de cette décision de la Cour suprême: la juridiction provinciale sur le contrôle de l'épargne peut-elle s'exercer à l'égard des maisons de fiducie?

Par ailleurs, M. Parizeau a reconnu que le gouvernement du Québec ne possède

pas de données statistiques sur le volume que représente l'épargne québécoise investie dans les compagnies d'assurances.

"La première chose à faire avant de se brancher, c'est de savoir de quoi on parle," a observé le ministre qui, après avoir révélé que le secteur privé est mieux nanti sur le plan statistique que ne l'est le secteur public, a assuré que c'est là la première étape que veut franchir le gouvernement dont il fait partie à titre de ministre des Finances.

Lévesque est incapable d'imposer sa volonté au cabinet (Lavoie)

Le premier ministre René Lévesque semble avoir de plus en plus de difficultés à combler le fossé idéologique qui existe entre les tendances conservatrice et gauchiste de ses principaux collaborateurs.

Tel est du moins le sentiment exprimé samedi par M. Jean-Noël Lavoie, leader parlementaire de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale au cours d'une entrevue qu'il accordait à la station de radio CJAD.

M. Lavoie a fait valoir que l'incapacité de M. Lévesque d'imposer sa volonté au sein du cabinet péquiste est évidente, notamment en ce qui touche la législation "excessive" du projet de Loi no 101 sur la Charte de la langue française.

"Chacun sait qu'il existe plusieurs ten-

dances au sein de cette formation politique", a déclaré M. Lavoie. A titre d'exemple il a mentionné l'attitude modérée d'un homme comme Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, et celle beaucoup plus radicale et gauchisante des ministres Jacques Couture et Denis Lazure, respectivement de l'Immigration et des Affaires sociales.

René Lévesque se situe juste au milieu de ces tendances, a ajouté M. Lavoie. Il est le seul présentement à pouvoir concilier ces extrêmes dans son cabinet."

Selon le leader parlementaire des libéraux, la récente décision de M. Lévesque d'enlever le portefeuille du ministère du Travail à M. Jacques Couture pour ne lui laisser que celui de l'Immigration, prouve que le premier ministre veut réaffirmer son autorité tant au caucus du Parti qué-

bécois qu'au sein de son cabinet.

L'ancien président de l'Assemblée nationale sous l'ancien gouvernement, a aussi soutenu que l'actuelle administration, sous l'égide du Parti québécois veut passer trop de lois trop vite. Et cette attitude a pour effet d'affecter la procédure, si bien qu'aucune législation importante n'a été adoptée jusqu'ici.

M. Jean-Noël Lavoie a alors suggéré au gouvernement de réviser ses priorités en matière législative et de mettre certains projets de loi sous le boisseau, notamment celui qui touche la réforme du financement des partis politiques. "Il n'y a aucune urgence à faire adopter le projet de loi no 2, a-t-il fait remarquer. Cela peut attendre à l'année prochaine, puisqu'il n'y a aucune élection à l'horizon."

Diefenbaker hospitalisé

OTTAWA (CP) — M. John Diefenbaker a été admis samedi soir à l'hôpital Civique d'Ottawa pour y subir des examens. On croit savoir que les troubles de santé de l'ancien premier ministre du Canada, maintenant âgé de 81 ans, seraient reliés à une opération de la prostate qu'il a subie en 1976. L'épouse de M. Diefenbaker, Olive, est décédée en décembre dernier.

Elu à la Chambre des communes en 1940 comme représentant de la circonscription de Prince Albert, l'ancien leader du parti progressiste-conservateur fut premier ministre du Canada de juin 1957 à avril 1963.

Un porte-parole de l'hôpital Civique d'Ottawa a confirmé que l'homme politique était entré à l'hôpital vers 19 h samedi, mais que toute autre nouvelle relative au célèbre patient devait



M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement, a lancé samedi ce qu'il a appelé "une vaste opération de régénération de l'encadrement forestier des lacs du Québec", en inaugurant la première pépinière du Québec au lac Maskinongé. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle orientation qu'il veut donner à son ministère, c'est-à-dire la protection de la ressource et la participation des citoyens à l'amélioration de leur milieu de vie. La pépinière sera opérée conjointement par les Services de la protection de l'environnement et l'Association pour la protection de l'environnement du lac Maskinongé. On le voit ici en compagnie d'une citoyenne de Saint-Gabriel de Brandon, Mme Lise Masse et du directeur général de la nature au ministère de l'Environnement, M. Pierre Dugas.

(Photo Jacques Grenier)

Ottawa entend établir un tarif commun pour les vols nolisés

Le ministère fédéral des Transports prépare actuellement une politique générale des transports par vols nolisés qui ne permettra pas aux transporteurs étrangers d'offrir des envolées moins chères que celles des transporteurs canadiens et qui n'aura pas pour effet de nuire trop sérieusement aux vols réguliers.

En somme, le ministère vise à établir un tarif commun minimal pour les vols nolisés internationaux provenant du Canada et qui équivaldrait à peu près aux tarifs NoliPrix (ABC) actuels.

Aux termes de cette politique on ne s'attend donc pas à des augmentations de tarifs non plus qu'à des baisses mais il est clair qu'Ottawa ne permettra pas à des transporteurs étrangers d'offrir des prix inférieurs aux prix canadiens comme c'est le cas aux États-Unis où la Société Lakers de Grande-Bretagne commencera son service entre New York et Londres à l'automne pour la somme d'environ \$220 aller-retour.

Les transporteurs régionaux canadiens (il y en a cinq) ne pourraient pas mobiliser tous leurs avions pour les vols nolisés à

moins de recevoir l'autorisation de la Commission canadienne des Transports.

Les transporteurs nationaux, c'est-à-dire Air Canada et CP Air n'auraient pas le droit de transformer en "nolisés" leurs vols réguliers.

La lutte entre les transporteurs réguliers et les transporteurs nolisés existe depuis plusieurs années. En vertu des politiques qu'envisage le ministère fédéral il y aurait simplement un plus grand choix de transporteurs pour le voyageur sur une base de concurrence équitable.

L'Inter....

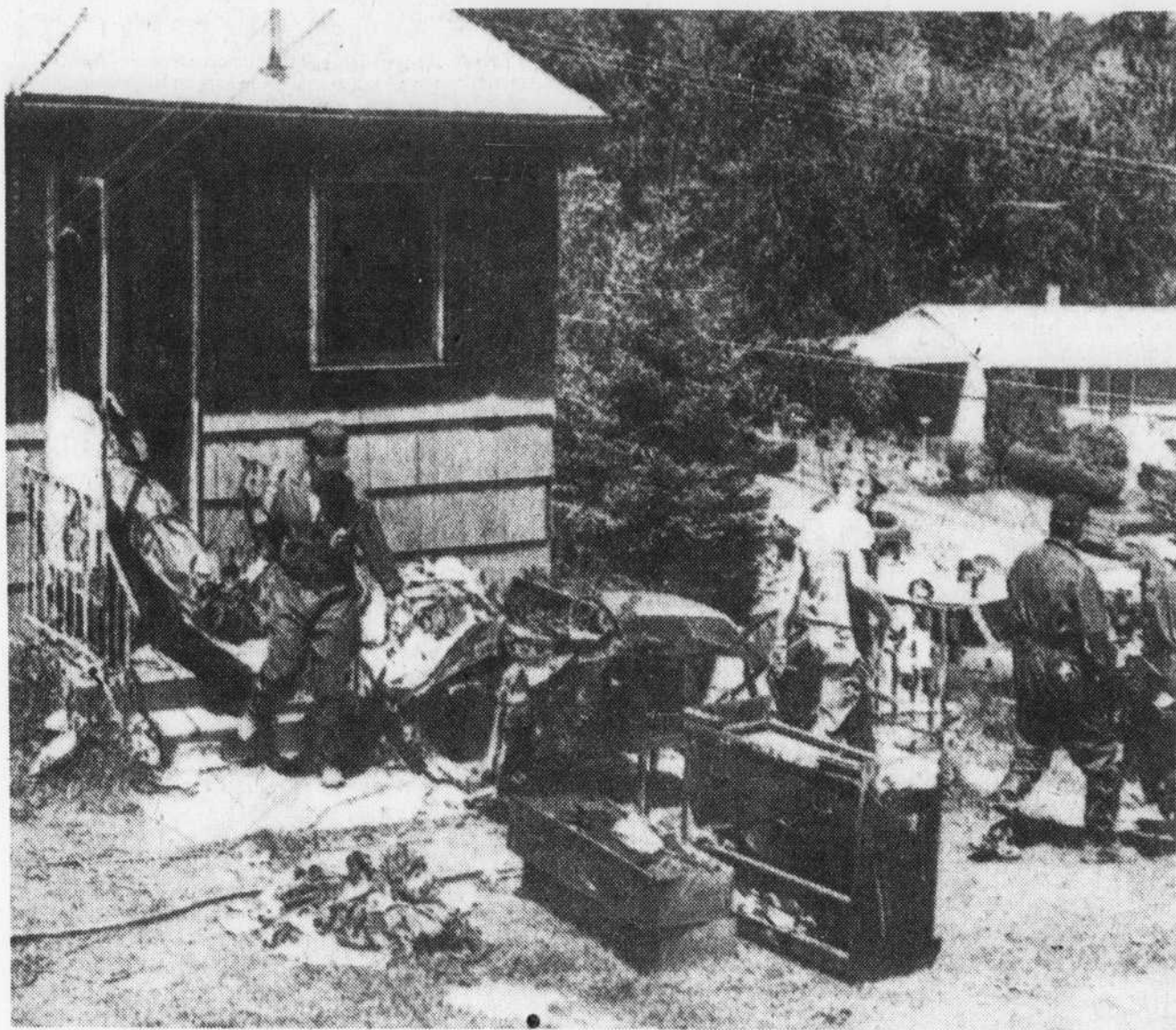
Très



Pour un p'tit \$2.00

INTER Pressant!

TIRAGE: 5 AOÛT



La maison du drame le plus horrible survenu dans l'état du Connecticut où neuf personnes ont été assommées puis brûlées, a été évacuée au cours du week-end de tous ses débris. Ce carnage a présumentement été accompli par un ancien détenu d'origine canadienne, Lorne Acquin, 27 ans, qui a exterminé la famille entière de son frère adoptif, M. Frederic Beaudoin, soit Mme Beaudoin et ses sept enfants ainsi qu'une nièce en visite à la maison de Prospect, Conn. Selon un journal de l'endroit, le "New Haven Register", le présumé assassin, Lorne Acquin, est né au Québec et aurait un dossier judiciaire faisant état de larcins et de cambriolages. Son frère adoptif a été épargné puisqu'il travaillait de nuit à l'usine au moment du forfait. (Téléphoto AP)

18 arrestations au Nouveau-Brunswick

Des motards intimidait des voyageurs

SAINT-JEAN, N.B. (CP) — La police anti-émeute de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, a procédé tôt dimanche matin à l'arrestation de 17 hommes et une femme, membres d'un club de motards, qui se seraient exhibés entièrement nus sur le traversier qui fait la navette entre Saint-Jean et Digby en Nouvelle-Ecosse.

Un groupe de 25 à 30 agents de police a investi le traversier opéré par le Canadien National, "Princess of Acadia" alors qu'il

amarrait un peu après minuit, dimanche. En plus des passagers réguliers, le traversier transportait plusieurs couples qui participaient à un dîner dansant dans cette salle de bal flottante.

L'inspecteur Daryl McIntyre a déclaré hier que la police avait éprouvé une certaine résistance à accomplir son travail mais que personne n'a été sérieusement blessé. Les motards seront accusés de voies de faits et de possession d'armes, a

la suite de plaintes formulées par les passagers. Ces derniers ont raconté qu'ils avaient été intimidés par les motards qui se sont exhibés nus devant eux.

Un membre de l'équipage a raconté que les motards ont pris d'assaut la piste de danse et le bar du traversier. "Ils ont chassé les musiciens, a raconté ce témoin qui a tenu à conserver l'anonymat, pour envahir le parquet et lancer de la nourriture sur les passagers. Ils ont ensuite rouvert le bar aussi vite que le préposé l'avait fer-

Aux Postes

Les relations n'ont jamais été si mauvaises (Davidson)

HALIFAX (CP) — Les délégués de la Canadian Union of Postal Workers entreprennent aujourd'hui à Halifax les travaux de leur congrès d'orientation en vue d'établir leur stratégie pour les prochaines trois années et faire leurs adieux au président sortant, M. Joe Davidson.

Dans un dernier message adressé aux 22.000 membres du syndicat canadien des postiers, le leader syndical qui reprendra à 62 ans un travail plus calme comme simple postier à Ottawa, a déclaré que les délégués au congrès "avaient la responsabilité de voir à ce que le syndicat continue d'être fort et efficace plutôt que de tomber dans la facilité pour ne devenir qu'une simple association de travailleurs".

Pendant plus de trois ans, M. Davidson a dirigé les destinées du syndicat, menant avec une main de fer les négociations avec le ministère des Postes. "On a souvent jugé mes méthodes dépassées, a souligné le chef syndical, et je sais qu'il m'est arrivé parfois de causer des ennuis à certains chefs syndicaux soi-disant responsables. Mais je me demande bien si c'est dépassé que de faire valoir le principe de base voulant que l'employeur ne consente à donner quoi que ce soit que lorsqu'il s'y voit forcé ou à moins qu'il ne s'attende à recevoir un peu plus en retour", écrit M. Davidson dans la dernière livraison du bulletin du syndicat envoyé à tous les membres.

Le candidat le plus probable à la succession de M. Davidson paraît être le vice-président actuel du CUPW, M. Jean-Claude Parrot.

Ce dernier, selon des observateurs, adoptera le même style de leadership que M. Davidson. Les deux hommes sont tout

à fait opposés à la tendance mise de l'avant par le Congrès du travail du Canada favorisant la consultation entre les mai-sons d'affaires, les syndicats et le gouver-nement. Ils croient plutôt que les condi-tions de travail se négocient toujours au-tour d'une table sur laquelle s'inscrivent les clauses d'une convention collective.

Dans une entrevue qu'il accordait à la Presse canadienne à Toronto, en fin de semaine, M. Joe Davidson a admis que les relations entre le ministère des Postes et le syndicat sont les pires qu'il ait jamais observées.

"Je me sens terriblement frustré de voir à quel point les choses se détériorent au moment où le sens commun exigerait tout simplement qu'elles se règlent au mieux", a-t-il fait remarquer. Et il ajoutait: "Je ne sais vraiment pas comment tout cela va finir."

M. Davidson a également soutenu que les problèmes aux postes sont causés par la direction et non pas par le syndicat, ce qu'une enquête conduite par une Commission royale pourrait prouver. "Il n'y a qu'à voir le marasme dans lequel s'enlise le service postal, a-t-il dit. La plupart des difficultés sont le résultat de la précipitation dans l'adoption des changements technologiques et de la suppression de l'ancien système postal assuré par les réseaux ferroviaires."

Dans l'esprit du chef démissionnaire, ces changements ont provoqué des

problèmes de taille chez les postiers. Il soutient encore comme il a toujours sou-tenu d'ailleurs, que ces transformations auraient dû être faites petit à petit plutôt que de les faire à la vapeur. "Si nous n'obtenons pas une enquête impartiale, je ne sais quand tout cela va finir," a-t-il commenté.

De son côté, le ministre des Postes, M. Jean-Jacques Blais, a nié que le service postal était dans le marasme, ajoutant que l'attitude de M. Davidson réclamant la consultation ressemblait "au syndica-lisme du 19e siècle".

"Je n'ai absolument rien contre M. Davidson et les chefs syndicaux, a déclaré M. Blais et ces hommes ne font que leur tra-vail. Mais je ne suis pas d'accord avec l'approche de M. Davidson et nous pour-rions en arriver à une entente si son atti-tude changeait pour adopter un ton plus raisonnable."

On se rappelle que l'automne dernier les postiers avaient commencé une série d'arrêts de travail à travers le pays, allé-guant que le ministère des Postes ne res-pectait pas la clause de la convention col-lective relative à la consultation avec les intéressés, avant tout changement d'ordre technologique.

Encore la semaine dernière, le local d'Ottawa de la CUPW faisait la grève pour protester contre l'embauche de tra-vailleurs occasionnels et non syndiqués pour trier le courrier.

Contre l'appel de Lévesque

Seul Hatfield a répondu favorablement à Trudeau

Un seul des neuf premiers ministres des provinces à majorité anglophone a ré-pendu favorablement à la demande que le premier ministre Trudeau leur a faite de rejeter l'entente linguistique qui leur est proposée par le premier ministre Lévesque.

M. Lévesque offre aux autres premiers ministres provinciaux de conclure avec eux des accords de réciprocité sur la lan-gue d'enseignement, accords aux termes desquels les Québécois francophones qui iraient vivre dans les provinces à majorité anglophone auraient le droit que leurs en-fants y reçoivent l'enseignement en français et aux termes desquels égale-ment les Canadiens anglophones de ces provinces qui viendraient vivre au Québec auraient l'assurance que leurs enfants pourraient y fréquenter l'école anglaise.

M. Trudeau dit qu'on ne marchande pas sur la tête des enfants d'école.

Le premier provincial qui a répondu fa-vorablement à l'appel de M. Trudeau contre l'appel de M. Lévesque est le pre-mier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield. Il dit que le Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue et qu'un droit comme celui de recevoir l'en-seignement dans l'une ou l'autre des lan-gues officielles ne doit pas être négocié.

Le premier ministre du Manitoba, Ed Schreyer, dit qu'il est prêt à conclure un accord de réciprocité.

Le premier ministre de la Saskatche-wan, Allan Blakeney, se dit "plus que consentant" à discuter la proposition de M. Lévesque.

Le premier ministre de l'Ontario, Wil-liam Davis, entend soumettre la question à son cabinet mercredi.

Les autres premiers ministres provin-ciaux n'ont fait aucun commentaire.

La réciprocité

La lettre de M. Lévesque

QUÉBEC — Voici le texte de la lettre que le premier ministre du Québec a adressée à ses collègues de neuf autres provinces, leur proposant des accords de ré-ciprocité quant à l'accès aux écoles de langue seconde:

Monsieur le premier ministre,
Comme vous le savez, la minorité de langue anglaise a toujours joui au Québec de son propre système d'éducation, de l'école maternelle à l'Université. Ce système autonome est financé par des fonds publics suivant des critères identiques à ceux qui s'appliquent aux écoles fran-çaises.

Dans sa Charte de la langue française, le gouvernement du Québec a décidé, comme il l'avait promis, d'assurer à la mi-norité anglaise québécoise le maintien de son propre réseau d'enseignement. Ce ré-seau demeurera accessible, génération après génération, à ceux qui auront effec-tué en anglais, au Québec, leurs études primaires.

Par ailleurs, le gouvernement du Qué-bee a récemment mentionné qu'il était ré-ceptif à l'idée d'étendre cette accessibilité aux citoyens anglophones non québécois, aux termes d'accords de réciprocité à être négociés avec les diverses provinces du

Canada. Des déclarations faites récem-ment par les autorités de plusieurs pro-vinces nous portent d'ailleurs à croire que cette possibilité rencontrerait une cer-taine sympathie.

Aussi je voudrais vous informer officiel-lement que le gouvernement du Québec est disposé à introduire dans sa Charte de la langue française une disposition spé-ciale permettant la conclusion de telles ententes.

Cette disposition pourrait être insérée dans le projet de loi avant son adoption, si une entente de principe pouvait être conclue rapidement. Sinon, elle pourrait facilement être ajoutée plus tard, par voie d'amendement législatif, une fois les discussions plus avancées.

Quant aux modalités des accords de ré-ciprocité que nous envisageons, elles pourraient être abordées lors de la ren-contre des premiers ministres des provin-ces, le mois prochain, ou encore au mo-ment de la réunion du Conseil des mi-nistres de l'Éducation prévue pour l'au-tomme.

Souhaitant connaître votre attitude sur cette question dès qu'il vous sera possible de m'en informer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expres-sion de mes sentiments les meilleurs.
René LÉVESQUE

En Pennsylvanie

Les inondations ont fait 51 morts et plus d'une centaine de disparus

JOHNSTOWN, Penn. (Reuter) — Au moins 100 personnes sont toujours por-tées disparues à la suite des graves inon-dations qui ont dévasté la ville de Johnst-town et ses environs, dans le sud-ouest de l'Etat de Pennsylvanie, mercredi dernier, et ont déjà fait 51 morts et 50.000 sans-

abri. Le bilan des victimes pourrait ne ja-mais être connu avec précision, craignent les autorités de l'Etat, les eaux en crue ayant probablement charrié de nombreux corps vers des rivières plus importantes à l'ouest, en direction de Pittsburgh.

Les recherches se poursuivront toute-fois pendant une semaine, indique la po-lice qui y consacre désormais tous ses ef-forts. "Les difficultés les plus pressantes éprouvées par les survivants ayant été résolues."

La région a été déclarée "zone si-nistrée".

Les pluies torrentielles qui se sont abat-tues pendant neuf heures sur une région de 180 kilomètres carrés ont, outre Johnstown, petite ville minière de 60.000 habitants, affecté une douzaine de com-munautés dont certaines sont toujours isolées par les eaux. En raison de la diffi-culté des communications, les autorités n'ont pas encore pu dresser un bilan exact des dégâts.

A Johnstown toutefois 150 maisons ont été détruites et 3.000 sérieusement en-dommagées. Au moins 160 entreprises ont été ravagées par les flots, réduisant au chômage quelque 20.000 personnes.

Outre le rétablissement des moyens de communication et l'attention portée aux risques de contamination, les sauveteurs ont comme tâche prioritaire le repérage des sources d'alimentation en eau po-table. En raison de sa topographie, cette région a déjà été le théâtre de graves inondations, la catastrophe la plus grave ayant fait 2.200 morts, en 1889.

Retour au travail à l'Institut Pinel

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal retrouve son fonctionnement habituel ce matin après 17 jours de grève.

En effet, la direction et les 375 employés syndiqués se sont mis d'accord sur l'embauche de 29 employés supplé-mentaires, ce qui permettra d'affecter un quatrième employé par groupe de 21 pa-tients. L'institut a actuellement 275 pa-tients.

L'accord sur le fond du litige, intervenu vendredi, n'avait pas permis un retour au travail plus rapide, de longues négocia-tions étant encore nécessaires sur les con-ditions de retour au travail.

Contre l'assurance que des incidents semblables ne se répèteraient plus d'ici là

fin de la convention collective, la direction a accepté de n'entreprendre aucune nouvelle démarche auprès des tribunaux ou mesure disciplinaire en raison du conflit. Au début du conflit, la direction avait obtenu des injonctions et menaçait les employés de poursuites pour outrage au tribunal.

La direction croit pouvoir réaliser son programme de formation des employés et son programme d'embauche en demeu-rant dans le cadre de son budget de \$10 millions par année.

Au secondaire français

La CECM inaugure un nouveau régime pédagogique

En septembre, les élèves du secondaire français de la CECM inaugureront un nouveau régime pédagogique qui comprendra 30 périodes de 50 minutes par semaine pour un total de 1500 minu-tes de cours par semaine. Ceci représente une diminution de 75 minutes d'enseigne-ment par semaine sur l'horaire en vigueur en 76-77.

Comme pour le nouveau régime péda-gogique à l'élémentaire, c'est en grande partie les clauses de la convention col-lective des enseignants francophones qui ont entraîné ce changement de régime. En ef-fet, alors qu'auparavant certains en-seignants donnaient jusqu'à 1125 minutes d'enseignement par semaine, la nouvelle convention stipule que le temps d'en-seignement par professeur ne peut excé-der 1.000 minutes.

Comme il était impossible, d'une part, d'augmenter le nombre d'enseignants (les budgets ne le permettant pas) et que, d'autre part, le temps d'enseignement par professeur se trouvait diminué, le minis-tère de l'Éducation a choisi de réduire le nombre de minutes à l'horaire des élèves.

Pour ce faire, il a diminué de 56,700 à 54,000 le nombre de minutes d'enseigne-ment par année. Cependant, changement majeur, les 2.700 minutes restantes devront être consacrées à des activités d'encadrement et la tâche de chaque pro-fesseur comprend 100 minutes par se-maine pour ce type d'activités en sus des 1.000 minutes d'enseignement propre-ment dit.

Afin de maintenir le même nombre de matières à l'horaire des élèves du sec-on-daire, la Commission a dû diminuer le nombre de périodes consacrées à chacune des matières, sauf pour le français et les mathématiques qui auront cinq périodes de 50 minutes par semaine pour un total de 250 minutes au lieu de cinq périodes de 45 minutes, soit 225 minutes, comme l'ho-raire le prévoyait jusqu'ici.

Quant aux autres matières, le nouvel horaire ne leur réserve que quatre pé-riodes par semaine au lieu de cinq, ce qui ré-duit de 225 minutes (cinq périodes de 45 minutes) à 200 minutes (quatre périodes de 50 minutes) le temps qui leur sera con-sacré.

Par ailleurs, la répartition des 2.700 mi-nutes par année prévues pour des activi-tés d'encadrement (récupération, etc.) doit être déterminée par les écoles, selon les besoins propres de chaque milieu.

Mentionnons enfin que si l'horaire des élèves comprend 30 périodes de 50 minu-tes par semaine, soit une moyenne de six périodes par jour, il ne s'agit là que d'une moyenne, un élève pouvant avoir, dans sa semaine, une journée de sept périodes, une autre de cinq et trois de six. En effet, l'organisation des écoles est basée sur un cadre de 35 périodes-semaine.

Dans le secteur anglophone, le régime pédagogique du niveau secondaire de-meurera le même que celui de l'an der-nier et comprendra 1.575 minutes d'en-seignement par semaine, soit l'équivalent de 35 périodes de 45 minutes. Il n'y aura donc aucun changement quant au nombre de matières à l'horaire des élèves et au temps qui leur sera consacré (sept blocs-matières de cinq périodes chacun).

La différence de régime entre le sec-on-daire français et le secondaire anglais est due, comme dans le cas de l'élémentaire,

à la différence entre les conditions de tra-vail des deux groupes d'enseignants. En effet, alors que la charge individuelle d'enseignement pour le professeur fran-çophone est de 1.000 minutes par semaine

pour les cours proprement dits et de 100 minutes par semaine pour les activités d'encadrement, dans le secteur anglais, elle est de 1.125 minutes par semaine pour l'ensemble des tâches.

58e meurtre à Montréal

La police de la Communauté ur-baine de Montréal détient un té-moin important à la suite de la dé-couverte, en week-end, du cadavre dépecé d'une femme. Il s'agit du 58ième meurtre depuis le début de l'année à Montréal.

C'est un adolescent qui a fait la découverte samedi des membres du cadavre dans un sac déposé dans une ruelle. Des recherches ont permis de retrouver la tête et le tronc du corps plus tard dans la journée.

Ces découvertes devaient d'ail-leurs mener les policiers au do-micile d'un jeune homme de 28 ans, rue Saint-Zotique, qu'ils détiennent toujours. Tous les membres du ca-davre ont été transportés au labora-toire de la police pour fins d'exa-men.

LE CLUB DE CONVERSATION FRANÇAISE ET ANGLAISE DE MONTRÉAL

— Désirez-vous un(e) partenaire de conversation anglaise?

— Désirez-vous échanger de la conversation anglaise pour de la conversation française?

En plus de services d'échange linguistique, vous pouvez également participer à des activités d'ordre social et culturel avec nos membres de langue anglaise.

Cotisation annuelle: \$40, comprenant service d'échange linguistique

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:

C.C.F.A.
861-9705

éditorial

Après la fusillade de la Robin Hood

À la suite des gestes très graves qu'ils ont faits vendredi en tirant à bout portant sur un groupe de manifestants qui venaient de sauter par-dessus la clôture de la minoterie Robin Hood, à Saint-Henri, les gardes du "Bureau des détectives industriels" devront, comme il est normal, répondre de leurs actes devant les tribunaux criminels. Ils ont droit, en corollaire, jusqu'à ce que pleine lumière soit faite sur leur comportement, à la présomption d'innocence qui s'applique sous notre régime même aux crimes les plus crapuleux. Il pourrait difficilement, dans ce contexte, être question d'une enquête parallèle sur les événements précis dont est d'ores et déjà saisie la justice régulière.

Par-delà ces aspects très précis mais en même temps très limités du tragique affrontement de vendredi, il est cependant d'autres aspects plus généraux qui regardent au premier chef l'autorité politique et qui justifient une enquête approfondie. L'un a trait au rôle des agences privées de protection dans notre société. L'autre concerne les situations de violence dans les conflits du travail.

Indépendamment des conflits du travail, l'existence au Québec de nombreuses agences d'investigation ou de sécurité pose maints problèmes non-résolus. Déjà, en 1970, selon le Livre blanc sur "La police et la sécurité des citoyens" que publiait en juillet 1971 M. Jérôme Choquette, alors ministre de la Justice, le Québec comptait pas moins de 46 agences de sécurité et 32 agences d'investigation employant ensemble 8,180 personnes.

A des conditions plus souples, et aussi le plus souvent moins onéreuses, que la police régulière, ces agences mettent à la disposition des particuliers et des sociétés, voire de maintes institutions publiques ou para-publiques, des services de protection et d'ordre indispensables. Pris en charge par les clients eux-mêmes, ces services évitent d'obérer indéfiniment les budgets de police. Ils permettent aussi de garder en disponibilité des centaines de citoyens compétents qui ont été mis à la retraite à un âge prématuré.

Mais déjà, en 1971, M. Choquette constatait que la qualité des garanties d'intégrité et de compétence fournies par les agences de sécurité était fort variable, pour dire le moins. Aussi proposait-il, à la fin de son Livre blanc sur la police, que soit modifiée la Loi des Agences d'investigation et de sécurité, afin que soit transférée à la Commission de Police du Québec l'émission et la révocation des permis d'agences et des permis d'agents dans ce secteur.

Cette recommandation de M. Choquette n'eut apparemment pas de suite. En 1972, en effet, le ministère de la Justice émettait un règlement concernant les agences d'investigation et de sécurité. Mais à première vue, du moins, ce règlement était plutôt inoffensif. Il restait surtout très vague.

Depuis ce temps, des mesures ont-elles été prises pour raffermir la discipline législative et réglementaire touchant ce genre d'agences? A-t-on agi de manière à recueillir des renseignements plus précis sur les qualifications et les antécédents professionnels des personnes qui ont fait de ce travail leur gagne-pain? A-t-on agi de manière à obliger à un recyclage celles qui n'auraient pas reçu à cette fin une formation professionnelle satisfaisante? A-t-on vu à définir avec plus de rigueur les zones d'intervention permises à ce genre d'agences?

Voilà un premier sujet d'enquête qui se dégage tout logiquement des événements de vendredi à la Robin Hood. Il ne suffira pas de savoir par la voie des tribunaux si les gardes incriminés ont usé avec excès de leur mandat de défense de la propriété. Il importe bien davantage de vérifier de façon approfondie si le Québec est présentement servi avec compétence, sérieux et honnêteté par les agences qui détiennent des permis du gouvernement en matière d'investigation et de sécurité et si le rôle et les attributions de ces agences sont définis avec suffisamment de prudence tout en étant soumis à une protection adéquate. La fusillade de la Robin Hood soulève à cet égard des questions nombreuses et graves. Une enquête permettrait d'éclaircir la situation et de mieux assurer l'avenir.

Par-delà le problème des agences de sécurité et d'investigation, c'est tout le problème de la violence dans les conflits du travail qui refait surface de manière dramatique à travers les événements de vendredi.

Sur les lieux de l'affrontement où il s'était empressé de se rendre, l'ancien ministre du Travail, M. Jacques Couture, disait voir dans la fusillade de la Robin Hood une nouvelle justification des changements que le gouvernement s'approprie à apporter au Code du travail en matière d'engagement de "scabs" pendant un arrêt de travail. Or, même si les circonstances dans lesquelles M. Couture émettait cet avis étaient favorables à sa thèse, il faudrait être naïf pour s'imaginer qu'il suffira d'interdire l'embauche de "scabs" ou de rendre obligatoire la fermeture d'un établissement frappé par un arrêt de travail pour éliminer toute violence des conflits du travail.

De fait, le problème de la violence dans les conflits du travail est souvent relié à l'embauche de "scabs" ou à la détermination de l'entreprise de fonctionner même si ses employés syndiqués sont en grève ou si loc-out. Mais il se pose aussi, très souvent, à l'occasion de grèves où l'employeur ne fait absolument rien pour assurer contre ses syndiqués le fonctionnement de l'entreprise. Il se pose aussi, non moins souvent, à l'occasion d'arrêts de travail illégaux.

Si l'on veut embrasser toutes ces dimensions, c'est à un examen plus large qu'il faut s'astreindre. A moins de vouloir jouer le jeu

de l'autruche, il faut consentir à s'interroger sur le rôle de tous les acteurs, et aussi sur les dispositions légales existantes en matière de piquetage et de conduite des parties pendant un conflit.

La fusillade de la Robin Hood met en cause au premier chef le comportement de la partie patronale. Voilà un aspect sur lequel il y a ample matière à enquête. Les dirigeants d'une entreprise, en cas de conflit du travail, doivent prendre des mesures en vue d'assurer les biens de cette dernière contre toute forme d'agression. Mais jusqu'où cette protection doit-elle aller? Dans quelle mesure doit-elle normalement être assurée par la police régulière ou plutôt par des agences privées? Quels dangers faut-il prévoir? Quelle est la manière la plus rationnelle d'y parer? Une enquête sur cet aspect permettrait d'abord de faire la lumière sur maintes pratiques carrément brutales et barbares. Elle aiderait surtout à mieux percevoir ce que pourrait être à l'avenir un comportement civilisé.

Du côté des syndicats, un examen de maintes pratiques serait également salutaire. Les formes de violence auxquelles on recourt à l'occasion d'un conflit vont du simple chantage et des menaces à la brutalité physique pure et simple et à l'agression contre des biens appartenant à la partie patronale quand ce n'est pas à la communauté elle-même. Elles sont parfois inspirées par les dirigeants eux-mêmes. Si l'on veut sincèrement que la violence disparaisse des conflits du travail, il faudra consentir à un examen qui embrasse les comportements syndicaux.

Le rôle des forces policières suscite enfin, lui aussi, de nombreuses questions. Où commence et où finit l'intervention de la police dans un conflit du travail? A partir de quel moment précis les responsables sonnent-ils l'intervention de l'escouade anti-émeutes? Jusqu'à quel degré de violence les policiers sont-ils plus ou moins tacitement induits à rester neutres, à être les témoins passifs de gestes que la loi réprouve de toute évidence? On est loin à cet égard d'un équilibre vraiment satisfaisant. Les syndicats ont souvent reproché aux forces policières des initiatives jugées brutales et injustifiées. Non moins nombreux sont les employeurs qui ont eu à se plaindre de la passivité ou de l'inertie de la police.

Ces questions ne touchent encore que le cadre extérieur. Il faut également se demander pourquoi la violence arrive dans les conflits du travail, ce qui la provoque et l'aggrave, et ce qui pourrait le mieux la prévenir.

Au moment où il s'approprie à légiférer dans ce domaine, le gouvernement aurait profité à s'accorder quelques semaines pour jeter un regard le plus large possible sur le phénomène de la violence dans les conflits du travail. La fusillade de la Robin Hood lui en fournit l'occasion, elle lui en impose même le devoir.

Claude RYAN

Le mot du silencieux

Et on appelle cela des vacances...

par ALBERT BRIE

L'autre jour, savourant mon oisiveté, j'eus l'idée de l'agrément d'un peu de musique. Machinalement, ma main alluma la radio. Hélas! tout le long de la bande, nulle harmonie qui, de près ou de loin, put ressembler à un bruit organisé. C'était tout plein de parlottes tonitruantes ou balbutiantes. Je n'avais pas réfléchi que la musique à la radio occupe une place sensiblement comparable à celle des oasis par rapport aux dunes sahariennes.

Là où mon doigt avait cessé de tourner le bouton, se trouvait une "ligne ouverte". J'ai appris à apprécier le grand bienfait de ce type d'émission qui est de donner la parole à ceux qui aiment saliver. En d'autres mots, la "ligne ouverte", c'est l'extension démesurée de l'aire de diffusion du "placotage", autrefois étroitement dimensionnée par le cercle de famille ou les limites du quartier ou du village.

L'animateur invitait l'espèce téléphonante à dire l'usage qu'elle faisait de ses vacances. Pendant une demi-heure, j'en ai pris pour mon rhume des foies. Il y avait de quoi écrire un traité sur l'art de se reposer, de se distraire. A un certain moment, je me suis demandé si les gens qui racontaient par le menu le programme de leurs vacances appartenaient au genre humain. Ils avaient tous la recette. Ils parlaient tous comme des experts qui savent par avance où aller, quoi y faire, comment manger, coucher, respirer, bronzer par légères couches superposées.

J'ai particulièrement été ébranlé par le témoignage d'une vaillante mère de famille. Elle m'a ouvert les yeux. Trop tard! J'ai vingt-cinq été de vacances ratées derrière moi. Pourquoi? Cette dame me l'a dit: je n'ai pas su planifier. Il est vrai que la planification est d'invention assez récente. A mon âge, je me rends compte que la couenne de mon esprit est devenue trop coriace pour passer par le creuset de la robotisation.

La correspondante téléphonique se disait le maître d'oeuvre des vacances familiales. Pas question, disait-elle, de prendre chacun les siennes. Madame, son mari et les quatre enfants, dont l'âge s'étagait entre cinq et dix-sept ans, faisaient cause commune. Tous pour un, un pour tous. Le lundi, la troupe allait pique-niquer au lac Missisquoi. Le mardi, l'équipe passait la journée sur les terrains de l'Expo. Le mercredi, la petite bande

allait se dissiper à la Ronde. Le jeudi, le peloton partait en balade le long du Richelieu. Le vendredi... suffit! Je me contenterai de dire que la famille de Madame batifolait à hue et à dia, visitant les musées, couchant à la belle étoile ou cueillant des framboises, pendant quinze jours, dans une unanimité qui aurait fait pâlir celle d'une famille six fois siamoise.

Cet esprit de corps avec les miens, je n'ai jamais réussi à l'obtenir. J'avais parfois les esprits, mais les corps ne suivaient pas; quand j'arrivais à réunir les corps, les esprits se mutinaient. Visiter le zoo de Granby, avec des enfants de cinq à dix-sept ans, nous l'avons fait, ma femme et moi. Mais quand après quinze minutes, le plus jeune n'en a pas encore assez de regarder les singes, ce ne sont pas les chimpanzés qui grimacent le plus, croyez-moi.

Faire de mes enfants des enrégimentés volontaires pour une balade le long du Richelieu, j'y suis arrivé. Mais voilà qu'au bout de cinq minutes, la marmaille en a ras le bol de regarder couler l'eau et moi de conduire la voiture sur une route qui se tortille pour épouser (quelles épousailles!) les méandres du beau Richelieu. Je préférerais qu'elle divorce. Alors je tourne court et nous rentrons à la maison.

La cueillette des framboises avait l'agrément de tous, en principe. Après dix minutes aux champs, l'aînée, bucolique, déclare: "Ouais! c'est pas ben ben "freakant". Le deuxième, lui, aime les framboises à sa façon: il en cueille une et en mange cinq. Quant au troisième, il a vu un mulot — les dents de la terre — et prend panique. Quant au dernier du quatuor, il se prend le ventre à deux mains et menace de vider son intestin dans ses petites culottes blanches. Ma femme crie pour apaiser le tumulte. Et moi, honteux, je fais comme si je n'avais rien à voir avec cette horde d'hurluberlus.

Décidément, et n'en déplaise à cette dame et à son corps d'élite qui elle règle comme du papier à musique, je n'ai jamais eu l'art d'ordonner les plaisirs et les jeux des enfants comme un organigramme. Au fond, il faudrait cesser de s'en faire accroire et avoir le courage de s'avouer que les vacances sont comme les voyages de noces: quand on les a réussies, on ferme sa grande g...

lettres au DEVOIR

Pourquoi précipiter l'adoption du projet no 101 ?

Monsieur Camille Laurin
Ministre d'Etat au Développement culturel

La nouvelle tournure que prend l'étude du projet de "Charte de la langue française au Québec" par le dépôt récent du projet de loi 101 nous oblige à vous adresser la présente communication.

Plusieurs améliorations importantes ont été apportées au projet. Nous savons que au gouvernement d'avoir reconnu la validité des nos points de vue (et d'autres) sur des sujets tels: les pénalités excessives, le droit d'appel (partiellement), la composition de l'Office, les droits de la personne et autres.

Par ailleurs, le projet de loi 101 reprend le projet de loi 1 dans une forme considérablement différente. Il y a d'abord 42 articles de plus et la plupart sont rédigés difficilement. Il nous est encore difficile, malgré beaucoup d'efforts, d'évaluer adéquatement tous les changements apportés. Pourtant, l'étude en deuxième lecture du projet de loi 101 est maintenant amorcée. Il n'y a plus de commission parlementaire pour permettre aux intéressés de s'exprimer et nous sommes face à plusieurs propositions nouvelles dans un domaine très important, ayant des conséquences à court et long termes et où il est particulièrement difficile d'apporter des amendements une fois la loi adoptée.

En conséquence, dans un premier temps, nous vous signalons certaines dispositions du nouveau projet de loi ou nous recommandons des amendements ou une clarification:

1) Il est devenu évident pour

toute personne de bonne foi que l'"option Québec" en matière d'accessibilité à l'enseignement en anglais ne peut plus être supportée par des données démographiques comme étant nécessaire à la préservation de la majorité francophone au Québec. Nous réitérons notre demande pour qu'au moins l'"option Canada" soit retenue en cette matière;

2) L'obligation imposée à l'entreprise d'avoir, à toute fin utile, à faire la preuve du besoin d'employés bilingues à chaque fois où ce sera spécifiquement le cas (art. 43) nous apparaît onéreuse et inutile. Particulièrement onéreuse pour les petites et moyennes entreprises. Inutile, parce que les programmes de francisation devraient être suffisants pour atteindre les objectifs;

3) Les exemptions offertes aux sièges sociaux (art. 135) demeurent onéreuses. On le sait, il faudrait en connaître la réglementation. A ce chapitre, les experts de SECOR ont fait pour nous des hypothèses (voir pp. 111-9, 10 et 11 de l'annexe B de notre mémoire à la Commission parlementaire). Ces hypothèses doivent être infirmées pour nous rassurer sur la portée réelle des exemptions.

4) Le cas des catalogues, brochures, dépliants et autres publications nous préoccupe. On le sait, le projet de loi 101 permettait des exemptions (art. 41), le projet de loi 101 n'en permet plus (art. 49).

5) Un nouvel article (art. 88) sur les pouvoirs de réglementation du gouvernement nous apparaît nettement abusif.

6) Les restrictions en matière d'affichage commercial nous ap-

paraissent devoir être trop étroites.

D'autres articles nous semblent apporter encore plus de restrictions que celles prévues par le projet de loi 1. Il ne nous est cependant pas encore possible d'en évaluer toute la portée.

Nous en venons donc, dans un second temps, à vous faire la recommandation d'ajourner le débat sur ce projet de loi pour le moment.

Nous voulons tous que cette question de priorité du français soit bien légiférée et légiférée pour de bon cette fois-ci. Dans le climat de fin de session qui s'annonce, ce sera encore une fois la bousculade et la guerre d'usure. Des erreurs sérieuses sont à craindre en pareilles circonstances. En outre, il ne nous apparaît plus y avoir d'urgence à adopter la loi à la fin d'août plutôt qu'à la fin d'octobre ou novembre. On pourrait alors en reprendre l'étude dans une atmosphère plus détendue et avec un peu plus de recul face à ses nouvelles formulations et propositions.

Nous avons tous consacré trop d'efforts jusqu'ici afin que cette loi soit acceptée, respectée et efficace pour risquer maintenant de compromettre ces objectifs. Nous croyons que vous recherchez aussi ces objectifs et nous espérons que vous accepterez notre recommandation d'ajourner dans cet esprit. Un loi aussi fondamentale ne doit pas être adoptée à la hâte.

James N. DOYLE,

Président,

La Chambre de Commerce de la province de Québec

Montréal, le 22 juillet 1977.

Un entêtement qui ne donnera rien

Docteur Camille Laurin,

Dans l'histoire des peuples civilisés, il est souvent arrivé que des peuples opprimés se soient engagés à leur tour dans la voie de l'oppression d'une manière qui dépassait de beaucoup tout ce qu'eux-mêmes avaient eu à souffrir auparavant. Il y aurait de quoi rougir de honte si les Canadiens français allaient se montrer incapables de briser ce cycle, surtout en tenant compte des pas accomplis par le reste du Canada dans la voie de l'acceptation et de la promotion du français.

Pour préserver la langue et la culture françaises au Québec et au Canada, il n'est pas nécessaire de détruire de propos délibérés le système d'éducation anglophone du Québec ou de créer dans le domaine des affaires un climat inacceptable aux Québécois et aux Canadiens de la langue anglaise. A vouloir persister dans la poursuite de ces deux objectifs, on apportera que ruines et désastre au Québec.

Et si vous persistez dans votre

dessin, quels gains seront obtenus?

1) Le monde des affaires a déjà reconnu qu'il est légitime d'accorder une place prédominante à la langue française.

2) Les chances d'emploi pour des jeunes Canadiens français brillamment doués se font de plus en plus nombreuses dans les postes de commande.

3) La langue et la culture françaises ne sont aucunement menacées par l'existence au Québec d'un solide système d'éducation anglophone. De fait, je vous défie de trouver n'importe où dans le monde, y compris en France, un milieu où le français est enseigné d'une manière supérieure à celle que l'on peut observer dans le système d'enseignement anglophone tel qu'il existe actuellement.

Si vous mettez à exécution vos projets actuels, vous jouerez avec le feu, et tout cela pour promouvoir un truc politique qui ne procurera aucun gain substantiel, réel ou imaginaire.

Je suis né en Ecosse, je suis ci-

toyen canadien, je suis québécois de cœur et d'esprit. Personne ne traitera comme un citoyen de deuxième classe ni ne pourra anéantir ou réduire les droits de mes enfants né au Canada.

Je me souviens. J'ai peut-être aussi la mémoire plus longue que vous ne pouvez le penser.

W.J. BAIGRIE

Pierrefonds, le 18 juillet 1977

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

bloc-notes

Les non-réponses de M. Begin

De bout en bout de son séjour aux Etats-Unis jalonné de discussions officielles et de déclarations, le premier ministre d'Israël, M. Menachem Begin, s'en est tenu à une méthode sans jamais révéler des objectifs. Une façon habile qui consiste à expliciter les moyens alors qu'on reste muet sur la fin à atteindre. A quoi aboutit une telle démarche sinon à un malentendu?

En premier lieu, il faut bien sûr reconnaître que le nouveau chef du gouvernement israélien a remporté un succès personnel. Deux hommes ont appris à se parler et à se connaître, à savoir Jimmy Carter et Menachem Begin, ils se sont probablement compris et, de ce fait, se sont appréciés, mais le malentendu n'est pas dissipé pour autant, bien au contraire.

Ainsi, non seulement les perspectives de paix ne sont pas plus claires mais encore tout reste à faire pour que la conférence de Genève ait un sens. L'un des principaux résultats du voyage de M. Begin aux Etats-Unis a été précisément l'accréditation d'une confusion entre reprendre la conférence de Genève et mettre fin à l'état de guerre permanent au Proche-Orient!

M. Begin a été assez clair hier devant les caméras de la CBS américaine: il n'a pas présenté à M. Carter un "plan" de paix israélo-arabe mais bien un "cadre détaillé pour le processus de paix". En clair: tout est négociable sans condition à condition de ne pas dire ce qu'on négocie!

En fait, on peut inférer des propos de M. Begin qu'il ne s'agira pas de négocier le fond, à savoir le problème palestinien, mais l'éphémère d'ordre territorial entre Israël et les pays arabes de première ligne. Le chef du Likoud a eu l'habileté de proposer dans le même souffle un moratoire sur les déclarations politiques, réussissant ainsi à obtenir la discrétion de la Maison-Blanche et de ses porte-parole jusqu'après son retour en Israël et peut-être jusqu'à la prochaine mission Cyrus Vance dans la région! A la clef, il a ramassé aussi un lot de consolation sous forme d'autorisation à utiliser \$107 des \$250 millions d'aide américaine à la production des chars lourds Chariot; mais les quelques gadgets qu'il ramène dans ses bagages, Cobra et autre hydroglisseur, cachent mal l'insuccès de la négociation portant sur les F-16 de General Dynamics... Ça ne cache pas en tout cas que si les deux hommes se sont connus, Israël risque plus que jamais de se retrouver totalement isolé!

M. Begin, rapporte-t-on de source informée, n'a pris aucun engagement, ne promettant que de soumettre toute proposition à ses collègues et, de ce fait, il ne peut pas manquer à sa pa-

role. Mais il devrait savoir — et il le sait sans doute mieux que quiconque — que son passage à Washington a mis en branle une initiative que les élections israéliennes avaient retardée; il aura donc tôt ou tard à accepter ou à se faire imposer non une méthode mais un objectif!

C'est ici qu'on comprend les limites de la manœuvre de M. Begin: proposant des moyens de reprendre, dès octobre, la conférence de Genève, il est pris à devoir non seulement s'y rendre mais justifier aussi les prévisibles promesses de M. Vance aux Arabes. Le Caire et Damas sont peut-être en situation précaire, mais ils n'iront pas à Genève — et a fortiori s'ils sont en situation précaire! — s'ils sont convaincus qu'ils rentreront bredouilles...

Les propos de M. Yitzhak Rabin, que rapporte une dépêche d'agence, sont à cet égard d'une éclatante clarté: un consensus existe en Israël en ce qui a trait au refus de la création d'une patrie palestinienne et en ce qui a trait au retrait "presque total" des territoires occupés; de ce fait, précise l'ancien premier ministre travailliste, si ces deux éléments ne sont pas abordés aujourd'hui entre Israël et les États-Unis, ils le seront par les Américains à Genève et sans discussion préalable avec Jérusalem! Avec un tel diagnostic, M. Rabin en vient à préconiser quant à lui une sorte de "pas à pas". Par parenthèse, on ne manquera pas de relever que même pour l'ancien leader travailliste, le fond du problème est de l'ordre du postulat non démontrable et non négociable, et c'est encore une fois le problème des frontières d'Israël, donc territorial, qui est à régler...

Mais ce que M. Begin par défaut et M. Rabin par excès confirment c'est que l'Administration américaine n'a pas dévié d'un pouce de ses positions; et elle n'avait pas à le faire puisque le visiteur israélien lui-même a voulu éviter les points de désaccord. C'est pour quoi demain au Caire, à Damas, à Amman ou à Ryad, le secrétaire d'Etat prendra sur lui de déclarer que les chances de tenir une fructueuse conférence de Genève sont bonnes, et ce sera à Israël de justifier cette promesse!

Quitte à faire le point d'une situation mouvante dans la foulée de la mission Vance, on doit pour l'heure relever un élément fondamental que le discours de M. Begin a réussi à escamoter: tout le monde a bien compris que le gouvernement israélien est absolument opposé à toute participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), chose "inconcevable" selon le leader du Likoud. Mais au cas où les Arabes insisteraient, M. Begin, avec un luxe de détails, expli-

cite de vieilles formules réchauffées de négociations indirectes, tables séparées, juxtaposées, sous le même toit, etc... Ce qui n'a toutefois pas été dit est que prenant pour acquis le refus opposé par Israël à l'OLP, les Arabes — et en particulier l'Egypte — peuvent réussir à contourner cet obstacle et revenir à la charge avec un Gouvernement palestinien en exil. L'idée est caressée depuis fort longtemps, et elle prend de plus en plus de consistance. Voyant toujours dans l'OLP une organisation de "terroristes", Israël serait pris à sa propre logique dès lors qu'il serait mis en présence d'un Gouvernement en exil dûment reconnu et intégrant dans ses rangs des personnalités palestiniennes modérées non affiliées à l'OLP!

On pensera que M. Begin y a répondu par anticipation en déclarant qu'il ne vérifiera pas les lettres de créance des délégations qui, de ce fait, peuvent intégrer des Palestiniens. Mais c'est une non-réponse car alors que viendrait faire ces Palestiniens à Genève puisque tout est négociable à l'exception de la création d'une patrie palestinienne?

Georges VIGNY

La discrimination contre les "vieux"

La pension de vieillesse à 65 ans fut saluée comme une grande législation sociale. On vit moins à l'époque quelle triste pratique sociale cette loi allait permettre et recouvrer en même temps: la mise à la retraite obligatoire, adoptée aussi bien dans l'entreprise privée que dans le secteur public. Paradoxalement, les "personnes âgées" comme on se mit à les appeler prirent un plus grand poids lors des élections et furent tout spécialement courtisées par les hommes publics. Mais en même temps que leur nombre augmentait dans la pyramide des âges, leur influence déclinait dans la société.

Il aura fallu plusieurs années pour se rendre compte de cette discrimination massive, et l'on commença à peine à contester radicalement le caractère tout à fait arbitraire de la retraite obligatoire à 65 ans. On peut certes soutenir que dépassé un certain âge, une personne est moins apte à assumer certaines responsabilités ou à détenir des postes de commande ou de surveillance particulièrement délicats du point de vue de la résistance physique ou nerveuse. Mais l'on n'aurait jamais dû accepter aussi généralement qu'on le fit le postulat qu'un travailleur ou une travailleuse puisse être privé de son travail, de son revenu, de son milieu professionnel simplement par la force d'une exclusion automatique et aveugle.

Nombre de personnes sont aptes à fournir un travail bien au-delà de la limite de 65 ans; d'autres devraient, pour diverses raisons, pouvoir prendre

une retraite ou une demi-retraite avant cet âge. Certains souhaitent ce départ et le préparent même de longue main; d'autres au contraire le redoutent et ne s'y soumettent qu'au triste prix d'un traumatisme personnel irréparable. Souvent ainsi, celui qui n'était pas et ne se sentait pas "vieux" à l'approche de la moitié de la soixantaine soudain "vieillit d'un coup" suivant l'expression bien connue. N'est-ce pas là le genre de tort individuel et social propre à la discrimination?

La jurisprudence a commencé timidement de tenir pour discriminatoires et donc illégales certaines de ces pratiques fondées sur l'âge. Dans la vaste révision qu'elle a faite de son mandat et de son expérience, la Commission ontarienne des droits fondamentaux vient de recommander d'interdire par une loi la retraite obligatoire à l'âge fixe. Il ne faudrait pas attendre qu'au Québec une longue expérience établisse l'ampleur du phénomène et de ses conséquences pour se décider à agir. Voilà bien une situation, en effet, où l'on peut, sans craindre de se tromper, tenir pour valable l'expérience voisine et en tirer partie.

Une pure interdiction législative de ces pratiques ne doit pas faire illusion toutefois. Il y a bien des manières de rendre une retraite obligatoire dans les faits même si la loi la réprouve. Les syndicats ont ici un rôle essentiel à jouer, de même que les associations de "l'âge d'or" et tous les groupes qui se préoccupent de la promotion des droits fondamentaux.

En réalité, la discrimination ne frappe pas d'abord ni principalement les personnes "âgées" au seuil de la retraite. Elle les frappe bien avant, quand elles recherchent en même temps l'emploi par exemple et se heurtent déjà à une barrière plus précoce, à 45 ans ou même plus tôt. Elle traduit la face honteuse de la "productivité", qui réduit souvent le travailleur à un moindre statut qu'une machine.

Contrairement à certaines discriminations qui sont attachées à la religion, à la couleur ou à la langue par exemple, la ségrégation en raison de l'âge est pour ainsi dire universelle dans une société qui l'accepte; elle frappe tout le monde un jour ou l'autre et elle est également pratiquée par tout le monde. Cette vérité est brutale: les vieux d'aujourd'hui héritent des politiques sociales qu'ils ont faites ou acceptées hier. De même, les retraités de demain fabriquent actuellement le genre de statut et de place qui leur seront accordés.

Mais cette responsabilité n'est pas d'abord personnelle. Nul ne peut à lui seul changer ces choses ou améliorer son sort. C'est affaire économique et politique. On ne peut relever les pensions si l'économie n'engendre pas davantage de ressources, dit-on souvent; si pour améliorer l'économie, il faut rejeter plus vite et en plus grand nombre ceux que l'âge rend moins productifs, on ne sort pas du cercle vicieux. La loi, en tout cas, ne devrait pas appuyer pareil régime.

Jean-Claude LECLERC

des idées

des événements

des hommes

Au royaume de la poignée de mains dorée

La vie facile et oisive des grands commis qui devaient faire de la Communauté européenne un super-gouvernement

Il y a vingt ans, à la majestueuse place du Capitole de Marc-Aurèle à Rome, était signé le traité qui instituait la Communauté économique européenne. Pour les Européens, il est aussi déconcertant de relire aujourd'hui les discours prononcés à Rome en 1957 qu'il l'est pour les Américains de relire le discours inaugural de Kennedy en 1961. Un peu comme ces journaux personnels que l'on rédige pendant son enfance, ces discours gênent par leur mélange de naïveté et de prétention. En 1957, on claironnait l'appel à la création des États-Unis d'Europe. Cet appel est devenu une moquerie dans l'Europe de 1977, laquelle est plus fragmentée et moins imbuée d'esprit de coopération qu'à toute autre période depuis 1950.

Mais le mouvement européen, nonobstant sa grandeur déchuée et l'échec de sa vision, a créé un monument permanent à sa gloire: la bureaucratie géante de la Communauté économique européenne à Bruxelles. Libérés même des contraintes politiques minimales que doivent souffrir les bureaucraties gouvernementales à Washington et dans les autres capitales, les fonctionnaires internationaux de la CEE mènent une vie d'une aisance et d'une splendeur inégalées.

Jusque vers le début des années 1960, Bruxelles était une capitale européenne dont le rôle dans les affaires du continent était à vrai dire inexistant. L'insignifiance de Bruxelles traduisait d'ailleurs le statut de la Belgique, considérée comme l'un des pays superflus d'Europe, et dont l'on se souvenait surtout au vingtième siècle, lorsque cela se produisait, comme du pays qui servit de marche-pied aux Allemands pour leurs incursions militaires en France. Depuis deux siècles, la statue d'un garçon urinant dans une fontaine publique est la grande attraction touristique de la ville.

L'immeuble de verre et d'acier massif qui abrite les quartiers généraux de la CEE se trouve à l'extrémité est de ce qui était naguère une paisible avenue à trois voies, sur un site jadis occupé par un couvent pour jeunes filles. Cet immeuble abrite la commission des communautés européennes, qui est le principal organe administratif de la CEE. De la Commission devaient émaner toutes les démarches devant conduire à l'union grandiose dont on rêvait. On recruta une ar-

mée d'experts pour surveiller et virtuellement diriger chaque aspect de la vie économique et politique de l'Europe. Chaque commissaire devait se voir attribuer la direction d'un ou plusieurs ministères importants: affaires étrangères, énergie, développement économique, affaires industrielles, emploi, recherche scientifique, affaires des consommateurs, environnement, agriculture, éducation, transport, et politique régionale. On institua vingt-deux divisions bureaucratiques, qui furent pompeusement appelées directo-rats généraux; sous chaque division, se dressa une pyramide sans cesse plus large de fonctionnaires. En moins de quelques années, le personnel ainsi recruté en vint à constituer une infrastructure virtuellement complète pour la gouverne de l'Europe.

Mais il n'y avait pas d'Europe unie à gouverner. Les pays membres ignoraient tout simplement les propositions de la Commission exécutive qui ne faisaient point leur affaire et traitaient généralement la Commission avec mépris. Bruxelles en vint à servir, pour les gouvernements des nations membres, de dépôt utile pour les politiciens dont celles-ci voulaient se défaire en raison de leur incompétence ou de leur incompatibilité. Pour ne donner qu'un exemple, le commissaire qui représente actuellement l'Irlande au sein de la commission (il se vit un jour affubler du qualificatif de "biscuit humide" par le Irish Times) fut nommé à ce poste à la suite d'une campagne de ses anciens collègues qui ne pouvaient plus supporter sa présence à Dublin. Le commissaire aîné de l'Allemagne est un autre cas type. Cet homme est très largement connu mais ses talents ne suscitent nulle part beaucoup d'admiration. Il a été récemment reconduit à son poste pour un autre mandat de quatre ans. Cette nomination a semé la consternation partout sauf en Allemagne fédérale, où l'on rapporte que le Chancelier Edmund Schmidt avait exprimé le désir de ne pas voir cet homme rentrer à Bonn.

Aux prises avec l'indifférence de l'opinion et parfois avec l'incompétence des politiciens situés au sommet de la pyramide hiérarchique, les bureaucrates de la Commission européenne ont été amenés à dépenser leurs énergies à bâtir leur propre nid.

rard Pelletier, en visite à Gaspé, que la Gaspésie était vraiment un parent pauvre au pays et comparable, pour ses services de radio et de télévision, au seul territoire du Yukon. M. Pelletier expliquait que seulement les contraintes financières avaient jusqu'à ce jour empêché Radio-Canada de mieux desservir la Gaspésie.

Il y a eu depuis 1970 bien peu d'amélioration. Ailleurs au pays, les Esquimaux du Grand-Nord ont depuis lors obtenu des services de Radio-Canada. Chez nous, en Gaspésie, la société d'Etat cherche encore la façon de répondre à nos besoins minimes et légitimes.

En 1972, Radio-Canada a acheté les stations privées de radio et de télévision de Matane pour en faire sa station de base de l'Est du Québec. Après cinq ans, il faut se rendre à l'évidence que la Gaspésie n'y trouve pas son dû. L'organisation de Radio-Canada à Matane n'a pas réussi à donner à la Gaspésie un service convenable de radio et de télévision. Quelle en est la cause? Selon toute apparence, elle réside dans le fait qu'on a essayé de servir une région immense en transplantant à Matane un organigramme et des structures administratives conçus pour des milieux urbains.

Ainsi, le service des nouvelles ne peut couvrir la région que par téléphone, donc à peu près toujours sans image, à la télévision. On manque d'équipement et de personnel mobiles. On n'est pas organisé pour faire face à la géographie. Et pourtant, on s'en venait en Gaspésie!

Une explication à cette inefficacité pourrait être le manque d'argent dont souffre Radio-Canada, l'explication que nous avait servie M. Gérard Pelletier. Mais elle risque de tomber dans des oreilles peu réceptives si se concrétise le projet incroyable qui nous menace et que nous a récemment concocté le ministre fédéral des Communications.

sur les méthodes à employer pour effectuer les calculs. En d'autres mots, il faut parler la même langue si l'on tient réellement à échanger des idées. Il est regrettable que la confusion ait régné dans ce débat, car la question des comptes économiques peut être analysée rigoureusement. Il faut aussi constater que, malheureusement, à chaque fois qu'une étude sérieuse, telle que celle dont il est question ici, est entreprise et mène à un quiproquo, il y a remise en cause de la crédibilité de travaux subséquents. Il faut alors espérer que les bases de futures analyses seront clairement explicitées et que les méthodes de travail, ainsi que les conclusions qui s'en dégagent, donneront lieu non plus à une confusion stérile mais à un apport scientifique viable à la société.

Pierre SAINT-LAURENT
Montréal, le 17 juillet 1977

par
par JOE TOM EARSLY
■ copyright The New Republic et Le DEVOIR
• Joe Tom Earsly est un journaliste américain qui vit à Bruxelles et écrit régulièrement sur les affaires européennes. Dans cet article, Earsly projette un regard indiscret et cruel sur un aspect peu connu de l'expérience européenne de coopération économique et politique: le régime de travail et de rémunération des fonctionnaires de la Commission exécutive, qu'il appelle les "eurocrates". La version française de cet article est du DEVOIR.

Les avantages financiers

Les salaires et les avantages sociaux accordés au personnel de la Commission sont certes parmi les plus généreux qui soient accordés à des fonctionnaires n'importe où dans le monde. Les salaires de base vont de \$23,124 par an (pour un titulaire qui possède un diplôme universitaire, sans aucune expérience) à \$76,896 (pour le titulaire d'un poste supérieur de direction, avec plusieurs années d'expérience).

La plupart des employés de la Commission sont en outre étrangers à la Belgique: pour ceux-là, on ajoute au montant du salaire une somme additionnelle de 16% consistant en une prime de soulagement pour les sentiments d'ennui que peut éprouver le titulaire. Tous les salaires sont exempts de toute forme d'impôt national sur le revenu, encore que la Communauté en retienne une petite portion en guise de taxes. Pour éviter que l'inflation ne vienne éroder le pouvoir d'achat, les salaires sont indexés.

Mais le salaire de base n'est que le fondement sur lequel on a édifié toute une structure d'allocation et de bénéfices de toutes sortes. Ceux-ci sont si variés et si nombreux qu'on ne sait trop où commencer pour en faire la description. Il y a d'abord les allocations en argent pour la maternité et la procréation: on accorde 5% du salaire de base à celui qui a une femme ou un mari, \$1,000 par an pour chaque enfant âgé de moins de 26 ans. Si l'enfant est à l'école, une autre allocation de \$600 vient s'ajouter au revenu du fonction-

naire. La naissance de chaque enfant nouveau est aussi saluée comme l'exploit du coureur qui franchit la ligne d'arrivée: le père d'un nouvel enfant se voit verser sur-le-champ une somme de \$200. Afin d'amoindrir le traumatisme que constitue le déménagement à Bruxelles, l'employé se voit naturellement offrir le remboursement de toutes ses dépenses de déménagement et en outre il touche une généreuse allocation de subsistance pendant une période qui peut aller jusqu'à dix mois. Cette allocation est généralement de l'ordre de plusieurs milliers de dollars. Elle est une sorte de prime de compensation pour l'inconfort que doit subir l'employé "condamné" à vivre dans une suite d'hôtel en attendant qu'il trouve sur le marché la maison qui l'intéresse. Lorsque notre Eurocrate a trouvé la maison de son goût et décide de s'y installer, il a droit à une prime d'un mois de salaire en guise d'"allocation d'installation". Les régimes d'assurance accordent à l'employé un montant équivalent à cinq fois son salaire annuel le plus élevé lors du décès et à huit fois son salaire annuel en cas d'incapacité de travailler. Les bénéfices d'ordre médical sont généreux, et les congés d'absence sont de durée illimitée. Une disposition spéciale du régime des avantages sociaux du personnel prévoit des cadeaux en argent ou des prêts dont le montant n'est pas limité, à l'intention des employés qui sont malades ou qui se trouvent dans le besoin "en raison de circonstances familiales". Ceux qui peuvent survivre à cette véritable pluie de dollars et rester présents à leur poste jusqu'à soixante ans

peuvent alors toucher une pension annuelle représentant 70% de leur salaire annuel le plus élevé. Chaque fonctionnaire est pratiquement assurée de conserver son emploi jusqu'à l'âge de 60 ans, car en pratique, il est impossible de congédier quelqu'un.

Ce n'est pas tout. L'Eurocrate a également droit à maintes autres largesses. A tous les six mois, chaque employé a le droit d'acheter de dix à quinze bouteilles de boissons alcooliques au prix spécial de \$25. La cafétéria subventionnée à l'intention des employés, le restaurant et le bar offrent des repas et des boissons à la moitié du prix que l'on paie dans les établissements commerciaux de Belgique. Pour ceux qui mangent à la maison, le supermarché organisé à l'intention du personnel de la Commission offre un étalage complet de produits alimentaires et de boissons alcooliques à des prix fortement inférieurs à ceux que l'on trouve dans les établissements réguliers. Ceux qui se plaignent des taxes élevées qui pèsent sur la valeur ajoutée peuvent se prévaloir d'un arrangement spécial qui leur permet d'acheter des automobiles libres de toutes taxes. Enfin, tous les employés ont droit à des plaques d'enregistrement spéciales pour leur voiture. Ces plaques portent les lettres "EUR" et sont entourées d'étoiles. Elles ont été conçues spécialement afin d'impressionner les amis et d'intimider les agents de la circulation.

Une transaction contestée

En offrant d'acheter Télémedia à Rimouski, Radio-Canada veut-elle immoler la Gaspésie ?

par
JULES BÉLANGER

Oui, incroyable mais vrai, ce projet pilote par madame Jeanne Sauvé. Imaginez, Radio-Canada, qui manque d'argent pour desservir décemment la Gaspésie à partir de Matane, achèterait de Télémedia, pour \$2.5 millions, les stations de radio et de télévision de Rimouski pour en faire une deuxième station de base dans l'est du Québec, la quatrième dans tout le Québec, qui serait située à 60 milles de celle de Matane et, qui pis est, à l'ouest de Matane. Après avoir acquis la quincaillerie rimousquoise de Télémedia, maintenant trop vétuste pour intéresser tout autre acheteur que l'Etat, Radio-Canada devrait investir au moins deux autres millions pour renouveler cet équipement et ensuite dépenser annuellement deux autres millions pour payer un personnel dont le travail sera de desservir un territoire d'un rayon d'une cinquantaine de milles. On a dit que Radio-Canada manque d'argent pour assurer un service adéquat en Gaspésie!

Personne ne peut expliquer raisonnablement comment madame Sauvé a pu se rallier à un tel projet et y convertir deux députés de l'est qui s'y opposaient très naturellement au nom des intérêts de leurs commettants?

L'un d'eux répète à qui veut l'entendre que cette transaction favoriserait la mise en place de deux services de télévision en Gaspésie. Cette affirmation n'est pas fondée.

D'abord, Radio-Canada doit, en vertu de son mandat, assurer un premier service à tous les Canadiens sans se laisser guider par les caprices des intérêts commerciaux privés. Deuxièmement, le public gaspésien n'a jamais exprimé le désir d'un deuxième service alors que le premier, celui de l'Etat, n'est encore que très partiellement organisé.

De plus, les promoteurs de la chaîne privée projetée à Rimouski ont clairement avoué au commissaire du C.R.T.C., le 2 mars dernier, qu'ils n'envisagent nullement de desservir la Gaspésie pour le moment.

Les Gaspésiens ne verraient de cette deuxième chaîne que ce que voudrait bien transmettre leur unique antenne de CHAU à travers des contrats d'affiliation. Ainsi serait encore très maigre, trop maigre, la part d'horaires concédée aux affaires régionales. C'est là un rôle peu payant de la télévision et, en pratique, seule la radio d'Etat accepte d'y affecter des budgets convenables, d'où l'importance de pouvoir compter d'abord sur un service d'état intégral.

Il faut rappeler ici qu'en plus de faire très mince à son horaire la présence régionale, l'unique station de télévision desservant la Gaspésie dilue encore cette présence en la partageant entre les affai-

res du Québec et celles du nord du Nouveau-Brunswick. Le solde suffit à peine à faire état de nos carnivals et festivals. Ça donne une note gaie qui recouvre une profonde tristesse. Qui dira que nous sommes "plaignards"?

Si une transaction aussi scandaleuse doit s'effectuer, encore une fois l'intérêt de la Gaspésie aura été sacrifié. On aura immolé sur l'autel des intérêts locaux et particuliers le progrès régional et le bien commun. Un gouvernement responsable ne peut pas permettre une telle aberration et il peut encore moins la rendre possible avec les deniers du trésor public.

Le simple bon sens devrait suffire à conjurer un projet aussi farfelu pour n'importe quel observateur et aussi injuste pour 100.000 citoyens. Les cartes sont maintenant dans les mains des politiciens. A eux de jouer!

Gaspé, le 20 juillet 1977.

l'argent, m'achèterai un bateau, et ne reviendrai plus jamais à Bruxelles".

L'emploi du temps

Les effets combinés de ce style de vie surprotégé et de la futilité politique du travail des Eurocrates sont désastreux. Seul ceux qui sont motivés de manière pour ainsi dire absolue travaillent vraiment. La majorité des autres ne font rien, ou encore sont absorbés dans de sauvages intrigues internes ou encore s'emploient à ce qu'eux-mêmes avouent être des travaux insignifiants conçus pour les aider à passer le temps. Un fonctionnaire de rang intermédiaire laissait tomber un jour cet aveu: "Lorsque j'arrive au bureau à dix heures du matin, je suis immédiatement confronté à deux décisions importantes: où irais-je prendre le déjeuner? et avec qui? Si je sais bien calculer, je réussirai à éti-er ces décisions de manière qu'elles m'occupent pendant toute la matinée".

Certains employés frustrés manifestent une plus grande imagination dans l'organisation de leur temps. Les après-midi chauds et agréables de l'été semblent donner lieu à une quantité inusitée d'appels au feu qui n'avaient pas été prévus. L'été dernier, les appels au feu furent si fréquents que l'on réussit à mettre la main sur le coupable. Il était un employé de la Commission dont le cousin était propriétaire du camion de crème glacée qui, comme par hasard, était toujours sur les lieux lorsque le personnel se précipitait à l'extérieur de l'immeuble.

On raconte aussi l'histoire de ce bureaucrate entreprenant qui fut impliqué dans une affaire de portes qui disparaissaient: sur une période de quelques semaines, plusieurs portes étaient mystérieusement disparues de leurs gonds. Les services de sécurité finirent par les retracer chez un membre du personnel de la Commission qui était en train de se bâtir une maison. Aussi étonnant que cela soit, les portes étaient bel et bien là, installées et en plein fonctionnement. Deux Italiens qui travaillent au service de la Commission en qualité de portiers sont les propriétaires d'un restaurant florissant situé de l'autre côté de la rue. Pendant leur heure de déjeuner, ils traversent la rue pour aller superviser le service accordé à la clientèle de choix qui le fréquente. Dans leurs loisirs, ils dirigent une entreprise d'importation d'huile d'olive.

David Marquand démissionnait récemment du siège sûr qu'il détenait au Parlement britannique en qualité de député travailliste, pour accepter un poste supérieur au sein de la Commission. Écoutons ce qu'il dit: "Il y a tellement d'intrigues ici, il y en a beaucoup plus que dans une administration nationale. Toutes sortes de mafia sont à l'oeuvre. Il y a les mafias nationales, il y a aussi les mafias politiques. Trop de sang est versé par des personnes frustrées qui sont bien payées pour faire un travail ennuyant". Marquand n'a pas perdu tout espoir pour la Commission et pour les chances d'une intégration européenne. Mais la plupart des membres du personnel de la Commission européenne sentent que quelque chose a terriblement mal marché. Le seul but que l'on semble conserver, c'est de faire en sorte que l'on se rende à la fin de chaque journée. Vers la fin de l'après-midi, un bureaucrate de niveau intermédiaire était assis dans son bureau à un étage supérieur de l'immeuble qui abrite le quartier général de la Commission. Interrogé au sujet de la satisfaction qu'il éprouve au travail, il tourna son verre de sherry dans sa main à plusieurs reprises en même temps qu'il projetait un regard vide à travers la fenêtre qui va du plancher au plafond de son bureau. Par delà le fouillis de toits de tuiles rouges qui forment l'horizon immédiat, il pouvait apercevoir à distance les fermes soigneusement cultivées du pays de Flandres. Au bout d'un certain temps, il se retourna et dit: "Vous savez, parfois je ne fais que m'asseoir et regarder à travers la fenêtre pendant des heures. De toutes les choses que je fais, c'est peut-être là la plus satisfaisante et la plus productive".

lettres au DEVOIR

Le sérieux d'abord

Le regain d'activité ressenti aux différents niveaux de la société québécoise exige des milieux scientifiques un sens accru des responsabilités. Associée à une recrudescence de projets collectifs et à une intensification des efforts consacrés aux questions de l'heure, la prise en compte scientifique des différents phénomènes sociaux québécois semble devoir jouer un rôle de plus en plus précis. Il s'agit, en quelque sorte, de baliser les multiples idées qui sont émises de telle sorte que leur réalisation puisse dépasser les polémiques et les préjugés. Cependant, il ne semble pas difficile de dépasser la mesure dans ce domaine et la question, maintenant presque oubliée, des comptes économiques en est un exemple valable. A la base des nombreuses divergences de ton-ordres entre les responsables québécois et ontariens, on constate qu'il y a un désaccord fondamental sur les hypothèses sous-jacentes et

En exclusivité chez Datsun Fairview Ltée

Louez une **DATSUN**

	au mois
B210S	à partir de \$ 93.87
F10	à partir de \$ 106.90
710	à partir de \$ 119.62
200 SX	à partir de \$ 144.73
280Z	à partir de \$ 224.02

Ces prix sont basés sur 36 mois et ne comprennent pas la taxe et les plaques d'immatriculation.

TOUT NOUVEAU

LA DATSUN B 210 SPÉCIAL

AUTOMATIQUE



à partir de \$ **3,350.00**

(transport et préparation en surplus)

Pour les meilleures transactions, l'action commence chez

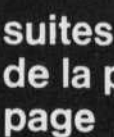
DATSUN FAIRVIEW Ltée

345 Boul. Brunswick, Pointe-Claire, Qué.

697-3350

Voitures neuves, usagées, location, service, pièces, débosselage





et de là au cimetière de l'Est, Montréal la
la sépulture. Salon fermé de 5 h à 7 h p

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès
doivent nous parvenir avant 4:30
p.m. pour publication du lende-
main. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

ALIX, Adrien. — À Marieville, le 22 ju 1977 à l'âge de 74 ans, est décédé, M. Adrien ALIX, retraité de la Banque Canadienne Nationale, époux de Liza Gervais; ont son épouse et il laisse ses enfants: M. et Mme Guy Tropea (Lise), M. et Mme André Laberge (Lucille) et Mme Jean-Pierre Alax (Paula Brodeur) et Mme Xavier Palau (Nicole), Mlle Suzanne Alix et 8 petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi 25 juillet. Le convoi funèbre part du Salon Delphis & Monast & Fils au 60 St-Charles, Marieville, pour se rendre à la paroissiale où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de l'Est, Montréal jusqu'à la sépulture. Salon fermé de 5 à 7 h p

Marthe Vaillancourt: "j'ai le goût du Saguenay"

par Renée Rowan

Les employés du Centre de recherche et de développement de l'Alcan recevaient, en juin dernier, une lettre de la direction leur annonçant le déplacement possible du Centre vers Kingston, en Ontario. Pour des familles comme celle de Marthe Vaillancourt qui habite Arvida depuis vingt-cinq ans, le choc fut pénible.

"Les femmes surtout, sont pénalisées par ces mutations de personnel, nous écrit-elle; les hommes, eux se recrutent un milieu de travail à peu près satisfaisant, alors que nous y perdons sur tous les plans: travail, famille, possibilité d'épanouissement."

Dans un texte envoyé aux journaux de sa région, Marthe Vaillancourt soulève avec beaucoup de justesse les problèmes sociaux et familiaux entraînés par ces dépla-

cements. Nous reproduisons ici de larges extraits de cette réflexion.

"Le premier choc passé, nous nous retrouvons en train de discuter: qui partira? lequel de nos fils nous accompagnera, qui quoi, comment, où? Non seulement me voilà coupée subitement de ce qui a été, depuis un quart de siècle ma vie sociale, mon milieu d'appartenance, mais me voilà expatriée dans une autre province avec la pénible éventualité de voir ma famille se disperser d'un côté et de l'autre."

Et les épouses des employés, que savent-elles de ces transactions?

"Bien sûr, mon mari m'informe le plus possible puis- qu'en haut lieu on ne me considère pas comme une partenaire économique de mon mari et qu'on ne daigne pas m'inviter aux réunions d'infor-

mations. A moi, on réserve un statut particulier: un cocktail en janvier dernier et, peut-être, une soirée d'adieu quant toutes les décisions importantes seront prises. J'en suis outrée, blessée dans ma dignité de personne, et comme il faut toujours une goutte d'eau pour faire déborder la vase, elle est venue dans un document remis récemment concernant la politique de transfert des employés. Je cite: "On devrait encourager la femme de l'employé mûte à se rendre préalablement sur place si l'on croit que cela pourrait accélérer l'installation de la famille."

"C'est le comble, je suis un pantin qu'on enverra promener à Kingston si cela peut être utile. Me voilà utilisée comme une bonne pâte, dont on remplira la tête des charmes de Kingston et qui subira passivement, docilement, la

publicité dont on va m'inonder alors. Qui, après avoir visité une ville avec des guides expérimentés n'en revient pas convaincu que c'est la plus belle des environs et qu'il fait bon y vivre. J'ai vécu l'expérience récemment, lors d'un congrès dans une ville de l'Estrie. Je suis prête à parier qu'on parlera français, à Kingston, lors de ces tournées comme on ne l'a jamais fait jusqu'ici. Et puis, je ne suis pas tout à fait ignare, je sais bien que Kingston est un endroit convenable, comme l'Ontario, comme les autres provinces, comme les autres villes des autres pays. Mais moi, c'est à Arvida que je veux vivre!"

Marthe Vaillancourt a refusé d'être un pantin, elle a refusé le voyage à Kingston. Spontanément, d'autres femmes lui ont offert leur appui pour entreprendre une action collective: "Nous n'avons au-

cune raison d'accepter, comme un fait accompli, le transfert du laboratoire à Kingston, à moins que l'Alcan trouve d'excellentes raisons qui réussissent à nous convaincre du contraire dit-elle... on devra en trouver de plus satisfaisantes que de déclarer qu'on a commis une erreur il y a trente ans. Chacun peut avoir une vision différente des choses dépendant de la lunette d'approche qu'il utilise. Je crois difficilement à l'impossibilité de recruter un personnel compétent qui refuserait de venir à Arvida. Surtout quand je regarde les difficultés d'emploi dont font état les finissants universitaires de toutes les disciplines et cela aussi bien ici qu'en Europe et aux Etats-Unis."

Les mouvements de population charriant avec eux de nombreux problèmes sociaux, dont celui de l'inadaptation. Alvin Toffler dans *Le choc*

du futur assure que les démenagements impliquent une série de réadaptations psychologiques difficiles.

"Certaines personnes, souligne Marthe Vaillancourt, ne s'adaptent jamais tout à fait et on note chez elles une perte du sens de l'engagement essentiel à la vie de l'individu et de la communauté. L'abandon d'une ville entraîne la mort de toute une série de rapports, de relations dans le voisinage: église, école, super-marché, association. Pour plusieurs employés, en plus de la perte de l'entourage social, il y a diminution de l'entourage familial."

"Allez donc convaincre votre fils ou votre fille étudiants au cégep ou à l'université de déménager en Ontario avec les différences de langue et d'enseignement qu'ils devraient assumer. Quelles possibilités ont-ils d'accéder à une vie culturelle satisfaisan-

te? Et je pense ici non seulement au loisir-récréation, mais à des activités qui vont contribuer à leur épanouissement."

Il apparaît à Marthe Vaillancourt que la plupart des femmes sont les grandes perdantes dans cette aventure: "On a encore fréquemment présent à l'esprit le stéréotype du mari pourvoyeur financier exclusif de la famille et on oublie que plusieurs épouses d'employés ont des emplois à plein temps ou à temps partiel dont il leur sera impossible de trouver l'équivalence à Kingston. Ce travail n'est pas nécessairement effectué en considération de la rentabilité matérielle, mais en fonction de la réalisation de soi, de l'épanouissement, de l'accomplissement de la personne et dans ce genre de travail, j'inclus toutes celles qui sont actives dans divers mouvements: associations féminines, pastorale, loisirs, etc."

Ce sont là des considérations importantes si on se réfère à la pyramide de Maslow qui établit la hiérarchie des besoins humains. Sur le premier échelon se trouvent les besoins physiologiques: nourriture, vêtements, logement, c'est-à-dire les besoins de sécurité physique. Sur le deuxième, les besoins sociaux, et plus haut encore, les besoins d'actualisation et de réalisation de soi.

Même si le facteur économique est très important pour l'orientation de nouvelles politiques, poursuit Marthe Vaillancourt, le facteur humain et la qualité de la vie le sont aussi. L'impact social et familial des mutations d'emploi, le manque d'intérêt de l'employé de plus en plus anonyme, l'absence de participation, la dépersonnalisation sont des facteurs qui vont à l'encontre des courants de centralisation dont les dirigeants gouvernementaux commencent à prendre conscience puisqu'au fédéral comme au provincial, on parle de décentralisation de l'appareil gouvernemental.

Toutes ces considérations ne sont rien en regard du sentiment d'insécurité qui envahit

toutes les familles, note Mme Vaillancourt: "Qu'arrivera-t-il quand l'absence de syndicalisation nous laissera entièrement subordonnés à l'entreprise, dépendant d'un contremaître ou de quelque autre dirigeant qui peut effectuer une mise à pied du jour au lendemain? Qu'arrive-t-il si on décide d'employer une autre catégorie de travailleurs et que la fonction occupée jusqu'alors disparaît?"

"En 1973, au congrès international des Organismes familiaux tenu à Liège, le célèbre directeur de l'Institut d'études économiques et sociales de Zurich, Hans Pestalozzi, parlait du pouvoir économique qui se concentrait dans des mains de moins en moins nombreuses et des conséquences de notre conception actuelle du système économique: plusieurs participants ont hoché la tête en l'entendant parler, lui qui n'avait rien d'un homme de gauche, de la rélegation de l'homme au rang d'objet qui résulte de l'abus de notre système."

"Nous voilà placés dans la situation qu'il décrivait alors, nous ne sommes plus des travailleurs, mais une 'réelle main-d'oeuvre' au même échelon que l'une ou l'autre matière première ou qu'une machine dont on dispose dans le processus de production et dont l'existence future sera déterminée par quelque 'top manager' qui ne sait rien de notre aptitude au travail, de notre capacité d'agir et de notre existence en tant qu'être humain, formé, construit par l'appartenance à son milieu."

"J'ai le goût du Saguenay, conclut Marthe Vaillancourt, je m'y sens moins anonyme, moins machine, moins matière première. J'ai le goût de demeurer au Saguenay, le goût de demander à toutes les femmes de notre région de retrouver leur dynamisme et de bien réfléchir sur les implications de ce transfert d'emploi."

SUCO

pour en finir avec la dépendance

religion

Peut-on être bon chrétien et bon psychanalyste ?

par Alain Woodrow

LE MONDE

STRASBOURG — "Psychothérapie et vie de foi en pratique hospitalière": tel était le thème de la troisième session internationale de l'association Chrétiens en psychiatrie qui vient de réunir, à Strasbourg, deux cent cinquante médecins, soignants, infirmières, psychiatres et aumôniers venus d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Suisse, des Pays-Bas, d'Italie, des États-Unis et de France.

Peut-on être à la fois bon psychanalyste et bon chrétien? Le congrès de Strasbourg n'a pas répondu à cette question fondamentale, exprimée avec beaucoup de clarté dès l'ouverture de la session par M. André Badiche, psychiatre, professeur agrégé à Rennes. "Mon entrée en psychiatrie et mon expérience psychanalytique m'ont fait contester beaucoup d'aspects de la pratique religieuse et mettre en question ma foi en la personne du Christ", a-t-il déclaré d'emblée, non sans courage.

Faisant état d'une recherche collective menée avec des infirmiers et des prêtres dans un hôpital psychiatrique de Rennes, le professeur Badiche a énuméré les critiques les plus courantes faites à la foi. Elle apparaît comme un "signe d'infantilisme" analogue aux régressions décrites en psychopathologie: la relation à Dieu s'apparente à une "dépendance névrotique"; et la prière et le culte ne diffèrent pas fondamentalement du rêve.

L'attitude mystique est interprétée, a-t-il dit, comme une évasion permettant d'échapper à l'angoisse née du désir et du plaisir — d'ailleurs, les textes des grands mystiques ressemblent étonnamment à la quête d'absolu exprimée par les toxicomanes, fuyant dans

la drogue les affrontements de la vie. Le besoin de prier est souvent ressenti comme une tentative pour combler un manque, guérir une angoisse ou refuser la dimension corporelle ou sexuelle de la vie.

Dans ces critiques, la prière est considérée comme une adresse à un Dieu-Père, qui flatte notre désir de passivité, de démission ou de sécurité, ou à un Homme-Dieu, qui répond à notre désir, plus ou moins masqué, de toute-puissance. D'autre part, il n'est plus possible, a dit le professeur Badiche, à l'heure actuelle, de proposer la croix, considérée traditionnellement comme une épreuve indispensable pour mener à Dieu, comme autre chose qu'une invitation à la résignation et au masochisme.

Même sur le plan éthique, a-t-il ajouté, notre projet thérapeutique ne se réfère pas à la morale chrétienne. On invite le malade à trouver plus de plaisir dans ses activités, plus de richesse dans ses relations, plus d'autonomie sociale. En revanche, des valeurs chrétiennes telles que la fidélité dans le mariage, l'amour du prochain, le sens de la faute, vont apparaître comme des pièges.

"C'est lorsqu'un malade redevient capable de se donner du plaisir, a expliqué le professeur Badiche, qu'il peut s'engager dans une démarche thérapeutique. Nous savons gré à des théologiens comme Jacques Pohier et Denis Vasse (1) d'avoir fait entrer la pensée chrétienne dans le temps du désir. Le plaisir apparaît bien comme le signe et le moteur de toute relation inter-humaine, dont précisément les malades mentaux se trouvent privés. Ainsi, chaque jour, soignants et soignés se forgent une morale de situation dont les références idéologiques sont ra-

rement explicites, mais qui cherchent constamment à se démarquer de la morale chrétienne."

L'exposé du professeur Badiche, basé sur une expérience vécue en équipe, a trouvé un large écho chez les congressistes de la "base", notamment chez les infirmiers et les infirmières, et il est significatif à cet égard que ce carrefour ait attiré de loin le plus de monde.

Le débat, consacré à une réflexion sur la foi, la psychanalyse et le comportement des malades, a surtout été une tentative des hommes d'Eglise, sur la défensive, pour sauver l'autonomie du domaine religieux. Dès l'ouverture du congrès, le Père Toinet, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris, avait irrité médecins et psychiatres par les prétentions excessives de sa théologie pré-conciliaire et ses affirmations sans appel sur les "effets thérapeutiques d'entretiens spirituels" ou le recours nécessaire au "Christ, notre thérapeute".

Plus subtilement, le Père Edouard Barbotin, professeur de philosophie à Strasbourg, s'est efforcé de relativiser le rôle de la psychanalyse et sa vocation à l'absolu. Accusant Freud d'avoir majoré sa découverte des forces instinctuelles qui nous travaillent, dans l'inconscient et la libido, et d'avoir privilégié les zones inconscientes du psychisme humain et le plaisir comme pulsion primordiale, le Père Barbotin ne s'estonne pas que, du point de vue freudien, qui est d'un empirisme strict, les règles de moralité soient de simples impératifs sociaux transmis par les parents et éducateurs, que la religion soit une "névrose universelle" (2) et Dieu un "père agrandi".

Mais, a-t-il dit, la vie psychique et mentale de l'homme n'est pas réductible au jeu mécanique d'atomes associés ou

de pulsions contraires. Elle est dominée par cette réalité unique, indivisible et irréductible: le "Je", la personne, la liberté. Quand à la psychanalyse, "il s'agit, selon lui, d'un sauvetage, d'un essai de sauvetage d'une liberté par une autre liberté. Le praticien s'efforce de faire jouer au service de la liberté prisonnière ces déterminismes mêmes, à la fois physiologiques, psychiques, mentaux, qui menacent de l'étouffer. C'est dire l'extrême difficulté de l'acte psychiatrique, c'est dire aussi sa grandeur."

Ce congrès de Strasbourg n'aura sans doute pas permis de rapprocher trois discours parallèles et distincts: celui des spécialistes, qui ont dispensé leur savoir sur les différentes écoles psychiatriques; celui des hommes d'Eglise, qui ont fait leurs cours de

théologie, et celui des participants — infirmiers, religieux, personnel soignant — qui n'ont pu s'exprimer qu'incidemment.

"Le grand absent du congrès, nous a avoué une infirmière, était le malade. C'est pourtant lui qui devrait être au centre de nos préoccupations."

Seul, le professeur Badiche a tenté un rapprochement en déclarant, en conclusion de son exposé: "La foi intervient là où s'arrêtent les techniques. Nous avons envie de vivre une foi où, tel le juif pieux, l'on ne prononce pas le nom de Dieu; une foi qui n'efface pas les limites de l'homme, qui n'empêche pas le plaisir mais au contraire le décuple; une foi qui affirme que la mort existe, mais que la vie est toujours plus forte; une foi enfin qui

montre que l'autre est toujours digne d'intérêt."

(1) "Les chrétiens devant les problèmes posés par la sexualité... aux chrétiens", de J.-M. Pohier, dans le supplément au n° 56 de "La Vie Spirituelle", éditions du Cerf; et "Le Temps du désir", par Denis Vasse, éditions du Seuil.

(2) La phrase exacte de Freud, dans "L'Avenir d'une illusion", est la suivante: "La religion serait la névrose obsessionnelle de l'humanité; comme celle de l'enfant, elle dérive du complexe d'OEdipe, des rapports de l'enfant au père."

ACHETEZ VOS BILLETS DE LOTO CANADA EN GROUPE!

Multipliez vos chances de gagner!

Plusieurs gagnants des \$ MILLIONS de Loto Canada sont des groupes d'amis qui travaillent ou pratiquent des sports ensemble.

Formez-vous un groupe dès aujourd'hui. Vous vous amuserez tout en augmentant vos chances de gagner!



Avec vous, nous participons aux Jeux du Commonwealth.



\$ Million Loto Canada

COMPLETEZ CE FORMULAIRE, EN GROUPE, ET CONSERVEZ-LE JUSQU'AU TIRAGE.

Nos numéros	Nom du groupe	Noms (en lettres moulées)	Adresses	Signatures	Parts
Nous, les soussignés, déclarons par les présentes que nous sommes les propriétaires conjoints, dans les proportions inscrites en regard de nos noms respectifs, des billets de Loto Canada tirage numéro _____ devant être tenu le _____ 1977 portant les numéros inscrits ci-contre Chacun des billets mentionnés sera endossé comme suit Nom d'une personne ou d'un organisme: _____ et si un ou plusieurs de ces billets s'avéraient gagnants, le ou les prix seraient partagés entre les soussignés dans les proportions stipulées Nous reconnaissons que, en cas de décès nos droits respectifs dans ces billets passeront à nos ayants droit Date _____ ce _____ 1977					



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Faculté de l'éducation permanente

FORMATION PERSONNELLE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL AUTOMNE 1977

Connaissance du Japon

• La civilisation japonaise (1ère partie) - 24 h

Connaissance du Québec

• Attitudes et comportements des Québécois - 3 cr.

• Québec: hier et aujourd'hui - 3 cr.

Connaissance du tiers-monde

• Impérialisme, dépendance et sous-développement en Amérique latine - 45 h

• Sous-développement, croissance et dépendance dans le Tiers-Monde - 75 h

• La littérature de l'Amérique latine d'aujourd'hui - 36 h

Économie

• Émergence et impact du phénomène coopératif - 3 cr.

• Droit de la protection du consommateur - 3 cr.

• Économie I - 3 cr.

Histoire de l'art

• Histoire de l'art: techniques, méthodes, recherches - 45 h

La femme au Québec

• La femme dans la société québécoise - 3 cr.

• Les droits de la femme québécoise - 24 h

Monde du loisir

• Connaissances de base en psychologie,

pédagogie et sociologie du loisir - 6 cr.

• Situation du loisir au Québec - 3 cr.

• Urbanisme et loisir - 3 cr.

• Analyse comparée du loisir au Québec et dans le monde I - 3 cr.

Monde du travail

• Droit du travail I - 3 cr.

• Principes de l'administration et de l'organisation - 3 cr.

• Psychologie du travail - 3 cr.

• Comptabilité industrielle - 3 cr.

Psychologie

• Psychologie de l'apprentissage - 3 cr.

• Psychologie générale - 3 cr.

• Notion et évolution des valeurs chez les jeunes - 3 cr.

Publicité et relations publiques

• Introduction à la publicité - 4 cr.

• Initiation aux relations publiques - 3 cr.

Sociologie

• Éléments de sociologie - 3 cr.

• Sociologie de la santé - 3 cr.

Techniques et méthodes

• Entraînement au travail en équipe - 3 cr.

• Méthode de travail intellectuel - 15 h

• Introduction à la statistique - 3 cr.

• Techniques d'évaluation et de recherche - 3 cr.

On peut s'inscrire dès MAINTENANT et jusqu'au

30 AOÛT

Brochure sur demande

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

3333, chemin Queen Mary, 6e étage

Tél.: 343-6090

343-6992 (après 17 heures)

Après le retour de Teng, la Chine pourrait être dirigée par une "troïka"

PEKIN (AFP) — Le triomphe de Teng Hsiao-ping, 73 ans, aura été total: non seulement des centaines de millions de Chinois lui ont manifesté leur soutien à travers toute la Chine mais à Pékin, le dernier haut dirigeant à l'avoir publiquement critiqué nommément, le maire de la capitale Wu Teh, a été le premier à prononcer son éloge en public.

Alors que M. Wu Teh, vice-président de l'Assemblée nationale populaire, avait été en effet le dernier des membres du bureau politique à demander le 30 novembre, soit près de deux mois après l'arrestation de la "bande des quatre", la poursuite de la critique de Teng Hsiao-ping et de son "déviatisme de droite", l'agence Chine nouvelle a publié hier

le discours que le maire de la ville a prononcé, au stade des Ouvriers de la capitale, devant cent mille personnes. Samedi, au contraire, M. Wu Teh n'a pas ménagé les éloges pour l'ancienne "bête noire" de la "bande des quatre" et de leurs partisans: "Le camarade Teng Hsiao-ping est l'un des dirigeants les plus éprouvés de notre parti, de notre armée

et de notre pays et il a gagné une riche expérience dans des luttes révolutionnaires prolongées", a dit M. Wu Teh. Il a encore rappelé le soutien apporté il y a longtemps par Mao Tsé-toung au dirigeant réhabilité et fait état de sa "lutte résolue" contre la "bande des quatre".

L'agence Chine nouvelle rapporte qu'à Pékin même, plus de deux millions de personnes ont manifesté, la plupart sous une pluie battante, pour soutenir les décisions du troisième plénum du comité central et a aussi évoqué les grandes manifestations organisées à travers tout le pays à cette occasion: à Shanghai notamment, deux millions de personnes y ont pris part ainsi qu'un million à Tien Tsin (4 millions d'habitants).

Dans la capitale, on a relevé cependant que la journée d'hier a été très calme sur le plan des manifestations malgré un soleil éclatant qui succédait aux pluies diluviennes de la veille. Les groupes de manifestants ont manifesté toute la journée mais en nombre réduit, quelques dizaines de milliers tout au plus, par une chaleur étouffante.

Il semble que les meetings étaient prévus essentiellement pour la journée de samedi. L'envergure de l'événement déterminant leur durée et leur ampleur, ces manifestations seront certainement plus longues et plus importantes encore lors du prochain 11ème congrès du parti, convoqué ces jours derniers par le comité central.

Il semble que la Chine va être désormais dirigée par un triumvirat formé par le président Hua Kuo-feng et les deux vice-présidents du parti, Yeh Chien-ying et Teng Hsiao-ping.

«Les milieux diplomatiques à Pékin en sont arrivés à cette conclusion à la lecture samedi d'un éditorial conjoint de l'organe du Parti, le Quotidien du peuple, de l'organe théorique du PCC le Drapeau rouge et du quotidien de l'armée populaire de la libération, publié au lendemain de l'annonce officielle de la réhabilitation de Teng.

L'éditorial met en effet l'accent sur les bienfaits de la "sagesse collective" et sur "l'unité" et met en valeur les noms des trois premiers dirigeants dans la hiérarchie du parti. L'auteur de l'article rappelle à cet égard une pensée du président Mao: "Seules l'expérience politique et la sagesse collective permettent d'assurer la direction juste du parti et de l'Etat et de garantir l'unité inébranlable du parti".

L'éditorial ajoute: "Aujourd'hui avec le président Hua comme dirigeant assisté par le vice-président Yeh, le vice-président Teng et les camarades dirigeants du comité central ainsi comme un seul homme, notre parti s'est doté d'un nouveau, comme l'a dit Lénine, d'un groupe plus ou moins stable composé de personnes réunissant le maximum d'autorité, d'influence, d'expérience, élues aux fonctions les plus responsables et qu'on appelle les chefs".

Les photographies de cette nouvelle "troïka" à la chinoise sont publiées samedi à la une de tous les journaux chinois.

Le "respecté et bien aimé" maréchal Yeh Chien-ying, 80 ans, jouait auprès du président Hua Kuo-feng un rôle important depuis l'éviction de la "bande des quatre" qu'il a contribué à éliminer avec le soutien de l'armée. Au fil des mois, il est apparu aux côtés du président Hua dans toutes les circonstances de la vie politique chinoise.

Chef militaire prestigieux respecté, le maréchal Yeh Chien-ying pourrait être nommé, estime-t-on dans les milieux diplomatiques, président de l'Assemblée nationale populaire chinoise, et donc virtuel chef de l'Etat dans les institutions actuelles, à moins que l'on ne ravive la présidence de la république elle-même (supprimée par Mao en janvier 1975) fonction qui devrait alors normalement lui échoir.

Compagnon de route de Mao et Chou, Yeh Chien-ying a sans doute été pour beaucoup dans le retour au pouvoir de son ami Teng Hsiao-ping. Il avait marqué sa désapprobation début 1976 de la campagne dirigée contre lui en disparaissant pendant près de trois mois de la scène politique.

Quant à Teng il va pouvoir se consacrer directement à la remise en ordre et à la modernisation de l'économie chinoise.

Pakistan: plusieurs chefs de l'opposition relâchés

ISLAMABAD (AFP) — Plusieurs importantes personnalités politiques pakistanaises, emprisonnées sous le régime de l'ancien premier ministre, M. Zulfikar Ali Bhutto, ont été relâchées samedi soir à Karachi, apprend-on de source sûre à Islamabad.

Il s'agit notamment de MM. Chaudhry Zahur Elahi, l'un des figures les plus écoutées de l'opposition dans le Punjab, J.A. Rahim, ancien secrétaire général du "parti du peuple pakistanais" de M. Bhutto et ancien ministre passé à l'opposition, Salauddin Ahmed, directeur d'un journal du Sind et de Saheed Hassan, ancien ministre provincial du Sind.

Ces personnalités emprisonnées depuis plusieurs années attendaient d'être jugées pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Dix autres co-accusés ont été également relâchés.

Selon les premiers renseignements, les différents chefs d'accusation retenus contre les détenus ont été totalement abandonnés.

Il s'agit de la première libération sans condition d'opposants notoires au régime de M. Bhutto décidée par les généraux qui ont pris le pouvoir le 5 juillet au Pakistan.

Ces libérations — qui pourraient être suivies par d'autres — peuvent, constituer un fait

Varsovie gracie des dissidents et ouvriers arrêtés l'an dernier

VARSOVIE (Reuters) — Les autorités polonaises ont annoncé samedi la libération de neuf dissidents arrêtés il y a deux mois et des cinq derniers ouvriers encore emprisonnés à la suite des émeutes survenues l'an dernier en Pologne à propos de la hausse des prix de produits alimentaires.

Cette mesure, prise en vertu d'une amnistie décrétée à l'occasion de la fête nationale et entrée en vigueur la veille, paraît destinée à désamorcer la contestation en Pologne et à rétablir la réputation de libéralisme relatif de ce pays à l'étranger.

Cinq des dissidents libérés sont membres du "Comité de défense des ouvriers", l'un des principales organisations non conformistes polonaises. L'un d'eux est l'historien Jacek Kuron, porte-parole du comité. Les quatre autres sont des sympathisants de ce dernier, dont Adam Richuk.

Les inculpations qui avaient été retenues à l'encontre des neuf ainsi que de deux autres personnes, arrêtées puis relâchées pour raisons de santé, ont été abandonnées.

Les onze dissidents avaient été appréhendés à la suite de manifestations étudiantes organisées à la mi-mai à Cracovie après la mort d'un étudiant collaborateur du comité. Les autorités les accusaient d'incitation à des désordres dans un but de provocation politique.

La libération d'un seul des cinq tra-

vailleurs, dont la remise en liberté a été annoncée, a été confirmée. Il s'agit d'un ouvrier d'une usine de tracteurs, Mjarek Majewski, que Jacek Kuron a pu rencontrer. Il purgeait une peine de trois ans de prison pour avoir arraché des rails de chemin de fer près de Varsovie.

Un haut fonctionnaire du parquet a cependant assuré à un membre éminent du comité, M. Edward Lipinski, que tous les cinq seraient libérés. De source dissidente, on déclare qu'il est possible que l'on n'ait pas de nouvelles des quatre autres dans l'immédiat du fait qu'ils étaient, contrairement aux autres personnes élargies, détenus en province.

Selon M. Jan Jozef Lipski, membre du comité, celui-ci n'a pas l'intention de disparaître même compte tenu du fait que tous les ouvriers emprisonnés sont maintenant libres.

Le comité pourrait "modifier le profil de ses activités" mais ses projets ne seront pas précisés avant une réunion des 24 membres qui le composent, a-t-il dit.

La remise en liberté des ouvriers montre que les autorités polonaises sont désireuses d'éviter une confrontation à propos du problème des dissidents, particulièrement dans la perspective de la polémique sur les droits de l'homme à laquelle devrait donner lieu la conférence de Belgrade sur la coopération et la sécurité en Europe.

Important sommet des pays de "première ligne" à Lusaka

LUSAKA (d'après AFP et Reuters) — Un sommet "extrêmement important" des pays "de première ligne" doit se tenir aujourd'hui à Lusaka, sur la situation en Afrique australe, et en particulier sur les derniers "développements explosifs" de la question rhodésienne, ont révélé hier soir des sources diplomatiques de haut rang dans la capitale zambienne.

Selon ces mêmes sources, qu'un porte-parole du gouvernement zambien s'est refusé à confirmer, le président tanzanien, M. Julius Nyerere, président des pays de première ligne, devrait arriver à 09.00 (locales) à Lusaka, les dirigeants du Mozambique, M. Samora Machel, et de l'Angola, M. Agostino Neto, étant attendus un peu plus tard dans la journée. Un représentant du Botswana devrait également participer au sommet, en l'absence du président, M. Seretse Khama, hospitalisé à Londres.

Selon des sources rhodésiennes nationalistes noires, les co-leaders du Front patriotique, MM. Joshua Nkomo, déjà à Lusaka, et M. Mugabe devraient être présents ainsi que leurs conseillers militaires.

Ces dernières sources déclarent qu'outre les récentes attaques rhodésiennes en Zambie, au Botswana et au Mozambique, le sommet devrait passer en revue les activités des guerrillas nationalistes, et notamment la question de la réunification des forces de la ZAPU et de la ZANU.

Le sommet devrait également discuter d'un programme uni d'action et d'intensification de la lutte armée nationaliste en Rhodésie, et les leaders africains noirs examiner les propositions anglo-américaines de règlement négocié en Rhodésie et la décision de M. Ian Smith d'organiser des élections le 31 août.

Le retour en Rhodésie de M. Ndabingi Sithole et des prises de position récentes contre le "terrorisme" pourraient être également discutées.

On attend également un rapport du président Kenneth Kaunda de Zambie sur la résolution du récent sommet de l'Organisation de l'Unité africaine à Libreville, et sa reconnaissance exclusive du Front

patriotique rhodésien.

Par ailleurs, l'évêque Abel Muzorewa a proposé samedi un plan en quatre points en vue d'instituer la règle de la majorité en Rhodésie. Le dirigeant nationaliste prévoit de tenir des élections au suffrage universel en mars prochain.

Il demande la mise en place immédiate d'une commission constitutionnelle réunissant le gouvernement britannique, le gouvernement de Salisbury, et le Conseil national africain uni (CNAU) qu'il dirige, afin d'élaborer une constitution dans un délai de trois mois, et d'organiser les futures élections.

Dans l'entourage du premier ministre Ian Smith, on déclare que ce plan est "sans doute de bon augure". Mais M. Joshua Chinamano, vice-président de la faction du Front patriotique que dirige M. Joshua Nkomo, a dénoncé ces propositions en affirmant que la déclaration de l'évêque n'était "que l'écho de la voix de son maître, ce maître étant Smith".

Dans une déclaration, l'évêque Muzorewa précise: "Nous déclarons, membres du CNAU, que nous sommes prêts, dès aujourd'hui à négocier sur la base d'un vote pour chaque homme, un règlement transférant le pouvoir de la minorité à la majorité du peuple du Zimbabwe".

Le gouvernement britannique, poursuit l'évêque, est "veule et d'une indécision débilante tout en faisant semblant de progresser vers un règlement", tandis que le gouvernement Smith "est engagé dans un combat usant qui ne résoudra nullement la question centrale qui est celle du transfert du pouvoir".

De source gouvernementale, on affirme qu'il n'y aura aucune suite à ces propositions avant les élections que M. Smith a annoncées au début de la semaine pour le 31 août.

Pour sa part, M. Chinamano a souligné que le Front patriotique devra être inclus à tout accord de règlement.

"Il est absolument impossible d'exclure les forces combattantes d'un règlement", a-t-il déclaré au correspondant de l'agence Reuters.

Heurts post-électorales au Sri Lanka: 20 morts

COLOMBO (Reuters) — M. Junius Jayewardene et Mme Sirimavo Bandaranaike, ont tous deux lancé des appels au calme hier après les affrontements qui ont fait vingt morts au cours du week-end, dans le centre et le sud du pays.

Le premier ministre sortant, Mme Bandaranaike, avait demandé dans un message à la radio que cessent les explosions de colère et d'amertume chez ses partisans, et le nouveau chef du gouvernement, M. Jayewardene lui a fait écho hier soir et a décidé de fermer les bars et débits de boissons.

Mme Bandaranaike a décrit le résultat des élections qui se sont soldées par une

grande défaite pour son "parti de la liberté", comme un recul temporaire devant le parti national unifié de M. Jayewardene.

Deux jours après des élections qui s'étaient déroulées dans le calme, les partisans des deux formations politiques se sont violemment affrontés dans diverses régions du pays, au moment où les mesures de maintien de la sécurité s'assouplissaient. Vingt personnes ont été tuées, et à ce bilan s'ajoute celui des quatorze morts pendant la campagne électorale, chiffre avancé par les journaux. Le gouvernement a imposé samedi soir un couvre-feu qui s'applique jusqu'à nouvel ordre.

Le rôle du PCI pèsera sur la visite d'Andreotti à Carter

WASHINGTON (AFP) — M. Giulio Andreotti, premier ministre italien, met discrètement en garde les Etats-Unis de ne pas s'immiscer dans la politique intérieure de son pays, dans une interview diffusée cette semaine par l'hebdomadaire US News and World Report.

"L'Italie est une nation souveraine et libre et la responsabilité exclusive de la formation de son gouvernement dépend donc du peuple italien lui-même", souligne M. Andreotti, à qui l'on demandait "si les Etats-Unis devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher la participation des communistes au pouvoir".

M. Andreotti, attendu en visite officielle aux Etats-Unis les 26 et 27 juillet, rejette par ailleurs toute suggestion d'une alliance gouvernementale entre son parti chrétien-démocrate et les communistes. Ce serait une "grande erreur", affirme-t-il. Une telle coalition au pouvoir "créerait un tel vide politique dans l'opposition qu'une dangereuse contre-réaction de l'extrême-droite et de l'extrême-gauche pourrait survenir", explique-t-il.

Interrogé sur l'indépendance par rapport à Moscou du parti communiste italien, M. Andreotti déclare qu'il "croit que l'influence que le PC soviétique peut exercer sur les partis communistes occidentaux dépend beaucoup de la situation internationale". Si la paix et la détente continuent à prévaloir, "l'autonomie et l'indépendance de certains partis communistes vont continuer à s'accroître au moins à l'ouest", conclut le premier ministre italien.

Reconnaissant que l'entrée de communistes dans les gouvernements de pays occidentaux posait un problème délicat, le président du conseil italien a fait remarquer qu'il n'y a pas "d'évidence objective" à ce stade que leur participation à de tels gouvernements menace l'Alliance atlantique.

M. Andreotti décrira sans doute au président Carter les perspectives politiques de son pays après le soutien que le parti communiste accorde désormais à son gouvernement.

Ce soutien, sanctionné le 15 juillet par un vote au Parlement, est officiellement

limité à la réalisation d'un programme de redressement économique et social préparé en commun par les six partis constitutionnels (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain, libéral).

L'entrée des communistes dans cette majorité souligne le rôle indispensable que le PC joue depuis un an dans la vie politique du pays. Les communistes considèrent d'ailleurs ce soutien comme une transition vers leur entrée dans un gouvernement d'union nationale, que la DC refuse catégoriquement.

Ce sont les conditions de cette coopération difficile que M. Andreotti, dont la position est considérablement renforcée, exposera à Washington. Dans les milieux responsables italiens, on s'attend à y trouver la même compréhension confiante qu'à Paris, où M. Andreotti s'est rendu la semaine dernière.

On croit d'ailleurs constater à Rome, depuis l'entrée en fonctions du président Carter, un certain assouplissement américain à l'égard du parti communiste italien et de son évolution eurocommuniste.

C'est en tout cas dans ce sens qu'est interprété le fait que, pour la première fois, un visa de séjour vient d'être accordé à un journaliste de l'Unita, organe officiel du parti, qui ouvrira ainsi prochainement un bureau aux Etats-Unis, ce correspondant, M. Alberto Jacoviello, est une personnalité marquante de la presse communiste. Il arrivera aux Etats-Unis avec les journalistes qui accompagnent M. Andreotti.

Du point de vue économique et financier, la visite du président du conseil italien se présente sous de bien meilleurs auspices que celle qu'il avait rendue au président Gerald Ford en décembre dernier. Sans majorité au Parlement, son gouvernement était alors soumis à la pression d'une situation économique catastrophique, qui s'est améliorée depuis.

"C'est fois, nous n'avons pas besoin d'argent" dit-on dans l'entourage de M. Andreotti.

L'Italie n'a pas eu besoin en effet de l'aide promise par le président Ford pour le cas d'une nouvelle spéculation contre la lire. Elle a d'autre part obtenu un prêt de 500 millions de dollars du fonds monétaire international qui, par la rigueur de son examen, lui a donné valeur de carte de crédit.

Le problème des échanges commerciaux reste cependant préoccupant pour l'Italie, dont toute l'économie est basée sur une industrie de transformation. Sa balance est nettement déficitaire avec les Etats-Unis qui sont, après l'Allemagne fédérale et la France, son troisième partenaire et l'actuelle baisse du dollar risque d'aggraver cette situation.

Il s'agit des autres problèmes que l'on s'attend à Rome à voir aborder au fond est celui de l'approvisionnement de l'Italie en uranium enrichi pour son programme de centrales nucléaires productrices d'électricité. Les entretiens de M. Andreotti devraient se poursuivre, sur ces points, entre experts.

Brésil: la TV interdite aux hommes politiques ?

RIO DE JANEIRO (AFP) — Le président Ernesto Geisel envisage de faire usage de ses pouvoirs d'exception pour interdire aux partis politiques l'accès à la télévision, apprend-on de source proche du parti gouvernemental Arena.

Cette décision, qui prendrait la forme d'un décret-loi ou d'un acte dit complémentaire modifiant la législation en vigueur sur la propagande électorale, serait annoncée cette semaine précise-t-on de même source.

Interrogé à ce sujet, le porte-parole de

la présidence de la république, le colonel Toledo Camargo, s'est borné à dire qu'il ne disposait pas "d'informations suffisantes pour parler de cette question" ce qui, pour les commentateurs de la presse brésilienne, équivaut à une confirmation indirecte. En prenant cette mesure autoritaire qui frappe du même coup le parti gouvernemental, le général Geisel chercherait surtout à éviter de nouvelles perturbations dans le climat politique alors qu'approche l'heure de la succession présidentielle.

\$7 milliards pour Séoul ?

SEOUL (Reuters) — Une proposition américaine prévoyant de consacrer sept milliards de dollars à la modernisation des forces sud-coréennes sera au centre des entretiens qu'aura cette semaine à Séoul le secrétaire américain à la Défense, M. Harold Brown, avec les dirigeants sud-coréens.

Ce montant doit permettre de moderniser les forces sud-coréennes pendant et après le retrait des quelque 33.000 hommes des troupes terrestres américaines de Corée, retrait qui doit être achevé dans cinq ans.

M. Brown, qui est arrivé samedi à Séoul, s'entretiendra aujourd'hui avec le président Park Chung Hee.

De source américaine, on souligne que la Corée du Sud ne s'oppose plus au

retrait d'une première tranche de 6000 soldats d'infanterie d'ici la fin de l'année prochaine. La modernisation de l'armée sud-coréenne sera conçue pour permettre à celle-ci de repousser toute attaque de la Corée du Nord sans l'appui terrestre des Etats-Unis.

Le président Carter aura de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires de la part du Congrès, d'une partie est hostile au repli américain, et une autre est vivement irritée par les agissements de la CIA sud-coréenne aux Etats-Unis.

Toutefois, estime-t-on de même source, la récente destruction d'un hélicoptère américain près du 38e parallèle est de nature à persuader le Congrès de la nécessité d'octroyer l'aide requise à la Corée du Sud.

Vous partez en vacances?
N'oubliez pas le compagnon idéal:
un beau livre,
un très beau livre
Pourquoi pas
LE TEMPS DES VILLAGES
d'Adrienne Choquette?
LES PRESSES Laurentiennes
C.P. 130, Notre-Dame-des-Laurentides G0A 2S0

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIES
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave. Rosemont
Montréal

Modula
ameublement modulaire - commercial
Conception d'ameublement modulaire, magasin, bureau, résidence.
Montréal 931-8931
1160 St Mathieu
Québec - 683-1971
2376 Galvanie St. Foy

Une corporation récupère le moulin Légaré de Saint-Eustache

Si le seigneur Louis Eustache Lambert-Dumont n'avait fait construire en 1762 le moulin à eau sur la petite "Rivière-du-Chêne", sa seigneurie serait sans doute demeurée un bourg connu sous le nom de Saint-Eustache.

Et si, en 1977, des citoyens n'avaient décidé de conserver leur moulin et de le mettre en valeur, Saint-Eustache, devenu ville, aurait éventuellement perdu ce témoin de ses origines.

Nous pouvons affirmer, écrit Marie-Michèle Renaud-Desrochers, de la Corporation du moulin Légaré, que la construction du moulin à farine et celle du moulin à scie ont réussi à augmenter considérablement le nombre de censitaires et, par là, ont contribué directement au développement d'une paroisse autour de la rivière Duchesne et à la création du village de Saint-Eustache.

Et pourrait-on s'imaginer aujourd'hui ce que serait la grande rue de cette municipalité sans son moulin et sans ses meuniers, les frères Donat et Philippe Légaré.

Avant eux, leur père, Magloire Légaré, avait fait tourner les meules. Ses fils ont continué à les faire tourner jusqu'à nos jours. Attachés à ce vieux moulin en état de marche 200 ans après sa construction, ils ne pouvaient s'en départir sans s'assurer que le moulin continuerait à tourner après eux.

Classé monument historique en décembre 1976, le moulin Légaré est d'une exceptionnelle valeur puisqu'il a con-

patrimoine

par ALAIN DUHAMEL



servé toute sa machinerie. Tous les automnes, les meuniers ouvrent le chemin d'eau et font moudre.

"Il fait de la bonne ouvrage", affirme Donat Légaré. Le bâtiment est une solide construction de pierres de plusieurs étages. En 1902, le meunier Urbain Gagnon construit une maison attenante au moulin. En 1919, Magloire Légaré le transforme à nouveau en régulant l'inclinaison du toit. Peu à peu, l'architecture de type français du moulin perd ses principales caractéristiques. A l'intérieur, l'arrivée en 1850 d'une turbine "leffel" remplaça la vieille roue à aubes. Malgré ces importantes transformations, le moulin Légaré a conservé plusieurs traits de sa construction originale... et il n'a jamais cessé de tourner.

"Contrairement aux autres moulins de la région qui ont vu justement leur activité diminuer peu à peu à cause de leur situation inadéquate, le moulin de la rivière Duchesne par contre a su, résister durant tout le XIXe siècle parce qu'il était situé en plein centre du village de Saint-Eustache. Puis, lorsque le gros du village s'est déplacé au début du siècle, le moulin a quand

même continué ses opérations grâce à l'activité qui s'opérait toujours à cet endroit", écrit encore Mme Renaud-Durocher.

En 1977, pour la première fois depuis 25 ans, les meuniers ont fait tourner les meules au printemps!

Des citoyens, soucieux de préserver leur patrimoine, s'étaient constitués en corporation sans but lucratif. La Corporation du moulin Légaré, dans le but de financer l'achat du moulin, avait acheté deux tonnes de blé à moudre. Le produit de cette vente, ajouté à la campagne de souscriptions, servira à payer "ce moulin vivant" que l'on se propose de mettre en valeur. La Corporation veut en assurer le fonctionnement normal et préparer un programme de manifes-

tations socio-culturelles.

Come les fermiers autrefois, les citoyens de Saint-Eustache continueront à fréquenter leur moulin.

Les chercheurs apprendront avec ravissement que le centre régional des archives nationales du Québec à Montréal a terminé ses travaux de réaménagement de telle sorte que l'accès aux documents devient plus facile.

La réception des archives du palais de justice de Montréal et du palais de justice de Saint-Hyacinthe de même que de nombreux dépôts de ministères et d'institutions d'enseignement ne permettaient plus de servir la clientèle des chercheurs convenablement. L'espace de rayonnage est passé de 5,000 pieds linéaires à 19,400.

"La population et les organismes sont invités à ne rien détruire de leurs vieux papiers avant d'avoir appelé le centre régional des archives nationales du Québec, qui enverra, sur place, des archivistes pour établir la valeur des documents qui leur sont soumis", fait-on savoir dans un communiqué.



La construction du moulin de Saint-Eustache a commencé en 1762. Depuis, il n'a jamais cessé de tourner. Bien que plusieurs travaux d'aménagement l'aient quelque peu transformé, il a gardé plusieurs traits de sa construction originale. La famille Légaré, propriétaire du bâtiment depuis le début du siècle, l'a cédé à une corporation sans but lucratif qui se chargera désormais de le préserver.

AVOCAT

Avocat établi à Montréal et ayant de la pratique dans les secteurs administratif, commercial et international, désire contacter jeune avocat qui recherche un poste intéressant et de l'avancement rapide.

Considérerait aussi association d'une étude légale et partage des coûts d'un bureau meublé et le surplus de travail à l'avantage mutuel. Répondre en toute confiance.

Le Devoir
Dossier # 2721
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: **Christine Légaré**

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Section de droit civil

PROFESSEURS DE DROIT

Fonctions:

- un poste de professeur en droit public (droit administratif, droit constitutionnel)
- un poste de professeur en droit privé (droit civil, droit des affaires)

Exigences:

- aptitudes pédagogiques pour enseigner au premier cycle à des groupes assez nombreux.
- préférences aux détenteurs d'un doctorat, la scolarité de maîtrise ou une expérience professionnelle constitue un minimum.
- maîtrise de la langue française et connaissance passive de la langue anglaise.

Traitement:

Selon la convention collective.
Entrée en fonction de préférence le 1er septembre 1977.

Clôture des candidatures:

1er août 1977.

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae et d'une copie du dossier des études universitaires et adresser à:

Me Gérard Beaudoin
Doyen de la section de droit civil
Faculté de droit
Université d'Ottawa
Ottawa, K1N 6N5

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL REQUIERT LES SERVICES D'UN CONSEILLER PÉDAGOGIQUE (secteur anglophone)

Le secteur anglophone de la commission scolaire du Littoral est constitué de niveaux maternelle, élémentaire et secondaire. Il comprend douze écoles variant de 15 à 300 élèves et réparties sur plus de 200 milles de côte le long du littoral de la Basse Côte-Nord.

Nature du travail:

Le poste de conseiller pédagogique comporte des fonctions de conseil auprès du directeur des services de l'enseignement et d'animation pédagogique, auprès des instituteurs et des autres professionnels relativement à l'implantation, au développement, à l'évaluation des programmes d'enseignement, à l'organisation scolaire qui convient de même qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques, de l'équipement, du matériel didactique.

Exigences:

- Diplôme universitaire de premier cycle en éducation;
- Avoir de l'expérience aux niveaux élémentaire et secondaire (secteur anglophone);
- Avoir une bonne connaissance des programmes anglais;
- Avoir une bonne connaissance du français;
- Être disponible à voyager sur tout le territoire.

Lieu de travail: Sept-Îles

Entrée en fonction: le plus tôt possible

Rémunération:

Selon la convention collective en vigueur, y compris une prime de rétention.

Nos représentants seront à:

Montréal, les 25 - 26 - 27 juillet
Trois-Rivières, le 28 juillet
Québec, le 29 juillet
Sherbrooke, le 30 juillet

Pour obtenir un rendez-vous veuillez communiquer le plus tôt possible avec:

M. Pierre Bourassa, tél.— 283-5289 (région de Montréal)
M. Guy Héroux, tél.— 379-6440 (région de Trois-Rivières)
Mme Louise Ouellette, tél.— 694-3533 (région de Québec)
M. Pierre Goyette, tél.— 565-4943 (région de Sherbrooke)



COMMISSION
SCOLAIRE DU LITTORAL



CONSEIL
SUPÉRIEUR
DU
LIVRE

Fédération d'organismes professionnels d'édition et de librairie.

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Description du poste

Sous l'autorité du Bureau du CSL;
Agir comme chef du secrétariat du CSL et des Sociétés affiliées;
Diriger le personnel permanent et temporaire du CSL;
Gérer et administrer les opérations courantes;
Assumer la responsabilité des publications (Annuaire, Répertoire, Bulletins, etc.);
Exécuter les autres travaux de secrétariat selon les besoins et les circonstances

Qualifications

Le candidat doit posséder une culture générale aussi étendue que possible de même qu'une connaissance éprouvée de la langue française et suffisante de la langue anglaise;
Avoir exercé des fonctions administratives ou professionnelles durant un certain nombre d'années;
Détenir une expérience d'administration et de direction du personnel et être familier avec les rouages des associations professionnelles;
Le candidat devra consacrer son temps exclusivement au service du CSL.

Traitement

Selon les qualifications et l'expérience acquise.

Toute personne intéressée à ce poste et répondant aux exigences mentionnées ci-haut, est priée de soumettre sa candidature avant le 2 août 1977 sous pli cacheté, accompagnée du curriculum-vitae et de la photocopie des diplômes universitaires, s'il y a lieu, et expédiée comme suit:

M. Raymond Carignan,
Président,
Conseil Supérieur du Livre,
436 est, rue Sherbrooke,
MONTREAL, Qué. H2L 1J6 (PERSONNEL)

AGENT DE PERSONNEL

Vous désirez vous associer à une équipe de jeunes professionnels de la gestion des ressources humaines.

Essentiellement notre mandat consiste à fournir des services de consultation interne en matière de ressourcement humain, de rémunération et de formation. Nous voulons partager notre enthousiasme et notre dynamisme avec celui ou celle qui vise une carrière comme généraliste en personnel. Cette personne a terminé ses études universitaires il y a deux ans et possède une certaine crédibilité en dotation de personnel.

Un esprit d'initiative, une imagination vive, un sens poussé de l'organisation et une forte capacité au travail sont des ingrédients qui vous feront connaître le succès dans notre milieu. Notre société compte quelque 850 employés engagés dans la gestion de projets et dans les services d'ingénierie de centrales nucléaires et d'usines d'eau lourde.

Toute candidature est traitée confidentiellement.



Monsieur Pierre Dupuis
Service du Personnel
CANATOM LTÉE
740 Notre-Dame ouest
Montréal, P.Q.
Tél: (514) 879-4921

ENSEIGNANTS

LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL REQUIERT LES SERVICES DE 8 ENSEIGNANTS POUR SES ÉCOLES FRANÇAISES:

- 2 de niveau maternelle
- 2 de niveau élémentaire
- 2 pour l'enfance inadaptée (élémentaire)
- 1 de niveau secondaire I et II (mathématiques)
- 1 de niveau secondaire I (mathématiques et écologie)

Les écoles sont situées dans des villages isolés de la Basse Côte-Nord, soit la Romaine et Lourdes du Blanc Sablon.

En plus du salaire prévu à la convention collective, l'enseignant reçoit une prime d'isolement et une prime de rétention.

Nos représentants seront à:

Montréal, les 25 - 26 - 27 juillet
Trois-Rivières, le 28 juillet
Québec, le 29 juillet
Sherbrooke, le 30 juillet

Pour obtenir un rendez-vous veuillez communiquer le plus tôt possible avec:

M. Pierre Bourassa, tél.— 283-5289 (région de Montréal)
M. Guy Héroux, tél.— 379-6440 (région de Trois-Rivières)
Mme Louise Ouellette, tél.— 694-3533 (région de Québec)
M. Pierre Goyette, tél.— 565-4943 (région de Sherbrooke)



COMMISSION
SCOLAIRE DU LITTORAL

L'URSS lance son deuxième "Radouga"

MOSCOU (AFP) — Un satellite artificiel de la Terre "Radouga", de la catégorie des engins géostationnaires a été lancé le 24 juillet en URSS, annonce l'agence Tass.

Mis sur orbite terrestre, conformément au programme de développement des systèmes de la liaison et du réseau de télévision, "Radouga" (arc-en-ciel), il possède à son bord un appareillage de transmission en ondes de diapason centimétrique destiné à la liaison permanente téléphonique et télégraphique, et à la diffusion simultanée de programmes de télévision en noir et blanc et en couleurs des programmes de la tv soviétique, en direction du réseau des stations "orbite".

Le satellite "Radouga", a été placé sur orbite circulaire proche de la stationnaire aux paramètres initiaux suivants:

- Éloignement de la surface de la terre — 36,600 kms;
- Période de révolution autour de la terre, 24 heures 37 minutes.

Le nouveau satellite "Radouga", a une inclinaison de

l'orbite au plan de l'équateur de la Terre, de 0,4 degrés.

En plus de l'appareillage de transmission perfectionné à canaux multiples le "Radouga" possède:

- Un système triaxial d'orientation précise sur la terre;
- Un système d'alimentation en énergie, muni d'une visée indépendante et l'orientation de la batterie solaire sur le soleil;
- Un système de correction sur l'orbite;
- Un système de thermo-régulation;
- Un système radiotélé-métrique pour la transmission à la Terre des données sur le fonctionnement des systèmes du bord;
- Un système radio pour la mesure exacte des paramètres de l'orbite et le vol du satellite.

L'appareillage installé à bord du satellite "Radouga" fonctionne normalement, précise l'agence Tass, qui ajoute que l'indicateur international de "Radouga" lancé ce 24 juillet est "Stationar - 2".

Le précédent, et premier satellite soviétique du type "Radouga", avait été placé sur orbite stationnaire terrestre le 23 décembre 1975, avec les paramètres suivants: distance de la Terre 35,800 kms, période initiale de révolution 23 h 54 et inclinaison 0,3 degrés.

Heyerdahl prépare une autre expédition

ROME (AFP) — L'explorateur et ethnologue norvégien Thor Heyerdahl prépare à 63 ans une nouvelle expédition, à travers l'Océan indien.

L'homme du "Kon Tiki" a récemment indiqué, dans une interview publiée par l'hebdomadaire italien "Epoca", qu'il avait l'intention de s'embarquer en novembre à bord d'une barque de jonc au confluent du Tigre et de l'Euphrate, en Irak, pour tenter de rejoindre le continent indien.

Son bateau, le "Tigris", construit selon le modèle des anciennes barques égyptiennes, emportera un équipage de 14 membres, sous pavillon de l'ONU.

"Le but de l'expédition est de voir si dans l'Antiquité des échanges commerciaux ont pu se faire par voie maritime entre la Mésopotamie et l'Inde", a expliqué l'explorateur norvégien qui réside sur le "Riviera" italienne.

Thor Heyerdahl avait réussi, en 1947, à se rendre en 101 jours des côtes péruviennes aux Atolls de Polynésie sur un radeau de balsa, le "Kon Tiki", démontrant ainsi la possibilité de l'origine amérindienne des Polynésiens.

En 1969/1970, il effectue une autre expédition, dans l'Atlantique cette fois, à bord du "Ra I" puis du "Ra II", pour tenter, mais sans succès, de prouver que dans la lointaine Antiquité la liaison entre les continents africain et américain avait pu être effectuée.

NETTOYEUR

P. M.

Service d'une heure
ou comptoir

Service de chemises

8309 ST-DENIS

381-1322

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA

CLEVE

ARCHITECTES
1253 ave McGill College

Suite 800

MONTRÉAL - 866-8621

LONGPRÉ

MARCHAND

GOUDREAU

DOBUSH

STEWART

HEIN

DÉCORATEURS

ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR

BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3846

266 est, St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTENTIQUE

CHAREN

d'aujourd'hui

M. Serge Lafrance, a.s.

382-4710

chronique des ondes

Rue des Pignons signe à fin de plusieurs époques

par Gilles Constantineau

Jeudi, vendredi, les répétitions. Les avant-dernières. Aujourd'hui, l'enregistrement. L'avant-dernier. Tout le monde est un peu nostalgique déjà. Lundi prochain, ce sera peut-être le caïd.

Car ce lundi de la dernière de *Rue des Pignons* marquera la fin de plusieurs époques, pour différentes personnes en particulier, pour l'équipe de l'émission, et aussi pour Radio-Canada.

La première touchée: Mia Riddez, l'auteur. Pour elle, l'histoire de *Rue des Pignons* remonte à l'époque où la télévision n'existait encore qu'en rêve au Ca-

nada. Vingt-neuf ans, dit-elle. Ou 1948. L'après-guerre. Dix-sept ans avant que les mêmes personnages, évoluant dans le même quartier, ne réapparaissent au petit écran, le mari de Mia Riddez les avait fait vivre à la radio, à CKAC plus exactement, dans un radio-feuilleton qui avait duré trois ans.

Les mêmes personnages. Mia Riddez évoque des souvenirs à la fois attendris et amusants. Les mêmes noms, et les mêmes interprètes. *Fragosse* Berri-chon était tenu par le même Roland d'Amour, et il avait perdu le même bras. À la radio, c'était au cours de la première guerre mondiale, celle de 14-18. À la télé,

c'était un peu trop loin. Il avait fallu, rappelle Mia, faire un saut d'une grande guerre, et situer l'accident au début des années quarante.

Robert Rivard avait repris, 15 ans plus tard, le même rôle de *Arthur Milhot*. Il avait l'air un peu jeune dans ce rôle, en 1948, mais à la radio, ça n'importait guère. La regrettable Antoinette Giron, du temps de la radio, tenait un rôle maternel. Pour les besoins de la télévision, il avait été transformé en celui de grand-mère.

Et combien d'autres... Mia Riddez passe le cap de la soixantaine comme un enfant saute une rigole; agile et souriante, et heureuse. Pourtant elle avoue qu'elle a le cœur gros. Son réalisateur, Yvon Trudel, un peu en année sabbatique, et elle fait un peu la même chose. Ils se retrouveront peut-être dans six mois, mais pour parler d'autres projets.

"La *Rue des Pignons*, déclare-t-elle, c'est une immense histoire d'amour..." Yvon Trudel le sagement convaincu d'une chose: c'est qu'il valait mieux délaissier une production semblable en pleine gloire, au moment de l'apothéose, que de la poursuivre à tout prix, en courant le risque que la faveur du public ne dégringole. Cette faveur populaire, *Rue des Pignons* l'avait incontestablement conquise. Sa cote, la plus haute de toutes celles de Radio-Canada, dépassait le million d'auditeurs dans la seule région montréalaise, le printemps dernier. Comment Mia Riddez s'explique-t-elle ce succès phénoménal?

"Naïvement, répond-elle. Je crois à l'amour. Il y a un fluide qui passait. Dans la rue, les gens m'interpellaient en criant: Allô Mia... Et j'ai reçu toutes sortes de cadeaux de toutes sortes de gens ordinaires. Des caisses de tomates, par exemple, ou des tas de choux, des pots de ketchup-maison..." Et des brassées de fleurs, en une occasion, sur le bord de la route, d'un bonhomme de 87 ans, jardinier-maraîcher de son état, qui aimait bien *Rue des Pignons* et le lui avait ainsi fait savoir. Il était mort peu de temps après, en novembre dernier.

Cette histoire d'amour n'est pas la seule. Il y a également celle du grand amour de sa vie, celui qu'elle éprouvait pour son mari. Elle a poursuivi son travail après sa mort, voici quelques années, et a continué d'en afficher tendrement le nom: Louis Morisset, au générique de l'émission, comme celui du créateur de *Rue des Pignons*. Le nom de Louis, Mia Riddez le verra à l'écran une ultime fois, lors de la diffusion de la dernière, le 23 août. Autre raison de nostalgie — et de beaucoup de tristesse.

Il n'est toutefois pas à craindre que le titulaire de la première cote d'écoute de

Radio-Canada se trouve les mains vides et désœuvrée. Elle continuera de se lever tôt (à 6h tous les matins), de faire une demi-heure d'exercice après le petit déjeuner, de mettre de l'ordre dans la maison, de faire de la couture ("Je fais tout moi-même. Je n'ai jamais acheté une robe," déclare-t-elle, ajoutant qu'à celle qu'elle porte, et qui lui va à ravir, "il manque encore une agrafe..."). Ou alors elle cuisine, et elle aime cuisiner. Ou elle peint, et elle aime peindre (les murs sont chez elle tapissés de tableaux, dont plusieurs portent des signatures célèbres), ou elle s'abandonne à la lecture. Et puis il y a la famille, les enfants, les amis.

Le moins nostalgique de l'équipe n'est pas le réalisateur. Il y avait 11 ans que *Rue des Pignons* était à l'affiche. Un record, exception faite des *Belles histoires*, qui tinrent 14 ans. Onze saisons, c'est-à-dire 427 demi-heures (ou 12 810 minutes, pour les amateurs de chiffres). Yvon Trudel a fait les huit dernières années, y compris la plus longue: l'actuelle, avec ses épisodes inédits inscrits à l'horaire de l'été, qui auront donné un total de 49 demi-heures.

La fin de *Rue des Pignons*, déclare

le réalisateur, c'est aussi la fin d'une époque pour Radio-Canada, celle des suites qui se prolongent pendant des années et des années. Les choses évoluent trop vite aujourd'hui, explique-t-il, pour qu'il soit possible d'aller encore dans ce sens. Il n'y aura plus jamais de feuilletons de si longue durée.

Yvon Trudel ne semble pas détester l'idée de partir en pleine gloire. D'autant moins d'ailleurs qu'en huit ans ou presque de réalisation, "je ne me souviens pas d'une occasion, dit-il, où ça ne me disait pas de faire mon travail". Ce qui est très élogieux pour toute son équipe. En huit ans, ajoute-t-il, il n'a pas vu se former une seule fois, à quelque niveau que ce soit, de ces "clans" d'équipe qui parfois sapent toute la mise en œuvre d'une émission.

C'est à l'esprit d'équipe, justement, qu'il attribue le succès de *Rue des Pignons*. Un esprit qui ne peut exister sans que tous les détails d'une émission ne soient réglés avec talent et compétence. Bons textes, bons comédiens, bons décorateurs, bonne équipe technique. Yvon Trudel oublie de parler de la réalisation, malgré les dimensions imposantes de ces mêmes équipes. Du seul côté des

comédiens, par exemple, *Rue des Pignons* faisait appel tous les ans à une quarantaine de "réguliers", sans compter 10 ou 15 "occasionnels" chaque saison.

Sans compter non plus les bébés... Yvon Trudel affirme qu'entre autres records, son émission tiendra celui "du plus grand nombre de vrais bébés présentés on camera". Il ne sait plus combien d'enchaînements il a raté, parce qu'un bébé s'était mis à pleurer dans ses langes. A tel point, rappelle-t-il à la blague, qu'en une certaine occasion, il s'était pris à lancer rageusement sur le plateau: "Aujourd'hui, je ne dirige rien. C'est le bébé qui décide."

Le dernier épisode, mis en conserve lundi prochain, célébrera le 25e anniversaire du "Club athlétique" au mois de janvier. Prétente pour rassembler 32 comédiens, et mettre un point final à un peu tout, dont une grossesse. Un dernier bébé en perspective... Puis on ira célébrer pour vrai, dans les salons d'un hôtel peu éloigné, la fin de cette grande épopée de la télévision. On rira beaucoup, on évoquera mille et un souvenirs, et il est probable qu'on se mouchera parfois, pour cacher les larmes qui viendront.

cinéma

TAORMINA (AFP) — Catherine Deeneuve, Ornella Muti et Giancarlo Giannini seront les interprètes de "Nuits et broutilard", le prochain film du réalisateur italien Mario Monicelli d'après le roman de Carlo Castellana. Avant de tourner "Nuits et broutilard", Mario Monicelli réalisera "Temporale rosie", un film qui retracera la vie d'une équipe féminine de catch.

Le metteur en scène Luigi Comencini aura attendu plus de quarante ans avant de faire ses débuts d'acteur. Il sera en effet l'un des protagonistes du "Chat", le film qu'il est en train de tourner à Rome avec Mariangela Melato et Ugo Tognazzi dans les deux principaux rôles.

Alberto Lattuada entend démontrer dans son prochain film, dont le titre n'a pas encore été arrêté, que l'élan physique et l'amour entre un homme et une jeune fille sont toujours d'actualité. Marcello Mastroianni sera cet homme mûr et Ornella Muti la jeune femme dont il s'éprendra.

Alberto Sordi se rendra à la fin du mois d'août aux États-Unis pour choisir les lieux de tournage de son prochain film dont il sera à la fois le protagoniste et le réalisateur. Le film racontera l'exode outre-Atlantique d'un Italien marié depuis vingt ans à une Américaine.

Jean Giraut a choisi des jeunes comédiens, Francis Perrin, Roger Mirmont et Jean-Jacques Moreau, pour former un nouveau trio comique pour son film, "Le mille-pattes fait des claquettes". L'action se passe en 1943. Trois jeunes Parisiens, joyeux lurons, apprennent que les Allemands doivent envoyer la Venus de Milo au maréchal Goering et décident d'empêcher ce projet. Ils réussissent à enlever la célèbre statue qui, à la fin, se retrouvera au British Museum de Londres.

Jean Yanne, Jodie Foster et Sidney Rome seront les vedettes du prochain film d'Eric le Hung, "Moi, fleur bleue" dont le tournage a commencé à Paris à la mi-juillet et se poursuivra à Nice au mois d'août. La jeune Jodie Foster, découverte dans "Taxi Driver" en 1976, y jouera le rôle d'une déconcertante adolescente.

Michel Piccoli, Claudia Cardinale et Jacques Perrin sont les vedettes de "La part du feu", d'Étienne Perrier, actuellement en cours de tournage. C'est l'histoire d'un promoteur immobilier trompé par son successeur qui est l'ami d'un homme et par ses deux associés qui s'entendent pour monter une grosse affaire sur son dos. Le promoteur prendra des mesures énergiques...

Des lettres de menaces ont contraint les cinémas japonais qui comptaient programmer "Black Sunday" à annuler la sortie de ce film américain décrivant la lutte entre le FBI et la guérilla palestinienne.

Selon la police, les bureaux japonais du distributeur, Cinéma international corporation, et les salles du circuit "Toho", qui avaient fixé au 30 juillet la sortie de "Black Sunday", ont reçu des cartes postales leurs ordonnant d'annuler immédiatement sa programmation.

"Nous n'aurons pas d'autre choix que le terrorisme" déclaraient les cartes postales, dans le cas où les distributeurs tenteraient d'ignorer les pressions "d'origines diverses pour retirer "Roller coaster" de l'affiche".

Selon la police, les auteurs faisaient allusion, en confondant le titre, aux demandes des ambassades de nations arabes de ne pas sortir "Black Sunday".

En décembre dernier, rappelle-t-on, des protestations avaient contraint les cinémas programmant le film "Victoire à Entebbe" à le retirer de l'affiche.



"La Rue des Pignons, déclare Mia Riddez, c'est une immense histoire d'amour..." (Photo Jacques Grenier)

vient de paraître

par Angèle Dagenais

aux Éditions Quinze:

L'Esprit libre rassemble divers essais, conversations et correspondance, tous centrés autour de la notion de liberté. Selon l'auteur, Robert Powell, qui s'inspire de la philosophie et de la méditation hindoue, un esprit libre est un esprit "vide", c'est-à-dire qu'il permet d'aller à la rencontre des événements, des idées et des personnes avec une attention totale, sans un acte de perception totale. C'est l'esprit "vide", le seul qui soit vraiment "efficace", selon l'auteur, à libérer l'homme de l'intérieur, libérant sa pensée et sa mémoire. Avant tout, dit Powell, "nous devons nous transformer individuellement afin que cette nouvelle société dans laquelle les êtres humains seront vraiment libres, se réalise". Traduit de l'anglais par René Garneau et Colette Picker, ce livre s'adresse à tous ceux qui croient que la société doit être transformée parce que fondée sur de fausses valeurs. L'esprit libre par Robert Powell, 215 pages, \$8,50.

Le premier volume de la collection "Critère" qui dirige Jacques Dufresne, dernier-ne des Éditions Quinze, est un album grand-format, abondamment illustré, intitulé *Montréal perdu* de Luc d'Iberville-Moreau. Traduit par l'auteur et publié en première édition à la Oxford University Press, ce volume a été retraduit en français par Michel Beaulieu pour cette première édition française.

Montréal perdu, c'est une vision de Montréal, il y a 100 ans et du Montréal d'aujourd'hui, défiguré... et perdu. Ou en est l'architecture résidentielle, religieuse, civique, les lieux publics, les espaces verts? Selon l'auteur, Montréal est le jeu des lotisseurs et le cobaye de planificateurs peu sensibles à un environnement à l'échelle humaine. Que faire devant l'indifférence des Montréalais, interroge l'auteur, face à la destruction de leur patrimoine architectural? Luc d'Iberville-Moreau est historien d'art et d'architecture, directeur du Château Dufresne et attaché à la Fondation Mac-Donald Stewart. Il est l'un des gouverneurs d'Héritage Canada. *Montréal perdu* par Luc d'Iberville-Moreau, 184 pages, \$14,95.

aux Éditions de l'Écho du Nord:

Madame Germaine Cornez vient de faire paraître le deuxième tome de son histoire de Saint-Jérôme, qu'elle intitule *Une ville grandit*, (Saint-Jérôme 1881-1914). Le premier tome parut chez le même éditeur en 1973: *Une ville naît* (Saint-Jérôme 1821-1880). Composée de trois parties où l'on analyse séparément les périodes 1881-1890-1900-1914, cet ouvrage est fort documenté et illustre de nombreuses photos dont une inédite du curé Labelle qui fut nommé curé de Saint-Jérôme en mai 1868. Ce dernier écrivait déjà en 1880: "Il est certain que Saint-Jérôme deviendra avant longtemps une ville manufacturière importante et l'une des premières succursales de Montréal pour le commerce. On peut dire que sa position géographique est stratégique". M. Cornez accorde une place importante dans son ouvrage à décrire, tant la

personnalité que l'œuvre du curé Labelle qui domine cette époque. Cet ouvrage traite de plus, du développement de la région du point de vue industriel et culturel dans un style clair et concis. On y trouve également une longue nomenclature des citoyens de Saint-Jérôme qui rappelle "qu'une ville c'est avant tout la vie des hommes", tel que le souligne le préfacier, Camille L. de Martigny. Une ville grandit (Saint-Jérôme 1881-1914) par Germaine Cornez, 292 pages.



Le curé Labelle

aux Éditions Scriptomedia:

Micheline La France consacre un ouvrage au globe-trotteur pédestre qu'est Elzéar Duquette, grand marcheur devant l'éternel, ayant fait le tour du monde à pied, avec seul compagnon un cerceau sur roue qui lui sert de maison, lit, valise, etc. Ce petit livre intitulé *Sur les routes du monde...* en cerceau roulant raconte les péripéties de cet étrange personnage qui a maintenant 66 ans, est "retraité" après avoir sillonné les routes d'une soixantaine de pays pendant 36 ans. Sur les routes du monde... en cerceau roulant par Micheline La France, 110 pages, \$4,95.

aux Éditions Naaman:

Les importés de Roger Alacoque est un essai-témoignage sur l'immigration au Québec où l'on trouve encore une fois les Québécois de xénophobes. Immigrant européen, au pays depuis 10 ans, Roger Alacoque vit à North Hatley et analyse la situation des immigrants à travers les individus et les institutions: la famille, l'Eglise catholique, les syndicats, les corporations, le système scolaire, etc. L'auteur soutient que "de tous les groupes ethniques canadiens, ce sont les Québécois qui se montrent les plus réfractaires à l'immigration". Le marché du travail, poursuit-il, avec son taux de chômage élevé et son système occulte des "connec-

tions", la peur de l'étranger, la xénophobie parfois, la méfiance vis-à-vis des Français, autant de difficultés qui rendent difficile, voire impossible, dans certains cas, l'intégration des "importés". Ce volume "sans rancœurs, sans fard ni science," rajoute l'éditeur, sera diffusé en septembre, au prix de \$6.

aux Éditions du Coin:

Dans la collection "poésie" de cet éditeur, qui compte déjà une dizaine de titres, s'ajoute *Bruine* d'Alexandre Levac dont c'est le quatrième recueil de poèmes. L'auteur se définit dans l'un de ses livres comme étant à la fois "l'arbre enraciné et les oiseaux voltigeants". Son volume, *Bruine*, est un recueil de poésie d'automne, un retour au vers simple et dépouillé d'artifices littéraires. *Bruine* par Alexandre Levac, 50 pages, \$3. Il existe également une édition de luxe de cet ouvrage tiré à 50 exemplaires numérotés et signés par l'auteur, \$25.

aux Éditions Tryptique:

On lançait récemment chez cet éditeur une revue de poésie intitulée *Moebius* "au sein de laquelle (on) pourra s'exprimer hors de tout sectarisme et de l'intransigence des poncifs et des nouveaux prétextes littéraires". On trouve dans cette livraison de *Moebius* qui paraît quatre fois par année, des textes de Raoul Duquay, Francine Trudeau, Jacques Renaud, Claude Provencher, Pierre Des Ruisseaux, Michel Lemay, Gilles Cyr et Monique Chartré. On lit dans l'introduction de ce premier numéro: "En mathématiques, il y a une figure, le ruban de Moebius (ou Möbius) qui n'a ni envers ni endroit; elle n'a qu'une face: un mobile pourrait la parcourir d'une seule traite sans sa totalité. Le discours, lui, ne s'arrête pas, sa limite se retourne sans cesse". *Moebius* est dirigé par Pierre Des Ruisseaux, Guy Lemaçon et Raymond Martin.

Vie des Arts:

Le numéro d'été de Vie des Arts propose des textes de Luc d'Iberville-Moreau (Le château Dufresne), Jean-René Ostiguy (Charles Huot), Thérèse Dumesnil (Les artisans du métal à Val-Deville) Andrée Paradis (L'Institut canadien de conservation), Marie-France Morin (Michel Morin, peintre de l'espace), Marcel Brisebois à rencontrer Fernand Toupin (entrevue tirée de l'émission Rencontres), Jean-Claude Leblond (la peinture secrète de Louise Forget), Jacques-Larue Langlois brosse un "petit panorama du vrai théâtre québécois". Gilles Jobidon et Yves Robillard signent deux articles dans la rubrique "Jeune créativité". Michael Cook, Karl MacKeeman, Alma de Chantal et Eric Cameron nous renseignent sur l'activité créatrice de nos voisins des autres provinces canadiennes. René Rozon a fait une entrevue avec Gerald Budner, cinéaste; Robert Richard, pour sa part, présente aux lecteurs, le compositeur Serge Garant. S'ajoutent à ces textes, la rubrique Expositions, Art-Informations. En bref dans les galeries, lectures, etc. 96 pages, \$3,50.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

9.55	Ouverture et horaire
10.00	Du soleil à 3 cents
10.15	Saturnin, le petit canard
10.30	Conseil Express
11.00	Les troupes de Clemence
11.30	La demoiselle d'Assignon
12.00	Un enfant parmi tant d'autres
12.30	Les animaux chez eux
1.00	Sur des roulettes
1.30	Roloffs d'un pays
1.45	"Timouk"
2.30	Cinéma
3.00	"La farfelue de l'Arizona" (Western - Américain 1961)
4.00	Animagerie
4.30	Le monde enchanté d'Isabelle
5.00	L'Odyssée
6.00	Ce soir
6.25	Nouvelles du sport
6.30	Propos et confidences
7.00	Francis Rolet se raconte
7.30	Daniel Boone
8.00	Le grand amour de Balzac
8.30	Paul Gauguin
10.00	Le son des Français d'Amérique
10.30	Le journal
10.50	Nouvelles du sport
11.00	L'amour quotidien
12.00	Les nouvelles aventures de Vidocq
1.00	Le journal

CFTM 10

10.30	Les p'tits bonshommes
10.45	Fantân Dede
11.15	Les p'tits bonshommes
11.45	Le 10 vous informe
12.00	Y a du soleil
2.00	Une heure avec vous
3.00	Cine-Quiz
3.30	"Démien est un autre jour" (film à sketches - Italien 1951)
5.00	Les nanants
6.00	Parle, parle, jase, jase
7.00	Le 10 vous informe
7.30	Les Berger
8.00	Montréal en parle
8.30	Nouveaux talents
9.00	Qui dit vrai
9.30	Le ranch "L"
10.00	Les nouvelles TVA
11.00	La couleur du temps
11.30	L'aventurier
11.45	Coup de filet
12.15	Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.30	Omer Pacha
20.00	La chasse-galerie
20.30	Les errants
20.45	Le touché-tour
21.00	Ce coin de pays
21.15	"Le Québec-Québec"

CBMT 3

21.00	Dossier Afrique
21.15	"Apprendre selon nos besoins"
21.30	Dans la tête des hommes: L'apprentissage
22.00	A la mesure de la terre: "La qualité du lait"
10.00	The Friendly Giant
10.15	Mon ami
10.30	Mr. Dressup
10.45	Sesame Street
11.00	Summer 77
12.35	CBC News
1.00	In Touch
1.30	All in the Family
2.30	The Edge of Night
3.00	Take Thirty
3.30	Celebrity Cooks
4.00	It's Your Choice
4.30	Just For Fun
5.00	Adventures in Rainbow Country
5.30	Room 222
6.00	The City at Six
6.30	Kinda Country
7.00	The Muppet Show
7.30	Two's Company
8.00	Rhoda
8.30	Phyllis
9.00	Beyond Reality
9.30	All in the Family
10.00	News magazine
10.30	V.I.P.
11.00	The National

CFCF 12

6.00	University of the Air
6.30	Pots and Pans
7.00	Canada A.M.
9.00	Romper Room
9.30	Karen's Voyage
10.00	Montreal Summer
10.30	Ed Allen
11.00	Doctor's Diary
11.30	Art of Cooking
12.00	Spiderman
12.30	Emergency
1.30	First Impression
2.00	Alan Hamel
3.00	Another World
4.00	Celebrity Revue
5.00	Definition
5.30	The Price is Right
6.00	Pulse
7.00	Shields and Yarnell
7.30	Headline Hunters
8.00	The waitings
9.00	Pig "N" Whistle
9.30	Sanford and Son
10.00	Charlie's angels
11.00	The CTV National News
11.21	Pulse
12.00	The Twelve Midnight Movie
12.30	The vagabond (musical 1956)

cinéma

ATWATER I:	Niveau métro Alexis Nihon 935-4346 "Smoky and the bandit" 1.30, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25
ATWATER II:	Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Smoky" 7.20, 9.40
AVENUE:	1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "New York New York" 6.00, 8.40
BEAVER:	5117 Avenue du Parc 844-1932 "Altar of lust" 12.00, 2.35, 4.45, 6.55, 9.10
BERRI:	1280 St-Denis 288-2155 "Simbad et l'oeil du tigre" 1.30, 5.20, 9.15 et "Les barouders" 3.30, 7.20
BONAVENTURE:	Place Bonaventure 861-7755 (Salle I) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15 (Salle II) "Mariage ou such four letters word" et "Fire-work woman"
CARREFOUR:	318 St-Catherine O. 866-6057 "The other side of the midnight" 2.00, 5.00, 8.15
CHAMPLAIN:	1816 St-Catherine E. 524-1685 (Salle I): "La folle escapade" 2.10, 5.55, 9.40 "Frissons garantis" 12.20, 4.05, 7.50 (Salle II): "Catherine et Cie" 2.35, 6.15, 10.00 "Juge et loi" 12.40, 4.20, 8.00
CINÉMA LONGUEUIL:	Place Longueuil 677-7933 "Les chiens de mer" 9.15 et "La brute le colt et le karaté" 7.30
CLAREMONT:	5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Annie Hall" 7.15, 9.00
CINÉMA 7E ART:	3180 Belanger E. 722-0302 "Le dernier Nabab" 9.15, "Un mari c'est un mari" 7.30
LE CONVENTUM:	1237 Saint-Jacques 843-3460 "Symposium" 7.00
CÔTE-DES-NEIGES:	6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Star wars" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45 (Salle II) "Star wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15
CREMAZIE:	8610 St-Denis 388-4210 "La folle escapade" 2.05, 5.50, 9.30, "Frissons garantis" 4.00, 7.45
COMPLEXE DESJARDINS:	(Salle I) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.10, 3.40, 6.15, 8.50 (Salle II) "Les mal parties" 12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10 (Salle III) "J.A. Martin photograph" 12.20, 2.10, 4.40, 5.50, 7.40, 9.35 (Salle IV) "Cousin cousine" 1.20, 3.15, 5.15, 7.20, 9.20
DAUPHINE:	2296 Boulévarde E. 721-0060 (Salle Renoir) "Les oeufs brouillés" 9.30 et "Carrière d'une femme de chambre" 7.30 (Salle McLaren) "Une femme à sa fenêtre" 7.30
ELYSÉE:	35 Milton O. 842-6052 (Salle Renoir) "Noirs et blancs en couleurs" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Jours de fête" 7.30, 9.30

sur scène

CENTRAUR I:	453 St-François-Xavier 288-1229
BATEAU THEATRE L'ESCALE:	(St-Marc-sur-Richelieu) 514-384-2226 "Une fille dans ma soupe" de T. Frisby — sur semaine 21 h 00, Samedi: 19 h 00 et 21 h 00, Relâche: lundi, LA FENIERE: (L'Ancienne Lorette) (418) 872-1424 "Les deux vierges de Britaine" et "La-seynes" — tous les soirs à 21 h 00 Relâche: lundi
NOUVELLE COMÉDIE THEATREALE:	120 rue Beury 866-1964 Relâche: 12.00
PATRIOTE DE STE-AGATHE:	(819) 326-3655 Relâche: 12.00
LA POULTRINE:	Iles Ste-Hélène 526-0821 "The Norman Conquests" de Alan Ayckbourn Sur semaine: 20 h 30 Samedi: 18 h 00 et 21 h 30 Relâche: dim. et lundi
STUDIO THEATRE:	(St-Sophie de Lacorne) 866-8034 "Amour l'étoffe amour-rire" de Lise Leclerc de Silva — mercredi, jeudi, vendredi et samedi: 21 h 00 Relâche: dim., lundi et mardi
THEATRE DES ANCIENS:	(Saint-Germain) "La chef des songes" de R. Carrier et J.C. Germain, tous les soirs à 21 h 00 Relâche: dim. et lundi
THEATRE DE SUN VALLEY:	(Val Morin) "Au petit bonheur"

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

Venez vivre à LaCité,
joignez-vous à son club!

EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIÈRE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL.

Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatisation. Moquettes. DISPONIBLE MAINTENANT.

Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites.

3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173

Des vacances à l'année



ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnaires bas. Prix d'exempt. 4532 St-Denis, 845-8463 1-8-77

FERMES À VENDRE

JOLIE FERME REMARQUABLE dans son site pittoresque, comprenant une ancienne maison en parfait état, une grange-étale et une remise, dans la région montagneuse d'Ham-Nord à 20 milles de Victoriaville. Téléphonez au propriétaire à 1-819-344-2088. 1-8-77

GARDERIES

PREVILLE? recherchons perle pour garder 2 filles, 6 ans et 1 an, du lundi au vendredi, salaire à discuter. Références exigées. Appeler, 465-2400 après 18 heures. 29-7-77

LIVRES

ENSEMBLE DE 800 LIVRES, à prix très avantageux (histoire, littérature, sciences humaines, spiritualité, et divers). Minimum de 10 exemplaires par client. 486-6130. 26-7-77

LOGEMENTS À LOUER

RECHERCHONS, 5½, 6½ ou 7½, avec entrée laveuse-sécheuse dans duplex ou triplex, Outremont, N.D.G. ou Côte-des-Neiges, pour 1er septembre. Jour: 281-3525, soir: 725-0124. 1-8-77

CÔTE-DES-NEIGES: bas duplex, 6 pièces, chauffé, redécou, jardin, adultes, 3181 Jean Brillant de 5h à 9h P.M. 1-8-77

OUTREMONT, 7½, 2ème étage, \$250, par mois, tél: 274-9056 après 5 heures. 29-7-77

6 PIÈCES, 2ème étage, sortie de laveuse-sécheuse, 220, non-chauffé, chauffage électrique, stationnement, bail de 2 ans, \$190, par mois. 63 est, rue Beaubien. Visitez le 26 juillet de 17 heures à 19 heures. 28-7-77

N.D.G., bas de duplex, chauffé, 6½, tapis mur à mur, foyer, cuisine moderne, sous-sol fini, garage et jardin, 488-7986. 27-7-77

L'ASALLE, haut duplex moderne, 6½, chauffé, libre, 3 chambres buanderie, garage \$275. Tél: 365-2758. 26-7-77

OUTREMONT: 6½ pièces, luxueux haut duplex. \$450. Tél: 277-7111 1-8-77

CENTRE-VILLE: 2 grands logements de 6 et 7 pièces, 4 et 5 chambres à coucher chacun. Système chauffage, poêle, réfrigérateur et réservoir à eau chaude à vendre. Tél: 525-4272 29-7-77

LONGUEUIL

1 x 4½, et 1 x 3½. Logements luxueux, près du métro et de Place Longueuil. Robert Vivian: 651-5300 ou 670-9991. MONTREAL TRUST, courtier 26-7-77

MAISONS À LOUER

GREENFIELD PARK, 3 chambres à coucher avec une chambre additionnelle, sous-sol complètement meublé, près des écoles, parcs et autobus. Libre 1er septembre. \$375, par mois. Jour: 395-8169, soir: 656-7262. 28-7-77

POINTE CLAIRE, maison de ville, 3 chambres à coucher, piscine, stationnement, taxe d'eau payée, \$310, par mois. 631-4013, 747-7913. Près transport. 26-7-77

OUTREMONT, 257 De L'Épée, maison meublée, 10 pièces, 4 chambres, près écoles et université, du 1er septembre 1977 au 15 août 1978 \$425. Tél: 274-4960. 28-7-77

CHATEAUGUAY, près commodités, 3 chambres à coucher, 1½ salle de bain, tapis, garage, sous-sol fini, terrain clôturé, \$300, par mois. Tél: 697-7509. 27-7-77

PARAPLÉGIQUES à la recherche de chambres ou de pensions, communiquez avec l'Association des Paraplégiques à 344-3890 entre 9 heures et 5 heures. 26-7-77

PENSIONS

Arrêtons ces exploits: Est est un joueur de taillé, il doit justifier son contre par son habilité à jouer ses cartes. Après mures réflexions et se rappelant la relance de son partenaire qui possède certainement 6 coeurs, il s'empare de l'entame de son partenaire. Il sait fort bien qu'un retour dans cette couleur sera terrible pour son équipe. Il joue donc son Roi de trèfle et sa Dame et 3 levées sont prises dans cette suite de trèfle car Ouest de toute évidence devait posséder l'As pour justifier ses déclarations et le deuxième défenseur le savait.

L'on dit souvent, lors du jeu des cartes, que le déclarant a des avantages marqués sur les défenseurs car il peut voir les 26 cartes de son équipe. Là dessus, les défenseurs répliquent que les privilèges que leur donnent les signaux et le jeu de la première carte passent au-dessus de la vision du mort. Le bridge est un jeu où toutes les situations triomphent si elles sont exploitées à perfection.

DACTYLOGRAPHES

Pour travail à la pige

Pendant les heures ouvrables. Ambiance agréable et travail intéressant, au sein d'un centre de recherche de l'Université de Montréal.

Prière de téléphoner, pour rendez-vous

343-6557

26-7-77

SECRÉTAIRE LÉGAL(E)

D'expérience, bilingue. Bureau centre-ville, conditions avantageuses. Contactez Chantale Bourbonnière. 288-7156

30-7-77

REPRÉSENTANT(E)

- Dynamique
- Avec expérience dans la vente

demandé(e) par compagnie d'optique. Salaire, commission et bénéfices.

Tél: 725-9820

27-7-77

COMMIS DE BUREAU

Personne demandée en permanence pour travailler dans un département de publicité.

QUALIFICATIONS:

- Bonne dactylographie, minimum 60 mots minute;
- Excellente connaissance de la langue française écrite et parlée;
- Quelques notions de la langue anglaise;
- Aptitude à répondre au téléphone;
- Un minimum de 3 ans d'expérience

Salaire selon la convention collective

Toute personne intéressée peut communiquer immédiatement avec:

M. Payette 844-3361.

27-7-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes: libres et sérieuses. Dépliant gratuit sur demande.

Tél: 282-0058

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.

lundi au vendredi:

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

SERVICES DIVERS

IMPRESSION DE T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TRANSPORT

À BAS PRIX accepterait petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

ERABLE, 32 arpents, 1,000 érabes sur pipeline, Mont Yamaska, 55 milles de Montréal, \$18,000. Entre 5 h et 7 h. P.M. 931-4682. 29-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT

"Maison de ville", moderne, très élégante, air climatisé, près des écoles Marguerite Bourgeoise et Villa Maria. 4 chambres à coucher, salon avec foyer, patio privé, garage double. Excellent état, idéale pour exécutif. Exclusif: \$127,000. Mlle Alice Kennedy: 842-8366 ou 935-9046. CROWN TRUST, courtier 26-7-77

Propriétés de luxe et maisons canadiennes, entre 16 et 26 milles de Montréal. Inf: J.L. Dallaire 658-0628. FARNHAM: Maison de campagne, 6 pièces, foyer, 135,000 p.l.c.a. de terrain, en parfaite condition. Prix: \$39,900. Inf: Denis Pélouin: 658-0628.

LE PERMANENT,

courtier 26-7-77

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE

Voici la maison de vos rêves, joli split level avec grand terrain, grandes pièces, salon 24x28, sous-sol fini, cause transfert. Ne manquez pas votre chance. Maurice Latouche 656-9000, 659-0217. Danielle Mayer, 674-8455.

LONGUEUIL

Voici la maison pour vous messieurs les professionnels. Grande maison avec style Louis XV, 2 bureaux à l'étage supérieur avec entrée indépendante de la maison. Fair voir cette maison. Danielle Mayer 656-9000, 674-8455 et Maurice Latouche 659-0217.

ST-HUBERT

Joli bungalow brique avec plancher en bois-franc, tapis mur à mur, cabanon 8x10, gazonné, arbutus. Maison de 9 ans, manquez pas votre chance. Danielle Mayer, 656-9000, 674-8455, Maurice Latouche, 659-0217.

MONTREAL TRUST

courtier 26-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-ANDRÉ près Cherrier, maison à vendre avec logement disponible immédiatement Tél: 525-4272 29-7-77

ST-ANTOINE SUR LE RICHELIEU, maison centenaire, bord Richelieu toutes commodités, 8 appartements. Tél: 787-2086. \$30,000. 5-8-77

ST-BRUNO: Bungalow, 3 chambres avec salle à dîner. Terrain paysagé et entièrement clôturé. Foyer dans salle de séjour. Abri pour auto. Urgent. Louis Bertrand: 651-5710 ou 670-4823 Immeubles Beaudry, courtier 26-7-77

ST-LAMBERT: joli bungalow, 9 pièces, sous-sol entièrement fini, quartier calme et paysagé près de toutes commodités. Prix raisonnable. M.L.S. A. Glorieux, 671-5860. D. Raymond, 672-1057. Trust National, courtier. 26-7-77

WESTMOUNT, exceptionnellement bonne location, tout équipée, résidence privée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage pour 2 autos, 2 balcons, grand sundeck, jardin paysagé avec terrain libre à côté. Le tout pour \$195,000. Appelez à 488-7256 ou 937-1494. Vente privée. 1-8-77

TERRAINS À VENDRE

ST-PAUL DE CHESTER, idéal pour maison de campagne ou chalet, site panoramique et accidenté, près de ski de fond, possibilité de 450x300 ou 300x900 ou plus. Prix \$0.02 le p.l.c.a. Tél: 1-819-382-2306. 8-8-77

ST-CLAUDE, 22 milles de Sherbrooke, terrain boisé de 75 acres Montagne, ruisseau situé sur bonne route tranquille. Prix demandé \$15,000 Pour information: Adélaïde Larose, agent rés: 819-569-5682, 819-845-2589. Caisse d'établissement de district, courtier, 819-569-9114. 30-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE

Pour acheteur difficile, magnifique cottage canadien, 12 pièces, dans secteur exceptionnel, cette propriété offre tout ce que vous pouvez désirer. On demande: \$139,900. M.L.S. Fernand Balade: 467-1120.

MONTREAL TRUST, courtier 26-7-77



PRÈS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Cottage en excellente condition, 9 pièces et sous-sol, 5 chambres, 2 bains, tapis mur à mur partout, cuisine ultra-moderne. A. Ortenberg: 489-5321 ou 487-2202. 26-7-77



HAMPSTEAD

Duplex détaché, 2 x 7 sous-sol fini, garages, joli jardin. Condition excellente. Bas libre. Prix dans les \$80,000. Anne-Marie Larue: 935-8541, rés: 342-4173

SECTEUR CIRCLE ROAD

CONDITION A-1. Résidence détachée, modernisée. Tudor. Superbe rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains modernes, salle de jeux, 2 garages, foyer pierre. \$112,500. PROPRIÉTAIRE TRANSFÈRE DOIT VENDRE. Photo M.L.S. Ruth Moss: 935-8541, rés: 737-3685

N.D.G.

Cottage spécialement construit pour propriétaire, 3 chambres à coucher, salon et salle à manger donnant sur patio immense et splendide jardin agréablement paysagé. 1½ salle de bain, nouveau M.L.S. Récemment décoré avec goût. Vente incluant: moquettes, réfrigérateur, cuisinière, laveuse, sècheuse et draperies. Un bijou de maison. Sous-sol aménagé.

WESTMOUNT

Avenue Mont Pleasant. Cottage bien éclairé, impeccable et de très bon goût. 4 chambres à coucher, hauts plafonds, grand salon, salle à manger séparée, bonne cuisine de famille, 2½ salles de bains, salle de jeux. M.L.S. Seulement \$69,000.

ISABELLE LAFRENIÈRE, courtier 482-1381

"Notre intuition féminine vous aidera" 26-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MAISON NEUVE, style canadien, pierre-des-champs, 1½ acre terrain, très paysagé. Près du Lac Memphrémagog, 4 milles Mont-Orford. Tél: 843-5632. 30-7-77

TAILLEURS

DROLET: vous avez maigri ou engraisé. Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots sur mesure \$149. Tél: 388-2532, 351 rue Guizot. 26-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

COTE STE-CATHERINE

Duplex pierre, 3 chambres à coucher, grandes pièces, 5,400 p.l.c.a., près transport et centre d'achats, garage, sous-sol fini. Robert Forest 334-9206, 739-3265.

TRUST GENERAL, courtier 26-7-77

Fiducie du Québec le "Trust" des Caisse populaires

ST-LAMBERT

Propriété exclusive. Spacieuse. 13 pièces. Piscine intérieure. Tennis, gymnase, \$50,000. Comptant. Michèle Suro: 468-4225 ou 679-1110. courtier en immeuble 26-7-77

LAC MEMPHRÉMAGOG

Propriété avec 225' de façade sur le lac, construction dans un site formidable. Vue magnifique du lac et des environs. Bien située pour les sports d'été et d'hiver. Prix \$50,000. Contacter: Allan Channell: 819-843-4785.

LAC MALAGA, Près Orford

Cottage d'été situé sur 100' de façade, très beaux arbres. Vendu partiellement meublé. Très tranquille, pas de bateau-moteur sur le lac. Contacter: Allan Channell: 819-843-4785.

AUSTIN, Qué.

Excellente résidence retirée, située sur grand terrain, vue magnifique du lac et des environs. Salon, foyer, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, chauffage à l'huile, garage double, joliment paysagé, très accessible. Contacter: Allan Channell: 819-843-4785.

MAGOG'S POINT Lac Memphrémagog

Grand cottage partiellement hivernisé, situé sur 75' de façade sur le lac, offrant: 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle à manger en pin nouveau, foyer, vue magnifique sur lac et Owl Head, solidement construit. Accessible l'hiver. Prix: \$60,000. Contacter: Allan Channell: 819-843-4785.

CROWN TRUST, (courtier) 26-7-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, magnifique duplex détaché, en pierre. Pas d'agent. Jour: 844-2554, 272-4295. Soir: 272-2263. 28-7-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1—Terme de billard. — Lien plat.
- 2—Poisson d'eau douce. — Relatif aux papules.
- 3—Action de réduire en poudre ou en pâte une substance.
- 4—Se dit de la période la plus récente de l'ère quaternaire. — Propre.
- 5—Viande de porc hachée menu et cuite dans la graisse. — Tellure.
- 6—Aussi. — Interjection. — Consonnes jumelles.
- 7—Partie d'une église. — Prononcer en criant.
- 8—Cela. — Alimentaire.
- 9—Appareil servant à changer le sens de circulation d'un courant électrique. — Américium.
- 10—Titre anglais. — Tellure. — Bâton pour s'appuyer en marchant.
- 11—Cavité. — Dérober (fam.).
- 12—Famille de plantes dicotylédones gamopétales. — Chemin de halage.

Verticalement

- 1—Culte de Mithra.
- 2—Habite. — Il conduit des ânes.
- 3—Petit baquet peu profond. — Réel.
- 4—Hydrocarbure liquide analo-

gue au benzène.—

- 5—Débarrasse de ses puces. — Robuste.
- 6—Pénurie. — Utilise.
- 7—Mammifère carnassier de la famille des félidés. — Cérium.
- 8—Culée. — Personne stupide (fam.).
- 9—Pacha de Janina. — Deviendrais sur.
- 10—Gaz rare. — Iridium. — Neptunium.
- 11—Superstructure sur le pont arrière d'un navire. — Anneau de fer.
- 12—Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. — Divisé en quatre parties.

Solution de samedi

GYPAETE AMER
ROUMAINES
AUTREXOTEM
TYREXONOM
TOITICIAIR
EUDISTICAL
CIRRELIGION
LOTASLOUGH
EVEILLEDENR
LULOBETAT
LILLIALSLAM
YENERIENSUA

ANNONCES CLASSÉES

régulières ou encadrées

*
Vous serez toujours satisfait du service et du résultat

844-3361

Compétence:

Mme Micheline Turgeon

Mgr Marcel Lefebvre célèbre la messe près de Buenos Aires

BUENOS AIRES — L'archevêque rebelle Marcel Lefebvre a réussi à tourner l'interdiction qui lui a été faite de tenir des réunions publiques en Argentine en disant la messe pour plus de 300 personnes dans les jardins de la propriété d'un de ses partisans à une vingtaine de kilomètres de Buenos Aires.

C'est la première messe dite en public par le prélat depuis son arrivée en Argentine mercredi. Les autorités lui ont interdit de célébrer un office

ailleurs que dans une église ou une chapelle et les responsables ecclésiastiques l'ont averti qu'aucun lieu de culte n'était à la disposition d'un homme suspendu de ses fonctions religieuses par le pape. Mgr Lefebvre a concélébré la messe de Saint Pie V, avec un autre prêtre français, Hervé Le Lay, résident en Argentine, et suspendu de ses fonctions religieuses lui aussi par l'archevêque de Buenos Aires.

Un autre prêtre suspendu, Raul Sanchez Abellanda, an-

cient recteur de la faculté de Philosophie et de Lettres de Buenos Aires, a entendu les confessions à l'ombre d'un arbre.

Sur le toit de la propriété, la police en tenue surveillait les événements.

Mgr Lefebvre a fait un sermon en français traduit simultanément par un interprète dans lequel il a condamné l'évolution de l'Eglise catholique depuis Vatican II.

Il a accusé les catholiques progressistes de tromper les

musulmans, les bouddhistes et les protestants en leur faisant croire qu'ils pourraient trouver le salut à l'intérieur de leur propre religion. "C'est un oecuménisme faux qui trompe ces gens-là et qui ne tient pas compte de la vraie charité de Notre Seigneur Jésus-Christ", a dit le prélat.

Selon lui, les catholiques ne doivent pas faire soumission aux présidents et dirigeants qui n'acceptent pas que leur pouvoir vienne du Christ. "Le seul roi, le seul qui a autorité sur nous".

Mgr Lefebvre a accusé les responsables catholiques qui ont ouvert leurs églises à des gens d'autres confessions du crime de profanation.

A propos de la Colombie, pays très catholique qui a l'intention d'abandonner le catholicisme comme religion d'Etat, il a déploré que "le Saint Siège lui-même demande aux pays catholiques de ne pas être catholiques".

A la fin de la messe, qui a duré deux heures, près de 200 personnes ont communiqué.

Mgr Lefebvre quittera l'Argentine pour Paris aujourd'hui ou demain.

Le chef des Hanafites coupable de meurtre

WASHINGTON (AFP) — Hamas Abdul Khaalil et deux autres Hanafites, auteurs des occupations simultanées de trois immeubles avec prises d'otages qui terrorisèrent Washington pendant trois jours en mars dernier, ont été reconnus coupables de meurtre, enlèvement à main armée et de complot, samedi, au terme d'un procès de huit semaines.

Les neuf autres Hanafites, une secte dissidente des "Musulmans noirs", qui avaient participé à cette opération, ont été reconnus coupables d'enlèvement à main armée et de complot. En outre Khaalil a été reconnu coupable d'attaque à main armée.

Le verdict a été rendu par un jury, composé uniquement de Noirs et comprenant dix hommes et deux femmes, à l'issue de dix-neuf heures de délibérations. Les peines, qui pourraient aller jusqu'à l'emprisonnement à vie, seront connues le 6 septembre prochain.

Les onze accusés avaient occupé du 9 au 11 mars derniers les bâtiments de la municipalité de Washington, l'immeuble de l'organisation juive "B'nai B'rith" et le centre musulman de la capitale, tous situés dans un rayon de moins de deux kilomètres de la Maison Blanche.

Le procès s'était ouvert le 31 mai dernier devant le tribunal fédéral de Washington. Il s'était déroulé dans la salle même où avaient été condamnés en 1974 les "Musulmans noirs", assassins de toute la famille Khaalil.

C'est par vengeance que Khaalil avait organisé l'occupation des trois immeubles de la capitale, réclamant que lui

soient livrés les meurtriers de sa compagne et de ses jeunes enfants. Il avait renoncé à ses exigences et accepté de libérer la centaine d'otages qu'il avait retenus pendant trois jours, grâce à la médiation des ambassadeurs de trois pays mu-

sulmans: l'Iran, le Pakistan et l'Egypte.

Au cours de l'opération, un jeune reporter de radio, noir, M. Maurice Williams, avait été tué et plusieurs autres personnes blessées, dont certaines grièvement.

Avis légaux Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-027650-774
BARRY NEWLOVE, officier de placement, de la Ville et district de Montréal et y résident à 2444 Benny Crescent App. 522 Demanderesse

NOUS COMMANDONS A
EARL BIGELOW, du District de Montréal Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le Défendeur, EARL BIGELOW, pour qui une copie de l'acte d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la cour à son intention est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.
MONTRÉAL, le 20 juillet 1977
MELODOR ROSENTHAL SHACTER
Procureur de la Demanderesse
Suite 600
1010 rue Ste-Catherine ouest
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
1ère Parution: 25 juillet 1977
2ème Parution: 26 juillet 1977
3ème Parution: 27 juillet 1977

AVIS POUR PERMIS SPECIAL
PRENEZ AVIS QUE HENRI PAUL BOUFFARD ENRG (Henri Paul Bouffard tra le nom de), 2760 Laval, Lac Mégantic, P.Q. permis no. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de 364 jours en attendant le résultat sur le permis permanent pour louer à long terme soit 2 ans, des véhicules de livraison soient: deux tracteurs et quatre semi-remorques qui ne sont pas de type clemens à Grendin & Fils Ltée. — Waburn Co. Frontenac.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
S'adresse: ADRIEN R. PAQUETTE C.R. PAQUETTE, PERREAUX, RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-01263-774

The Canada Trust Company, corps politique et constitué, dûment incorporé, ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Ville de London, Province de l'Ontario et son principal bureau d'affaires dans la Province de Québec, dans les Cité et District de Montréal, au 800 boul. Dorchester ouest.

versus
Dame Teresa Papa Carola, épouse séparée de biens, selon les Lois d'Italie, de Gennaro Carola, et le dit Gennaro Carola dans la mesure où sa présence peut être requise pour autoriser son épouse, ou autrement, dont la dernière adresse connue, 44 Tanglewood Crescent, Kirkland, Québec.

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse Dame Teresa Papa Carola et son époux Gennaro Carola sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la date de la publication de cet avis. Des copies du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées à leur intention au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal.
Montréal, ce 29e jour de juin 1977.

A. BEAULIEU
Greffier
A. BEAULIEU
Mes Gernoff, Fenster, Kanderstein, Kugler et Kay, avocats
Suite 2204,
800 Place Victoria,
Montréal, Québec.
Procureurs pour
The Canada Trust Company.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du code civil de la Province de Québec, que BOIS DE CONSTRUCTION G. F. INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 15e jour du mois d'octobre 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 19e jour du mois de novembre 1975 sous le numéro 369576.

Daté à Montréal ce 19e jour du mois de juillet 1977

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

-AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION

Nous recevons des soumissions écrites jusqu'à 12 hres, (midi) le 8 août 1977, pour l'achat de tout l'actif de LORO EQUIPMENT CORPORATION LEE, qui comprend de nombreuses machines à souder industrielles, des meubles de bureau, ainsi que l'achalandage et raison sociale de ladite corporation.

Pour plus amples renseignements concernant la description de l'équipement et l'endroit où il est entreposé, veuillez communiquer avec Monsieur Michel Lord à 655-4333.

Cette vente est sur une base comptant avec un minimum de \$130,000 et toute soumission doit être pour la totalité de l'actif.

Toute soumission doit être envoyée au soussigné a/s SELINGER & LENOVAR, Un Place Ville-Marie, Suite 2707, Montréal.

Nous réservons toutefois le droit d'accepter ou de refuser toute soumission, sans en donner l'obligation d'accepter la plus élevée.

Montréal, ce 25ème juillet 1977

MICHEL LORD

Agent de la Compagnie du Trust National, Limitée Fiduciaire de l'obligataire de LORO EQUIPMENT CORPORATION LEE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Commission des Transports du Québec

PERMIS NO: 17495-V
TRANSPORT SEIGNEURIE LEE.

Requérant, PRENEZ AVIS QUE la compagnie TRANSPORT SEIGNEURIE LEE s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'acquiescer tous les droits, titres, intérêts et privilèges que détient et/ou peut détener JOSEPH MATTE, dans le permis no. 17495-V des dossiers de la Commission des Transports du Québec, ainsi que la clientèle s'y rattachant et ainsi que les véhicules décrits à la demande et dont JOSEPH est actuellement détenteur.

Les actionnaires de la compagnie TRANSPORT SEIGNEURIE LEE sont: Paul Arseneault, Conrad Blais, Gaetan Hotte, Président, Secrétaire-Trésorier, Vice-Président.

49 actions ordinaires
49 actions ordinaires
2 actions ordinaires

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 259.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 105).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 25 juillet 1977
2ème publication: 26 juillet 1977
3ème publication: 27 juillet 1977

S'adresse: ADRIEN R. PAQUETTE C.R. PERREAUX, RIVET & GROLEAU

200 St-Jacques, ouest
Suite 900
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 02-027253-777

EROL ENTERPRISES LTD corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal au 3906, rue St. Urbain;

-VS-
ALEXANDRE BEAULIEU, des lieux inconnus

PAR ORDRE DE LA COUR
IL EST ENJOINT à ALEXANDRE BEAULIEU à l'intention dequel une copie de l'acte de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 juillet 1977

Mess. Pollack, Teitelbaum & Cohen
800 Ouest, boul. Dorchester
Suite 1410
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)
NO: 500-12-07091-779

LILY SAINT-CYR requérante

-VS-
JEAN PAUL JOLY intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JEAN PAUL JOLY, est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.

ST-LAURENT, ce 21 juillet 1977
MES DESCHÊTEAUX, MURRAY & BOUCHER
a/s Me Simon Deschêteaux, avocat,
790 Laurentien, St-Laurent P.Q.
suite 202
REGISTRAIRE



PROVINCE DE QUÉBEC CITE DE LACHINE

REGLEMENT NO 1003-35 & 2010-22
AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 13 JUILLET 1977, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS LA CITÉ DE LA CHINE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE OU D'IMMEUBLES SITUÉS DANS LA ZONE 7

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, Greffier de cette Cité, QUE, lors d'une séance spéciale tenue le 13 juillet 1977, le Conseil de la Cité de Lachine a adopté le règlement No 1003-35 & 2010-22 intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 1003 CONCERNANT LE ZONAGE ET LE REGLEMENT NO 2010 CONCERNANT LA CONSTRUCTION."

La zone 7 étant la suivante: Bornée à l'est, par la ligne est de la 16ème avenue, depuis la ligne sud de la rue Victoria, jusqu'à un point situé à plus ou moins 60 pieds au nord de la rue St-Antoine; vers l'est, de ce point jusqu'à la ligne arrière des lots situés entre les 12ème et 13ème avenues, vers le nord, sur cette dite ligne jusqu'à cette ligne située à environ 50 pieds au nord de la ligne de rue de la rue Provost; vers l'ouest, jusqu'à l'arrière de la ligne des propriétés ayant front sur le côté ouest de la 14ème avenue, puis vers le nord jusqu'à la ligne limite sud de la route 2-20; au nord, par la ligne de limite sud de la route 2-20 jusqu'à la ligne de rue côté nord de la rue St-Antoine; vers l'est jusqu'à la ligne arrière des lots situés entre les 18ème et 19ème avenues; vers le sud sur cette dite ligne arrière des lots jusqu'à la ligne de rue côté nord de la rue de la Remembrance, puis vers le sud, sur la ligne de rue côté ouest de la 18ème avenue, jusqu'à la ligne de rue côté sud de la rue Victoria;

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 13 juillet 1977, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement No 1003-35 & 2010-22 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 & 410 de la Loi des Cités et Villes;

QUE cette demande ait lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a & 398b de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures, les 1 et 2 août 1977, au bureau général de l'Hôtel de Ville, 15-18ème avenue Lachine; QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 1003-35 & 2010-22 fasse l'objet d'un scrutin secret soit de quatre-vingt (80); à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé "APPROUVÉ" par les personnes habiles à voter;

QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 2 août 1977, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 21-18ème avenue, Lachine, à 19:00 heures.

DONNE A LACHINE, ce vingt-deuxième (22ème) jour de juillet, Mil neuf cent soixante-dix-sept.

Paul Rémillard
Greffier de la Cité de Lachine

des quatre coins du MONDE

"Punks" contre "Teddies"

LONDRES (AFP) — Vingt-sept jeunes gens, dont deux Français, ont été arrêtés samedi à Londres dans le quartier de Chelsea à la suite de bagarres de rue survenues entre deux groupes rivaux, les "Punk Rockers" et les "Teddy Boys." Depuis plusieurs semaines, ces deux groupes s'affrontent chaque week-end sur la célèbre avenue "Kings Road", le rendez-vous de la jeunesse excentrique de Londres. Les cheveux teints de couleur vive, les joues traversées d'épingles à nourrice dorées, les "Punk" ont pour idoles des groupes de musique comme les "Sex Pistols" dont la grossièreté choque les Britanniques. Les "Teddy Boys" avaient déjà fait parler d'eux en Grande Bretagne au lendemain de la guerre en organisant des expéditions punitives à Londres contre des groupes rivaux.

Quadruple meurtre en Illinois

PARK RIDGE (AFP) — Les corps de quatre hommes criblés de balles ont été découverts vendredi dans l'ascenseur d'un immeuble commercial de Park Ridge (Illinois). Trois des quatre victimes sont des directeurs associés dans une compagnie d'appareils de signalisation anti-vol. Selon la police, le crime a été perpétré par "un ou plusieurs assassins professionnels". Le sergent Rocco Rinaldi, de la police de Chicago, chargé de l'enquête, pense que le vol est peut-être le mobile du crime car les poches des victimes ont été fouillées de fond en comble. Un doute subsiste toutefois car les portefeuilles, des bagues et des montres très coûteuses ont été retrouvés sur les corps des victimes.

Après la panne...

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement fédéral américain a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de \$11.35 millions à la ville de New York, pour l'aider à faire face aux dépenses occasionnées par la panne d'électricité des 14 et 15 juillet dernier. Cette somme, a-t-on annoncé samedi à la Maison Blanche, sera prélevée sur les budgets des départe-

ments du Commerce, du Travail, du Logement et de la Justice. Elle servira notamment à décongestionner le système judiciaire de New York, paralysé après les quelque trois mille arrestations opérées pendant la panne d'électricité, à financer la démolition des bâtiments brûlés par des pyromanes, à créer des emplois pour les jeunes et à aider les commerçants victimes de pillages.

Japonais parmi une tribu

MANILLE (AFP) — Un ressortissant japonais a été découvert vivant parmi une tribu d'indigènes Bagobo de l'île de Mindanao, dans le sud des Philippines, ont révélé les services de la Croix-Rouge à Manille. Ce Japonais, M. Alejo Oda, installé dans cette île depuis la deuxième guerre mondiale a cependant nié être un ancien soldat de l'armée impériale qui aurait refusé de se rendre après la défaite japonaise, comme son compatriote, le lieutenant Hiroo Onoda, découvert, en 1972, dans l'île de Mindoro. M. Oda serait, selon lui, originaire de la province indonésienne de Davao où son père exploitait une plantation avant de rentrer au Japon lorsque la deuxième guerre mondiale a éclaté. Il a d'autre part indiqué qu'il n'avait pas envie de retourner au Japon.

Sécheresse record

NEW YORK (AP-Reuter) — De la côte pacifique à la Floride en passant par les grandes plaines, l'Amérique connaît une sécheresse sans précédent. Le niveau des rivières et des ruisseaux a considérablement baissé en raison de précipitations très inférieures à la normale. Le bétail a soif et la distribution d'eau est rationnée. Cette canicule touche 41 Etats contigus. Seuls l'Oklahoma, le Texas, le Connecticut, le Massachusetts, la Rhode Island, le Maine et le New Hampshire sont épargnés. La récolte n'a pas été affectée jusqu'à présent, mais la situation pourrait changer si la chaleur continue. Les spécialistes avaient annoncé une récolte record de maïs et une excellente de blé. Cependant des agriculteurs et des éleveurs de bétail sont contrainds de vendre des troupeaux de vaches qu'il a fallu parfois des générations à constituer.

**RÉGIE
DES INSTALLATIONS
OLYMPIQUES**
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

**PARACHÈVEMENT DES GOULOTTES
DE LA TOITURE DU STADE
C-100-05 (A-607)**

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

— Un versement de \$50.00 non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: \$10,000.00
ou
Chèque certifié: \$5,000.00

— La Vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques,
STADE OLYMPIQUE,
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneau,
Montréal, Qué.
Tél.: 252-4621

— La RECEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques,
a/s du Secrétaire,
2, Complexe Desjardins,
22ème étage,
Montréal, Qué. H5B 1B3

— La CLOTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15:00 heures, mercredi, le 10 août 1977

— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur,
Directeur Général

**RÉGIE
DES INSTALLATIONS
OLYMPIQUES**
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

**CORRECTION ET ADDITION
DE BALUSTRADES MÉTALLIQUES
SUR LES MARCHES DU STADE
CONTRAT NO: C-094-05 (A-608)**

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

— Un versement de \$50.00 non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: \$6,500.00
ou
Chèque certifié: \$3,250.00

— La Vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques,
STADE OLYMPIQUE,
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneau,
Montréal, Qué.
Tél.: 252-4621

— La RECEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques,
a/s du Secrétaire,
2, Complexe Desjardins,
22ème étage,
Montréal, Qué. H5B 1B3

— La CLOTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15:00 heures, mardi, le 16 août 1977

— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur,
Directeur Général

Violente tempête au Chili

SANTIAGO DU CHILI (AFP) — La tempête et les pluies diluviennes qui se sont abattues vendredi sur le centre du Chili ont fait une dizaine de morts et de nombreux blessés. Des dégâts matériels importants ont été enregistrés notamment à Santiago et dans le port de Valparaíso où la tempête a coulé une dizaine d'embarcations, et qui a dû être fermé au trafic.

Des centaines de voitures ont été bloquées par les eaux, le trafic ferroviaire a dû être interrompu et les routes du nord et du sud ont été coupées.

Le centre et le sud du Chili connaissent depuis plus d'un mois de fortes pluies.

SUCO

pour un nouvel ordre économique international

Avis légaux

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-010973-772

JEAN MARIE DELATOUR Demandeur

-VS-
CLUB 2/3
BERNARD DUBOIS
GAN GOUVAREC L'EE
ROGER MARTIN Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Roger Martin, autrefois domicilié au 5434, Henri-Bourassa, Est, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration et avis a été laissé à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.

FAUTE PAR le défendeur, ROGER MARTIN, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 23 juillet 1977

A. BEAULIEU, Protonotaire-adjoint

MES deGRANDPRE, COLAS, AMYOT, LESSAGE
DESCHÊNES ET GODIN
2501 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal



La fédération de Québec des caisses populaires Desjardins

Des soumissions pour la location de véhicules promenade, (modèles 1978 et 1979). Catégorie moyenne ou grande, réparées dans la province de Québec, seront reçues au plus tard à 16 h 00 (heure locale) le 2 septembre 1977, par la fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, au nom de différentes institutions du mouvement des caisses populaires Desjardins, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Les compagnies de location dûment autorisées par la commission des transports du Québec pourront obtenir le document complet d'appel d'offres en s'adressant par écrit à la direction administrative, 150, avenue des commandeurs, Lévis, Québec G6V 6P8, avant le 15 août 1977 ou directement à compter de cette date.

La fédération de Québec des caisses populaires Desjardins se réserve le droit d'accepter, en tout ou en partie, toute soumission reçue. De plus, elle ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Robert Labbé

Directeur administratif

Gilles Houde

Les Championnats sportifs du Québec

De jeudi à hier soir, particulièrement au centre Claude-Robillard, se sont déroulés les Championnats sportifs du Québec dans 12 disciplines différentes. Pour cette occasion, plus de 1500 athlètes et près de 400 bénévoles avaient préparé une série de compétitions des plus intéressantes afin de choisir nos champions du Québec. Presque tous les médias d'information ont accordé une place de choix à cet événement considéré comme le plus important de la saison dans le sport amateur.

L'organisation physique était assurée par la Confédération des sports du Québec et la ville de Montréal collaborait en mettant à la disposition des organisateurs plusieurs sites tels que Claude-Robillard, le Mont-Royal, le Lac des Régates, etc. Bref, il fallait comprendre que c'était la première fois (l'été) que l'on réussissait à regrouper des championnats provinciaux officiels. Excellente publicité, beaucoup de collaboration de la part des 400 bénévoles, organisateurs compétents, athlètes nombreux, officiels et juges qualifiés, en somme, beaucoup de monde prêt pour l'action. Il manquait cependant, un élément important, certes, mais sûrement pas essentiel, le public spectateur.

Pour la cérémonie d'ouverture de jeudi soir, alors que des gymnastes et des parachutistes nous offrirent un très beau spectacle, environ 150 spectateurs occupaient les gradins. Depuis trois jours, le nombre a augmenté puisqu'il est passé de 100 à 2,000 environ samedi et hier après-midi. Quelques parents d'athlètes, certains vrais spectateurs, mais surtout des athlètes spectateurs et participants. Voilà l'authentique assistance.

Les athlètes avant ou après leur compétition devenaient les principaux spectateurs. Non satisfaits d'être les principaux acteurs sur le terrain, ils devenaient les meilleurs supporters de leurs pairs. Pour encourager tout ce monde, on retrouvait dans les estrades quelques cadres sportifs, quelques anciens athlètes comme Henri Rochon et enfin une bonne dizaine de pionniers de l'éducation physique au Québec. Toute cette organisation coûtera à la Confédération des sports la somme de \$40,000 pour les 3 1/2 jours, soit environ \$8 par jour par athlète. Avec une subvention de \$6,000 du haut commissariat, et avec la générosité de quelques commanditaires pour un montant d'environ \$26,000, la CSQ connaît un déficit total d'approximativement \$8,000. Finalement, si je ne considère que le déficit, on peut affirmer que les athlètes, nos meilleurs au Québec, ne nous auront pas coûté très cher, pour les 3 1/2 jours passés à vouloir atteindre les plus hauts sommets de la performance.

C'est peu d'argent pour un jeune qui tente d'être choisi sur l'équipe du Québec ou encore pour obtenir le droit de représenter sa discipline à d'autres championnats. Parmi les 1500 athlètes que j'ai vus, il y en avait de toutes les nationalités.

Tous semblaient se connaître et se respecter, même dans la rivalité sportive.

J'ai vu une jeunesse saine, belle, en forme et le fun. Une jeunesse 1000 fois plus intelligente qu'une autre qui malheureusement existe encore chez nous et sur qui on ne peut absolument plus compter pour l'avenir du Québec. Je fais allusion à tous ces drogués, vidés de toutes énergies, que je rencontre tous les jours dans le vieux Montréal, en venant au travail. Les 1500 athlètes valent définitivement plus que quelques dollars par jour. Ils sont beaucoup plus rentables pour la société que les jeunes voyous qui jeudi soir défonceaient plusieurs automobiles dans le stationnement du centre Claude-Robillard durant la cérémonie d'ouverture. Plutôt que de voler dans les autos (dont la mienne) ils auraient été plus brillants comme spectateurs s'ils n'avaient pas le courage d'être des athlètes.

Le haut-commissariat aux sports dépense environ \$2 millions par année pour promouvoir les Jeux du Québec qui sont des compétitions pour la masse des jeunes athlètes du Québec. Nous sommes tous heureux de cette initiative qui, cette année, à Sherbrooke, rassemblera du 18 au 28 août, des milliers d'athlètes de toutes les régions du Québec. "Nous serions également heureux si M. Claude Charron annonçait la tenue annuelle de ces championnats sportifs en leur attribuant un montant d'environ \$100,000 pour les épreuves d'été et d'hiver, cela représenterait environ 5% du budget accordé à la compétition de la masse," déclarait hier Jean Martin, le directeur général de la CSQ.

Tous les organisateurs et tous les athlètes auraient sûrement aimé voir plus de spectateurs à ces championnats, mais tous comprennent qu'au beau milieu de l'été, ce n'est pas facile d'attirer des foules. J'ai été frappé par des observations de jeunes athlètes qui disaient: "même aux Jeux olympiques pour certaines de nos disciplines il n'y avait pas plus de monde. Au Québec, le "monde" veut voir des professionnels. On a fini de s'en faire avec cela. Pour nous, l'important c'est de compétitionner et d'essayer d'atteindre les plus hauts niveaux. Notre joie est dans la compétition et notre consolation, c'est notre amélioration individuelle. D'autre part, me disaient certains cadres, nous sommes conscients qu'actuellement (dimanche après-midi) des milliers de Québécois sillonnent nos lacs et rivières en canots ou en voiliers. D'autres pédalent sur nos routes, des centaines jouent au tennis et des milliers d'autres nagent ou marchent quelque part.

"L'activité physique a sa place maintenant dans nos vies. Nous les défenseurs de l'élite sportive, disait encore Jean Martin, nous ne sommes pas jaloux des succès des sports de masse ou du grand nombre de spectateurs aux spectacles sportifs des professionnels. Nous demandons tout simplement les moyens financiers nécessaires pour continuer d'intéresser les courageux sportifs qui veulent consacrer beaucoup de temps à l'entraînement et pour qui la compétition officielle est l'essence même du sport."

En terminant, permettez moi d'offrir à tous les organisateurs et athlètes mes sincères félicitations pour le travail accompli à l'occasion des premiers Championnats sportifs du Québec d'été. Je voudrais particulièrement souligner le choix de "l'athlète par excellence" de ces jeux, Pat Fogarty, de St-Hyacinthe, qui a établi un record provincial au saut en longueur avec une performance de 7,46 mètres, et qui, dans le 110m haies, a battu le record canadien de Daniel Taillon, en réalisant un temps de 13,95 secondes.

L'Omnium de golf du Canada

La victoire ne pouvait échapper à Trevino



Lee Trevino a remporté pour la seconde fois l'Omnium canadien et le trophée remis annuellement au vainqueur, hier, au club Glen Abbey, par la confortable marge de quatre coups. (Téléphoto CP)

OAKVILLE, Ont. (CP) — Lee Trevino, dont la victoire ne faisait plus guère de doute après les trois premières tournées, a réalisé un dernier parcours de 74 et a remporté avec une facilité déconcertante l'Omnium de golf du Canada, doté d'une bourse de \$225,000.

Trevino, qui avait commencé la journée d'hier avec une priorité de six coups, a ainsi terminé l'épreuve à 280, huit coups sous la normale. Il a mérité le premier prix de \$45,000 et le trophée — une sculpture esquimaude — remis annuellement au vainqueur.

Le Britannique Peter Oosterhuis a inscrit un dernier parcours de 70 pour terminer seul au deuxième rang à quatre coups du vainqueur. Il a néanmoins empoché \$25,650, sa plus importante bourse en carrière.

Tom Kite, qui avait commencé la journée d'hier à quatre sous la normale, a ramené une dernière carte de 73 et occupe seul le troisième rang à 285. Jack Nicklaus, le dessinateur du parcours de Glen Abbey, d'une longueur de 7,129 verges, Ray Floyd, Charles Coody, Mike McCullough, Bill Kratzert et Mike Morley partagent le quatrième rang à 286, deux sous la normale.

La victoire de Trevino aura ravi les 20,000 spectateurs présents hier. Toujours très populaire auprès du public, Trevino a subi une délicate opération chirurgicale au dos en décembre dernier et sa carrière risquait alors d'être compromise. Ses médecins lui ont

même fortement suggéré de prendre un repos jusqu'en juillet. Trevino a toutefois ignoré leur avis et a renoué avec la compétition dès le mois de février.

Et cinq mois plus tard, il saurait à nouveau la victoire, lui qui en compte déjà 20 au circuit de la PGA. Sa dernière victoire remonte d'ailleurs à juillet 1976. Rappelons toutefois que Trevino a déjà remporté l'Omnium canadien au club de la Vallée-du-Richelieu en 1971.

Le golfeur originaire du Texas aura mené le tournoi de bout en bout. Jeudi, il a ramené une carte record de 67 et le lendemain il a fait presque aussi bien avec un compte de 68. Il a terminé avec des rondes de 71-74.

"Je tiens à remercier tous les golfeurs qui ont participé au tournoi, a dit Trevino en acceptant son chèque. Ils sont tous morts sur le terrain pour me laisser gagner."

"Il est extrêmement difficile de mener un tournoi de bout en bout, a-t-il ajouté. C'est une tension presque insupportable pour un petit Mexicain comme moi."

"Mais permettez-moi de dire que ce parcours est à l'image de Jack Nicklaus. C'est un terrain qui récompense les bons coups et qui pénalise les mauvais."

Le Torontois George Knudman, l'un des deux Canadiens encore en lice pour les deux dernières tournées, a terminé avec un compte de 76-291, trois au-dessus de la normale. Il s'est classé au 19ème rang

ex aequo avec Tom Purtzer et J. C. Snead. Ils ont tous trois empoché \$2,700.

Jim Nelford, de Burnaby, C.B., le seul amateur encore en lice, a réalisé un dernier parcours de 79, s'étant partiellement remis d'un désastreux 85 commis la veille. Nelford a d'ailleurs annoncé qu'il renoncerait à son statut d'amateur et qu'il deviendrait professionnel sous peu.

CHASKA, Minnesota (AP) — Hollis Stacy, après avoir mené de bout en bout, a enlevé hier l'Omnium de golf féminin des Etats-Unis avec deux coups d'avance sur Nancy Lopez. Mlle Stacy, âgée de 23 ans, a totalisé 292 coups, quatre au-dessus de la normale du parcours de 6,313 verges du Hazeltine National Golf Club. Elle a tourné hier en 74. Mlle Lopez, qui participait à son premier tournoi comme professionnelle, a rejoint Mlle Stacy en tête au sixième trou. Les deux golfeuses se sont partagées la tête du classement jusqu'à ce que la jeune Lopez commette un double bogey au 12ème trou.

Mlle Stacy a touché un premier prix de \$11,000, portant ses gains cette saison à plus de 45,000. Mlle Lopez, de son côté, a encaissé \$7,000.

La championne sortante JoAnne Carner a pris la troisième place avec un total de 295 tandis que Jan Stephenson, qui avait entrepris le dernier tour avec un coup de retard seulement, a terminé quatrième à 298, ex aequo avec Amy Alcott et Patt Bradley.

Les Expos trébuchent deux fois à SF

SAN FRANCISCO (AP) — Un circuit de Jack Clark en 12ème manche a procuré une victoire de 5-4 aux Giants de San Francisco contre les Expos de Montréal dans le second match d'un programme double, hier. Les Giants ont également gagné la première rencontre 3-0.

Il s'agit des deux premières défaites des Expos au cours de leur présent séjour sur la côte du Pacifique. Les joueurs de Dick Williams occupent ainsi toujours le cinquième rang à 10 parties 1/2 des Cubs de Chicago. Ils sont de plus à quatre parties de la moyenne de 500.

Le 10ème circuit cette saison de Clark, réussi aux dépens de Will McEneaney, 2-4, a brisé une égalité de 4-4. John

Curtis, 3-3, a reçu le crédit de la victoire.

Les Expos avaient pourtant bien entrepris la rencontre puisqu'ils menaient 4-0 après trois manches, grâce en outre à un simple de deux points de Wayne Garrett et à une erreur du lanceur Lynn McGlothen.

Les Giants ont cependant réduit l'écart petit à petit. Ainsi Terry Whitfield a produit un point à la troisième manche avec un simple. Puis un double de Bill Madlock et un simple de Clark contre Don Stanhouse, le portant, ont réduit l'écart à deux points. Les Giants ont enfin provoqué l'égalité en huitième grâce à un simple de Clark après deux retraits et au circuit de Darrell Evans, réussi contre Santo Al-

cala, venu en relève.

Dans le premier match, le lanceur Wayne Twitchell a eu la malchance d'être confronté au droitier Jim Barr, qui a limité les Expos à quatre coups sûrs seulement.

Les deux équipes ont été incapables de marquer au cours des six premières manches. Bill Madlock a cependant commencé la septième avec un double, puis s'est rendu au troisième-but à la suite d'un coup sacrifice du Gary Thomasson. Willie McCovey a ensuite reçu une passe gratuite mais Tim Foli, l'ex-Expo, a surpris l'adversaire en réalisant un coup retenu suicide parfait, qui a permis à Madlock de croiser le marbre. Darrel Thomas a ajouté deux points à la huitième manche en frappant un circuit à l'intérieur du terrain.

Barr, 9-7, a ainsi inscrit sa première victoire en cinq semaines et a enregistré son premier blanchissage de la saison. Twitchell, 1-6, a pour sa part

subi son premier échec dans l'uniforme des Expos en trois décisions. Cette défaite a finalement mis fin à une série de six victoires consécutives des Expos.

La veille, samedi, les Expos ont réalisé un tour de force en remportant une victoire de 6-4 contre les Dodgers de Los Angeles, balayant ainsi la série de trois parties, une première au Dodger Stadium. Stan Bahnsen, 6-2, a été crédité de la victoire, aidé en relève par Joe Kerrigan.

Wayne Garrett a dirigé l'attaque des Expos avec un triple et quatre points produits. Ellis Valentine, blessé au genou droit hier en volant le troisième-but, a pour sa part obtenu trois coups sûrs.

Dans les autres rencontres disputées hier dans la LN, Eric Rasmussen a lancé un match de quatre coups sûrs et Ted Simmons a produit deux points avec un simple, menant les Cards de St-Louis à une victoire de 3-0 sur les Reds de

Cincinnati. Les Reds ont maintenant perdu leurs six dernières parties et 10 de leurs 12 dernières matches. Rasmussen, 7-10, a retiré cinq frappeurs sur des prises et a accordé deux buts sur balles. Il a de plus enregistré son quatrième blanchissage en carrière. Le lanceur recure Paul Moskam, 1-2, a subi la défaite.

Greg Luzinski a produit trois points et réussi trois coups sûrs et les Phillies de Philadelphie ont vaincu les Padres de San Diego 7-4. Les Phillies accusaient un déficit de 4-3 après six manches avant que Luzinski ne produise deux points à l'aide d'un simple au cours d'une poussée de quatre points des vainqueurs. Jim Kaat, 4-5, a été crédité de la victoire et Bob Ojwchinko, 3-6, a été débité de la défaite.

Un circuit de trois points de Dave Lopes après deux retraits à la neuvième manche a procuré aux Dodgers de Los Angeles une victoire de 5-3 sur

les Mets de New York. Les Mets auraient dû en principe remporter la victoire mais une erreur de Bruce Boicclair a donné une seconde chance à Lopes, qui ne l'a pas ratée. Boicclair a en effet échappé un ballon de Lopes frappe hors ligne, ce qui aurait dû mettre fin au match.

Un but sur balles au frappeur d'urgence Jim Fregosi avec les coussins tous occupés après deux retraits à la 13ème manche a procuré aux Pirates de Pittsburgh une victoire de 7-6 sur les Braves d'Atlanta.

Art Howe a produit cinq points avec un circuit et un simple, et Enos Cabell et Cesar Cedenio ont également frappé un circuit, menant les Astros de Houston à une victoire de 10-6 sur les Cubs de Chicago dans le premier match d'un programme double. Howe et Cabell ont cogné des circuits dans le second match, assurant une victoire de 6-4 aux Astros.

baseball

Ligue Nationale	
Vendredi	
Montréal 2, Los Angeles 1	
Chicago 1, Atlanta 0	
Houston 4, St-Louis 2	
Pittsburgh 8, Cincinnati 7	
New York 5, San Diego 0	
San Francisco 6, Philadelphie 2	

Samedi	
Montréal 6, Los Angeles 4	
Pittsburgh 5, Cincinnati 4	
Atlanta 5, Chicago 4	
Philadelphie 6, San Francisco 3	
St-Louis 4, Houston 3	
San Diego 4, New York 3	

Hier	
Houston 10-6, Chicago 6-4	
San Francisco 3-5, Montréal 0-4	
Pittsburgh 7, Atlanta 6	
St-Louis 3, Cincinnati 0	
Los Angeles 5, New York 3	
Philadelphie 7, San Diego 4	

Aujourd'hui	
Houston, Richard (9-7) à Chicago, Bonham (9-9), 14 h 30	

Atlanta, Niekro (9-11) à Pittsburgh, Reuss (5-10), 19 h 30	
--	--

Cincinnati, Billingham (8-6) à St-Louis, Falcone (4-6) ou Dierker (2-6), 20 h 30	
--	--

Philadelphie, Lerch (6-2) à San Diego, Shirley (6-11), 22 h	
---	--

Montréal, Rogers (10-8) à San Francisco, Halicki (8-8), 22 h 30	
---	--

New York, Swan (5-6) à Los Angeles, Rau (11-1), 22 h 30	
---	--

Ligue Américaine	
Vendredi	
Chicago 10, Toronto 3	
Texas 5, Baltimore 1	
Boston 3, Cleveland 0	
Kansas City 5, Detroit 4	
Milwaukee 6, New York 3	
Californie 6, Minnesota 2	
Oakland 5, Seattle 1	

Samedi	
Chicago 10, Toronto 3	
New York 3, Milwaukee 1	
Detroit 5, Kansas City 4	
Cleveland 9, Boston 8	
Texas 1, Baltimore 0	
Minnesota 10, Californie 4	
Seattle 10, Oakland 3	

Hier	
Detroit 6, Toronto 2	
Texas 4, Cleveland 1	
Baltimore 3-4, Milwaukee 2-3	
New York 3, Kansas City 1	
Chicago 9, Boston 6	
Minnesota 5-10, Oakland 3-9	
Californie 3-4, Seattle 1-3	

Aujourd'hui	
Oakland, Langford (7-10) à Minnesota, Goltz (11-6), 16 h	

Milwaukee, Augustine (10-11) à Baltimore, D. Martinez (8-6), 19 h 30	
--	--

Chicago, Stone (10-7) à Boston, Tiant (6-7), 19 h 30	
--	--

Texas, Ellis (5-8) à Cleveland, Garland (7-10), 19 h 30	
---	--

Toronto, Byrd (1-2) à Detroit, Wilcox (1-0), 20 h	
---	--

Kansas City, Splitter (8-5) à New York, Figueroa (9-7) ou Hunter (6-4), 20 h	
--	--

Californie, Ryan (13-9) à Seattle, Abbott (6-7), 22 h 30	
--	--

LIGUE NATIONALE

Section Est		g	p	moy.	diff.
CHICAGO	55	38	591	—	
PHILADELPHIE	55	39	585	1/2	
PITTSBURGH	54	42	563	2 1/2	
ST-LOUIS	50	46	521	6 1/2	
MONTREAL	45	49	479	10 1/2	
NEW YORK	38	57	400	18	

Section Ouest		g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	60	36	625	—	
CINCINNATI	48	45	516	10 1/2	
HOUSTON	46	52	469	15	
SAN FRANCISCO	46	53	465	15 1/2	
SAN DIEGO	42	57	424	19 1/2	
ATLANTA	35	60	368	24 1/2	

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est		g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	55	41	573	—	
BOSTON	53	41	564	1	
NEW YORK	53	44	546	2 1/2	
CLEVELAND	43	50	462	10 1/2	
DETROIT	43	52	453	11 1/2	
MILWAUKEE	43	53	448	12	
TORONTO	34	61	358	20	

Section Ouest		g	p	moy.	diff.
CHICAGO	57	36	613	—	
KANSAS CITY	53	40	570	4	
MINNESOTA	54	43	567	5	
TEXAS	49	44	527	8	
CALIFORNIA	45	48	484	12	
SEATTLE	43	57	430	16 1/2	
OAKLAND	40	55	421	18	

football

Ligue Canadienne	
Mardi	Calgary à Montréal
Mercredi	Ottawa à Toronto
	Saskatchewan à C.-Britannique
	Edmonton à Winnipeg

LIGUE CANADIENNE	
Section Est	
pj	g p n pp pc pts
MONTREAL	2 2 0 0 43 27
HAMILTON	2 1 1 0 32 33
OTTAWA	1 0 1 0 17 27
TORONTO	2 0 2 0 30 37
Section Ouest	
WINNIPEG	2 2 0 0 62 37
C.-BRITANNIQUE	2 2 0 0 48 23
CALGARY	2 1 1 0 22 25
EDMONTON	1 0 1 0 26 29
SASKATCHEWAN	2 0 2 0 25 67

Thévenet gagne le Tour de France

PARIS (Reuter) — Le Français Bernard Thévenet a remporté hier le 64e Tour de France cycliste, deux années après son premier succès.

Dans la difficile épreuve, longue cette année de 4118 kilomètres, le Bourguignon de 29 ans a su s'imposer dans la montagne aux dépens de ses plus dangereux adversaires, Hennie Kuiper (Hol.), qui ne termine qu'à 48 secondes de lui, Joop Zoetemelk (Bel.), Lucien Van Impe (Bel.), le vainqueur de l'an dernier,

troisième cette fois, et Eddy Merckx (Bel.).

Le grand champion, quintuple vainqueur de l'épreuve, n'a plus, à 32 ans, les moyens physiques de ses 25 ans. Diminué par des maux d'estomac sur la route de l'Alpe d'Huez où il a perdu 14 minutes, Merckx, dans un sursaut d'orgueil, a indiqué qu'il serait à nouveau au départ en 1978, "pour gagner".

Après plus de deux semaines de "promenades" sur les routes de France et de Belgi-

que, les "ténors" du peloton avaient décidé d'attendre les Alpes pour en découdre. Celles-ci furent abordées avec comme leader le jeune Allemand de l'Ouest Dietrich Thurau, véritable révélation du tour 1977, qui s'était emparé du maillot jaune lors du prologue, à Fleurance, le 30 juin, et l'avait conservé dans les Pyrénées.

La montagne devait rendre son verdict, elle le fit. D'une part, le long des 14 km contre la montre entre Morzine et Avoriaz, lors de la 15e étape,

le 17 juillet, à l'issue desquels Thévenet endossa le maillot jaune, d'autre part, surtout, deux jours plus tard, entre Chamonix et l'Alpe d'Huez, dans une étape décisive et dramatique qui devait creuser des écarts terribles et insurmontables pour certains, comme Van Impe, Merckx.

Séparés par huit petites secondes à la sortie des Alpes mardi dernier, Thévenet et Kuiper, ancien champion du monde et olympique, ne pouvaient se départager que dans l'épreuve contre la montre.

Championnat de golf amateur Yves Tremblay vainc Hanna en prolongation

ILE-BIZARD (CP) — Yves Tremblay, âgé de 19 ans, de Sorel, a réussi un coup roulé de huit pieds pour un birdie au troisième trou d'un match de barrage, et a remporté le Championnat amateur de golf du Québec, hier, au club de Elm Ridge.

Tremblay, qui étudie à l'université Indiana, a défait Gord Hanna, alors que les deux golfeurs avaient terminé ex aequo à 222 à l'issue des trois parcours. Hanna a d'ailleurs provoqué l'égalité en réussissant un coup roulé de 35 pieds pour un birdie au dernier trou.

Graham Cooke et Peter Lynch ont terminé au troisième rang à 223, un coup devant Gordon LeRiche.

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES

MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER

Éthiopie: l'armée somaliene a envahi l'Ogaden

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Pour la première fois, le gouvernement militaire éthiopien a reconnu hier dans un communiqué diffusé par l'agence de presse éthiopienne l'occupation par des troupes somaliennes d'importants territoires au sud-est de l'Éthiopie. Il fait état de violents combats autour des principales villes de Harar et de Dire Dawa.

"Le gouvernement somalien procède actuellement à des déploiements de chars, d'appareils et d'artillerie lourde, occupant ainsi la plus grande part de l'Ogaden (désert du sud-est éthiopien, faisant face à la Somalie)", dit le communiqué.

Jusqu'à présent, les deux pays avaient fait état de violents combats et annoncé cha-

cun des succès militaires. C'est la première fois toutefois que l'Éthiopie reconnaît officiellement l'occupation d'importants secteurs de son territoire.

La Somalie, poursuit le communiqué, a "lancé des incursions et commis des actes d'agression en envoyant ses forces en Éthiopie — en particulier à Warder, Kebri Dehar, Degehabur, Gode, et dans les secteurs alentour de Dire Dawa et Harar."

Se référant aux informations antérieures, l'agence précise: "les actes d'héroïsme accomplis au cours des deux dernières semaines par les réguliers et la milice Éthiopiens (...) ainsi que les dégâts importants infligés à la force ennemie d'invasion ont été fidèlement portés à la connais-

sance du public."

Mais, poursuit l'agence, le pays est maintenant encerclé par des forces réactionnaires et les masses populaires doivent servir d'arrière-garde aux forces régulières et à la milice. Ces masses doivent "accepter d'endurer tous les sacrifices rendus nécessaires par la défense de l'honneur, sinon de l'existence, de la patrie révolutionnaire." Le peuple, poursuit-il, a répondu d'un seul homme à l'injonction: "tout pour les fronts nord et sud". Les forces gouvernementales combattent également une insurrection au nord, dans la province maritime de l'Erythrée.

En outre une importante restructuration des forces armées a été décidée par le conseil militaire administratif

provisoire (DERG), qui dirige l'Éthiopie. Elle porte notamment sur l'établissement d'un commandement national, de cinq commandements régionaux et sur la nomination d'officiers supérieurs, a révélé dans la nuit de samedi à dimanche l'agence d'information éthiopienne.

Un "commandement national révolutionnaire des opérations militaires" a été institué à Addis-Abeba sous la direction du chef de l'État Éthiopien, le colonel Mengistu Haile Mariam. C'est devant ce commandement national que seront responsables les autres commandements créés par le DERG: un commandement basé à l'est à Harar, un autre

à Asmara, capitale de l'Erythrée, ces deux commandements devant donner une nouvelle impulsion aux fronts qui combattent dans l'est et dans le nord, les "réactionnaires" de l'extérieur et les opposants au régime. Trois autres commandements, dont la localisation n'est pas connue, sont créés par ailleurs pour stimuler et coordonner la lutte des forces armées, de la milice populaire et des masses.

La "milice paysanne" éthiopienne est entraînée par quelque quatre cents Cubains renforcés par des instructeurs israéliens et libyens, a déclaré à Khartoum M. Seyas Afrorki, secrétaire général du Front populaire de libération de l'E-

rythrée (FPLE).

Dans une interview diffusée samedi par l'agence soudanaise de presse, le responsable de l'un des mouvements luttant pour l'indépendance de l'Erythrée a également affirmé que près de cinq mille miliciens — sur un effectif global estimé à soixante ou soixante dix mille — avaient "déserté". "Recrutés de force, ces miliciens, a-t-il ajouté, sont gardés par des éléments des troupes régulières qui tentent de mettre un terme aux désertions".

Une partie de cette milice, a-t-il précisé, combat en Erythrée, une autre est dans l'est de l'Éthiopie afin de lutter contre le Front de libéra-

tion de la Somalie de l'Ouest et un autre contingent stationné à Addis Abeba "en raison d'une opposition intérieure grandissante".

On note d'autre part que dans un discours publié par le quotidien cubain Granma, le président Fidel Castro a annoncé l'envoi en Éthiopie de plus de trois cents coopérants médicaux, dont quelque cent quarante médecins.

Cuba dispose de médecins, d'ingénieurs, de cadres prêts à voyager quand le besoin s'en fait sentir, a-t-il dit, et l'Éthiopie n'a que cent vingt-cinq médecins pour trente cinq millions d'habitants.

Le dirigeant cubain a affirmé que l'"impérialisme"

avait laissé l'Éthiopie aux prises avec "15.000 cas de lèpre, 450.000 cas de tuberculose, sept millions de cas de paludisme et quatorze millions de personnes souffrant de diverses infections aux yeux."

M. Fidel Castro, dont le discours remonte à mercredi, a encore indiqué que le contingent médical cubain était en cours d'acheminement en Éthiopie, avec laquelle Cuba a récemment resserré ses liens.

Dans un virulent éditorial, Granma a accusé jeudi "l'impérialisme nord-américain" de chercher à torpiller les efforts du régime du lieutenant-colonel Mengistu Haile Mariam pour développer l'Éthiopie.

Carter brandit la menace

Vers le percement d'un canal rival de Panama ?

WASHINGTON (AFP) — En ressuscitant la vieille idée du percement d'un second canal à travers l'isthme centre-américain, au niveau de la mer, donc sans écluses, le président Carter a implicitement mis en garde le Panama contre une attitude trop intransigente, estime-t-on.

M. Carter a déclaré en effet vendredi à la Nouvelle-Orléans que la construction d'un nouveau canal au niveau de la mer, avant l'an 2.000 "pourrait être dans l'intérêt de la sécurité nationale des États-Unis." Le président a soigneusement évité de préciser le site d'un tel canal en employant le terme vague d'"isthme d'Amérique centrale".

En évoquant cette possibilité pour la première fois jeudi soir à Yazoo, dans le Mississippi, M. Carter avait souligné qu'un nouveau canal au niveau de la mer permettrait notam-

ment le passage de super-pétroliers transportant du pétrole brut de l'Alaska vers les ports de la côte-est des États-Unis.

Dans le même temps, le président s'est référé aux travaux d'une commission d'étude créée par le président Lyndon Johnson en 1970 qui avait conclu qu'un canal de niveau était réalisable pour une somme alors estimée à 2,8 milliards de dollars et pouvait être creusé, soit à Panama, au nord du canal actuel, soit à travers le Nicaragua. D'après M. Carter, le coût s'élèverait aujourd'hui à environ 7 milliards de dollars.

C'est sur les exigences financières panaméennes que butent actuellement les négociations pour la conclusion d'un nouveau traité. Suivant des sources américaines, le général Omar Torrijos, chef du gouvernement panaméen, demanderait un milliard de dol-

lars immédiatement, plus 200 millions de dollars par an jusqu'à l'an 2.000, soit plus de 5 milliards au total.

Une telle dépense, qui, d'après les mêmes sources était considérée au départ comme exorbitante par les négociateurs américains, deviendrait inacceptable si les États-Unis se lançaient dans la construction d'un nouveau canal.

Cette semaine, la sous-commission du canal de la Chambre des représentants doit entendre des témoignages portant sur la valeur stratégique, économique et diplomatique du canal actuel.

L'un des principaux témoins sera le colonel John Sheffie, ex-directeur de la commission d'étude pour un canal au niveau de la mer dont le rapport avait conclu qu'il était réalisable aussi bien à Panama qu'au Nicaragua.

Avant-goût de l'automne

TOUT EN DOUCEUR

Vous serez fière de porter l'un de ces souples manteaux en suède véritable richement rehaussés de fourrure. Des créations seyantes, à l'allure féminine...au goût de l'automne 1977.

Manteau enveloppant en suède fini velours côtelé avec col châle en renard moucheté blanc et ceinture assortie. Beige. 8-16.

\$750



Manteau enveloppant en veau suédé avec col en renard bleu et doublure pleine longueur en chevreau argenté. Bleu François. 8-14.

\$1350

Manteau enveloppant à devant toxedo en veau suédé avec col et garniture en renard noir. Noir seulement. 8-16.

\$950

Manteau enveloppant en suède de porc avec col en chat sauvage naturel, doublure pleine longueur en nutria et ceinture assortie. Brun foncé. 8-16.

\$820.

Rayon 731 au troisième. Voyez aussi notre collection à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement

Simpsons

En ville
Fairview
Les Galeries d'Anjou
Le Carrefour Laval



Vente et Expo d'articles ménagers et Linge de maison maintenant en plein essor chez Simpsons. Venez chercher votre copie du cahier de 48 pages en couleur au magasin Simpsons le plus près de chez vous.

Du 25 juillet au 11 août

Carré Phillips seulement

BIRKS
JOAILLIERS